



Des outils en appui aux gestionnaires des inondations : méthodes d'évaluation économiques et implication des habitants. Application à la gestion des inondations sur la basse vallée de l'Orb

F. Grelot, K. Erdlenbruch, A. Richard

► To cite this version:

F. Grelot, K. Erdlenbruch, A. Richard. Des outils en appui aux gestionnaires des inondations : méthodes d'évaluation économiques et implication des habitants. Application à la gestion des inondations sur la basse vallée de l'Orb. OPDE 2010 Outils pour Décider Ensemble, Oct 2010, Montpellier, France. p. - p., 2010. <hal-00637473>

HAL Id: hal-00637473

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00637473>

Submitted on 2 Nov 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



SESSION 7 Outils: RE-QUESTIONNER L'ÉVALUATION

- Des outils en appui aux gestionnaires des inondations : méthodes d'évaluation économiques et moyens d'implication des habitants, Katrin Erdlenbruch, Frédéric Grelot et Audey Richard-Ferroudji; UMR G-Eau Cémagref Montpellier
- Comment évaluer les effets de la modélisation participative dans l'émergence d'une gouvernance territoriale ? Laetitia Guérin-Schneider UMR G-Eau Cemagref Montpellier, Mathieu Dionnet LISODE Montpellier, Géraldine Abrami G-Eau Cemagref Montpellier et York Von Korff, LISODE Montpellier
- Démarches participatives et asymétries de pouvoir : éliciter et interroger les positionnements, Cécile Barnaud GREEN Cirad Montpellier, Raphaël Mathevet CNRS Montpellier, Patrick D'Aquino GREEN Cirad Dakar, William's Daré GREEN Cirad La Réunion, Christine Fourage et Guy Trébeuil GREEN Cirad Montpellier

OPDE 2010

Outils Pour Décider Ensemble

Aide à la décision et gouvernance

Conférence les 25 et 26 octobre 2010 à Montpellier



DES OUTILS EN APPUI AUX GESTIONNAIRES DES INONDATIONS : METHODES D'EVALUATION ECONOMIQUES ET IMPLICATION DES HABITANTS

Application à la gestion des inondations sur la basse vallée de l'Orb¹

Katrin Erdlenbruch (1), Frédéric Grelot (2) Audrey Richard (3),

**(1) Cemagref, 361 rue J.F. Breton BP5095, 34 196 Montpellier cedex 05,
katrin.erdlenbruch@cemagref.fr**

**(2) Cemagref, 361 rue J.F. Breton BP5095, 34 196 Montpellier cedex 05,
frederic.grelot@cemagref.fr**

**(3) Cemagref, 361 rue J.F. Breton BP5095, 34 196 Montpellier cedex 05,
audrey.richard@cemagref.fr**

Résumé

Cet article étudie trois pistes pour adapter l'évaluation économique de la gestion des inondations, en réponse aux critiques formulées par l'économie des conventions : ouvrir l'évaluation en impliquant les habitants, co-construire des épreuves et critères d'évaluation, enfin, construire des compromis qui tiennent compte des logiques de justification différentes. Nous discutons chacun de ces points à partir de données d'études, quantitatives et qualitatives, menées sur la basse vallée de l'Orb, dans l'Hérault.

Mots clés

évaluation économique, économie des conventions, théorie de la justification, implication des habitants, critères de décision, inondations.

¹ Ce travail a bénéficié d'un soutien financier par le Ministère de l'Environnement dans le cadre du projet « Risque Décision Territoire », RDT-EPI.

1. INTRODUCTION

1.1. Un besoin d'évaluation des mesures de prévention des inondations ?

Dans le domaine des inondations, la plupart des projets collectifs de gestion des inondations relèvent de l'action publique. De nature variée, il peut s'agir d'aménagements (digue, retenue...), de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations, d'une organisation de la collectivité face aux crises à venir ou de mesures de sensibilisation pour développer une « culture du risque ». L'exigence d'évaluation de tels projets s'est affirmée depuis quelques années alors que la pratique de l'évaluation des politiques publiques visant à gérer ce phénomène était jusque là particulièrement peu développée en France (Treich 2005). La situation a évolué, à tel point que le ministère en charge de l'environnement a prévu de rendre nécessaire la réalisation d'une évaluation, de type analyse coût-bénéfice, pour prétendre profiter de subventions au titre de la prochaine procédure PAPI. (Programmes d'Action pour la Prévention des Inondations qui représentent une voie de financement privilégié par l'État, les Régions et les Départements). L'analyse coût-bénéfice vise dans ce cadre à donner un indicateur synthétique à un décideur pour comparer les avantages et les inconvénients d'un projet d'action publique. Conçue initialement comme un appui à des financeurs nationaux pour juger de la pertinence de projets locaux, cet outil est également présenté comme une aide à la décision des gestionnaires locaux dans la définition même de leurs projets. Différentes méthodes sont possibles pour sa mise en œuvre (dont celle des dommages évités et l'évaluation contingente) mais ces méthodes sont soumises à de fortes critiques quant à la capacité des individus à arbitrer entre différentes solutions (évaluation contingente), au caractère technique de l'indicateur monétaire utilisé (dommage évité) et, plus généralement, la possibilité d'agrèger des valeurs individuelles pour déterminer une valeur collective. L'usage de tels outils et l'évaluation économique dans l'appui à la décision dans le domaine des inondations mérite ainsi d'être questionné.

1.2 Critique des méthodes d'évaluation par l'économie des conventions

Godard (Godard 2004), recense des critiques formulées envers l'évaluation économique publique en présentant le point de vue de l'économie des conventions. Il propose trois pistes pour adapter la pratique de l'expertise économique confrontée à des controverses d'aménagement de l'environnement : « ouvrir l'expertise à des non-experts », « sortir du discours pur en co-construisant des épreuves », enfin construire des compromis qui tiennent comptes d'ordres de justification différents.

La question de l'ouverture rejoint les critiques du pouvoir des experts ou celle de la participation de la population aux décisions. L'ouverture consiste par exemple à prévoir que des associations contestataires puissent financer des contre expertises. Selon Godard « cette idée d'ouverture ne signifie pas que l'on doit s'apprêter à considérer comme experte toute personne qui est représentante d'un groupe ou porteuse d'une préoccupation particulière. . . ». Il pose la question de la perte potentielle de qualité de l'expertise vis-à-vis du gain d'intelligibilité et de l'appropriation de la solution trouvée. Nous reprendrons cette question en étudiant les possibilités d'implication des habitants, ou de certaines catégories d'habitants dans l'évaluation.

La deuxième piste de questionnement a trait à la notion d'épreuve. Selon Godard : « Dans les contextes de choix collectifs ici considérés, il s'agit de prendre des décisions qui engagent un collectif. Il faut donc parvenir à clôturer les discussions... pour ce faire, il faut des épreuves. » Toujours selon Godard (2004): « ...il peut s'agir d'indicateurs ou d'une méthode sur lesquels un ensemble d'acteurs se mettent d'accord. Des évaluations économiques peuvent prétendre jouer un tel rôle dans un certain nombre de contextes » (voir aussi Henry 1984). Toutefois, Godard critique l'utilisation systématique d'indicateurs monétaires, étant donné que « Les termes de l'échange ne sont pas forcément directement monétaires. ». Nous saisissons cet enjeu de co-construction d'épreuves en identifiant des ordres de justification et leur équipement et en investiguant des critères d'évaluation mobilisés sur le terrain.

Enfin, la question de la construction de compromis se pose lorsque plusieurs ordres de justification sont présents et que l'on ne dispose pas d'un meta-principe qui permettrait d'arbitrer. Comment

construire des épreuves de compromis sur lesquelles un ensemble d'acteurs pourraient s'accorder localement ? Cette question rejoint une question plus générale : Comment prendre une décision fondée sur l'ensemble des valeurs exprimées ? Nous aborderons cette question en discutant des avantages et inconvénients de différentes approches d'aide à la décision, en discutant du meilleur « forum » de prise de décision et en évoquant de compromis possibles entre les ordres de justification identifiés.

Ces trois pistes sont pertinentes pour questionner les méthodes d'évaluation des projets de prévention des inondations. Nous avons exploré ces pistes sur le cas de la basse vallée de l'Orb.

1.3. Un enjeu d'évaluation sur la basse vallée de l'Orb : différentes études mises en œuvre

La basse vallée de l'Orb se situe au sud de Béziers, dans le département de l'Hérault. La vallée de l'Orb, soumise à un régime cévenol, subit fréquemment des crues (1907, 1953, 1987, 1992, 1994, 1995, 1996, 1997, 2005 par exemple). Toutefois la dernière crue marquante remonte à 1996. Les gestionnaires du bassin s'interrogent sur la pertinence de leurs politiques de prévention et en particulier sur la pertinence d'aménagements.

En 2006, une évaluation des dommages évités par un projet de digues à été mise en œuvre sur la basse vallée (Erdlenbruch et al. 2008). Des modèles provenant de différentes disciplines scientifiques (hydrologie, hydrauliques, agronomiques, économiques) ont été combinés avec des données « à dire d'expert » afin de calculer les bénéfices potentiels du projet. Dans le cadre de notre étude, les hypothèses de modélisations ont été discutées avec des porteurs d'enjeux (agriculteurs, gestionnaires de campings). Cependant, le cadre de l'évaluation n'a pas été mis en question et les discussions n'ont pas été ouvertes à d'autres personnes, notamment les habitants.

Conscients des limites potentielles d'une telle démarche, qui prend mal en compte l'ensemble des points de vue, nous avons adopté une démarche complémentaire dans le cadre du projet EPI du programme de recherche Risque Décision Territoire. Nous avons recueilli le point de vue des habitants de la basse vallée de l'Orb sur les inondations. En 2008 et 2009, des enquêtes qualitatives ont été conduites auprès d'acteurs des inondations (institutionnels, gestionnaires, associations) et d'habitants du bassin versant. Ces enquêtes ont été réalisées par entretien, par observation de réunions mais aussi par la conduite de trois entretiens collectifs focalisés (avec des habitants et des membres d'associations locales liées aux inondations). Ces enquêtes ont participé à la construction d'un questionnaire qui a été utilisé pour une enquête quantitative, basée sur un échantillonnage de la population de la basse vallée. 378 habitants de six communes du delta (Béziers, Villeneuve-lès-Béziers, Sauvian, Valras-Plage, Sérignan et Portiragnes) ont été enquêtés à leur domicile, en face-à-face. L'échantillonnage de la population a été réalisé sur des critères géographiques (définition de quartiers cibles en fonction des communes et de la situation vis-à-vis de la réglementation du Plan de Prévention du Risque Inondation). Si l'échantillon est représentatif d'un point de vue démographique, il peut y avoir un biais lié au fait que ce sont surtout les personnes qui se sentent concernées par le sujet qui acceptent de répondre. Le questionnaire final comportait 42 questions qui concernaient : i) la relation de la personne aux inondations, c'est-à-dire son expérience, ses représentations des inondations et la façon dont elle les qualifie ; ii) l'information et la communication, la transmission des savoirs et le cadre institutionnel auquel la personne fait référence ; iii) la politique des inondations, les critiques des responsabilités et les mesures possibles de gestion ; iv) les déterminants individuels sociaux ou géographiques susceptibles d'influencer la relation de la personne interrogée aux inondations.

Nous ne faisons ici référence qu'aux éléments qui nous serviront à la discussion de notre thématique. Le lecteur intéressé peut se retourner vers l'enquête d'origine (Grelot et al. 2009).

2. OUVRIR LE PROCESSUS D'ÉVALUATION AUX HABITANTS ?

Godard (Godard 2004) invite en premier lieu à une ouverture du processus d'évaluation aux représentants associatifs (parties prenantes) en tenant compte des différences de compétences des personnes concernées. Qu'en est-il de l'ouverture des méthodes d'analyse Cout Bénéfice évoquées en introduction ? La méthode des dommages évités repose sur l'hypothèse que seuls les intérêts des personnes susceptibles d'endurer des dommages doivent être pris en compte. Au final, l'implication des personnes concernées n'est que peu nécessaire, au mieux pour préciser les dommages qu'elles subissent. Notons que parce qu'elle permet la prise en compte des dommages indirects (effets en chaîne), cette méthode ne réduit pas « théoriquement » les personnes concernées à celles habitant les zones inondables. Toutefois, dans la pratique c'est très souvent le cas. Ainsi, sur la basse vallée de l'Orb, les porteurs d'intérêts ont été consultés au cours de l'expertise. A contrario, les méthodes dites de révélation des préférences, telle que l'évaluation contingente visent à recueillir les préférences de toute personne concernée. Ces méthodes supposent des capacités cognitives importantes des personnes interrogées. Les frontières du « concernement » ne sont pas clairement établies. Il peut s'agir de l'ensemble des contribuables français qui participent au dispositif assurantiel ou des habitants d'une zone restreinte, concernée par des aménagements, ce qui est le plus souvent le cas. [réf Fred]. L'enjeu d'implication des habitants est au cœur de notre recherche. Selon quelles modalités peut-on ouvrir l'évaluation économique aux habitants ?

2.1. Compétences des habitants : déconstruire les a priori

Pour certains gestionnaires interrogés, l'ouverture est une perte de temps étant donné que l'on connaît les solutions techniques. De même, certains représentants associatifs remettent en cause la pertinence d'interroger les habitants et en particulier ceux qui n'auraient pas vécu d'inondation : « *Parce que quand même, quand on interroge les gens, la population, il y a des avis qui sont ceux du café du commerce, et pas forcément comme ici où on est tous des spécialistes de la question* » (Un représentant associatif, entretien collectif focalisé N°2). L'oubli ou l'ignorance des habitants sont alors mises en avant. Les enquêtes menées sur l'Orb nous ont permis de mieux caractériser la position des habitants face à l'action publique dans le domaine des inondations et de questionner ces aprioris.

L'analyse des enquêtes nous a conduits à relativiser les propos quant à la méconnaissance des habitants dans l'échantillon interrogé. Ce n'est pas parce que l'on n'a pas vécu d'inondation que l'on n'a pas de point de vue ou de connaissance sur la question, que l'on ne se sent pas concerné ni solidaire. L'enquête par questionnaire montre par exemple une connaissance de l'exposition de la commune aux inondations. Ceci met en cause les idées reçues selon lesquelles ceux qui n'ont pas vécu d'inondation, les nouveaux venus ou encore « *ceux qui habitent les constructions nouvelles* » ne savent même pas qu'il y a déjà eu une inondation sur la commune.

Les enquêtes ont ainsi permis de déconstruire les « a priori » quant à l'indifférence ou l'ignorance des habitants. Lors de la présentation des résultats des enquêtes auprès des élus lors d'un comité syndical, l'un d'eux se dit agréablement surpris du « bon sens » des habitants interrogés. Il souligne l'écart entre la représentation du point de vue des habitants dans les résultats de l'enquête et celle qui est proposée par des représentants associatifs qui s'expriment dans l'espace public. Une telle réflexion invite bien à ouvrir l'expertise au-delà des représentants associatifs. Cet enjeu est accentué dans le domaine des inondations si l'on considère que c'est un domaine qui mobilise assez peu de mouvements associatifs mais plutôt des « collectifs disparates, peu organisés, comme une mosaïque de singularité » (Clarimont et al., 2006). Une étude sur les mobilisations et contestations associatives dans le domaine de la prévention des inondations (Bayet, 2005) recense deux types d'associations impliquées dans ce domaine. L'auteur note l'implication d'associations régionales ou nationales de défense de l'environnement qui se sont mobilisées à l'origine contre les politiques d'aménagement des cours d'eau (barrages, digues) et plus récemment la constitution d'associations locales de riverains inondés. Sur l'Orb, les trois associations actives dans le domaine lors de la tenue des entretiens collectifs focalisés sont des associations de riverains inondés.

Les résultats du questionnaire montrent également une position de principe des personnes interrogées « pour » la prise en compte du point de vue des habitants. Ainsi, lorsque les enquêtés sont invités à classer des critères de décision, ils accordent une place relativement importante à « la préférence des habitants » (cf. section suivante et figure 2). La délégation du pouvoir de gestion n'est cependant pas remise en cause et la commune apparaît alors avec une place centrale. Dans le

questionnaire il était par exemple demandé aux enquêtés d'indiquer les sources d'information auxquelles ils faisaient confiance, proposant différents acteurs des inondations (« vous-même, les anciens du territoire, les associations, les experts, l'État, le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb, la commune, le Syndicat Mixte Béziers la Mer, les médias, le Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois »). La commune est de loin la plus souvent citée (244 fois), suivi par « les médias » (107 personnes). Ce qui est intéressant ici, c'est que 101 personnes, soit plus d'un quart des enquêtés (26%), se considèrent comme une source d'information de confiance (réponse « vous-même »). L'item « les experts techniques ou d'assurance » n'a été choisi que 28 fois.

2.2. Difficultés de mobilisation et distance au format proposé pour l'évaluation

Si les enquêtes menées montrent un certain niveau de connaissance des habitants, elles permettent d'identifier différents freins à l'implication dans une démarche d'évaluation et à considérer les différences entre les habitants dans la construction de la démarche d'évaluation participative.

Lors de l'organisation des entretiens collectifs focalisés, nous avons pu éprouver les difficultés de mobilisation. Les représentants associatifs se sont mobilisés, mais il a été difficile de mobiliser des habitants non engagés sur la question. On retrouve sur l'Orb des explications classiques de non participation : recul ironique (Barbier, 2005), sentiment de manque de légitimité, difficultés de prise de parole en public (Doïdy, 2001) ou tout simplement, de manque de temps pour un sujet qui ne s'invite pas au quotidien ou qui ne concerne pas directement.

Godard pose explicitement la question de la compétence pour participer à l'évaluation. Afin de discuter des compétences demandées vis-à-vis du format de l'exercice d'évaluation, dans le questionnaire, nous avons invité les personnes interrogées à qualifier leurs compétences à propos des inondations en particulier vis-à-vis de connaissances expertes ou techniques. Pratiquement la moitié des personnes enquêtées (49 %) pense « disposer de suffisamment d'informations sur le sujet », mais seulement 28 % estiment « avoir les compétences suffisantes pour juger de la pertinence de mesures de prévention » et 21 % disent « savoir mobiliser les connaissances techniques et réglementaires sur les inondations ». Les personnes qui ont « déjà vécu une inondation » sont significativement plus confiantes d'avoir « les compétences suffisantes pour juger de la pertinence de mesures de prévention » que les autres ; de la même manière, les personnes qui ont déjà été « fortement touchées par les inondations », sont plus souvent « tout à fait d'accord » que les autres pour dire qu'elles savent « mobiliser les connaissances techniques et réglementaires sur les inondations ». Certaines personnes qui ont vécu une inondation peuvent développer une connaissance approfondie des inondations sur leur territoire et du cadre réglementaire. Les enquêtes ont également montré que les besoins d'information étaient différents selon les personnes interrogées. Par exemple, les nouveaux venus, s'ils ont un point de vue sur l'inondation et s'en soucient, seront demandeurs d'informations sur l'historique de leur gestion.

Notre enquête a aussi montré que dans le domaine des inondations, il convenait particulièrement de distinguer la connaissance d'information standardisées et des savoirs personnels construits par l'expérience qui se traduisent dans des pratiques. Ainsi, 85 % des enquêtés déclarent ne pas connaître des PPRI mais la plupart connaissent l'existence des zones bleues et rouges. Seul 36% ne connaissent au final pas du tout cette réglementation. Sur un autre sujet, 20% répondent ne pas connaître du tout les mesures ou les précautions à prendre en cas d'inondation et 30% disent les connaître plutôt mal. Dans le même temps des preuves de vigilance apparaissent : 43% surveillent leur habitation et la montée des eaux en cas de forte pluie ; 35% ont pris des mesures dans leur habitation. Le vocabulaire réglementaire (PPRI, PCS,...) et technique (bassin versant, champ d'expansion de crue, ...) n'est souvent pas connu des habitants. De la même manière, la représentation des inondations à travers des indicateurs pour l'évaluation est très éloignée de leur appréhension de ce phénomène. Ainsi, lorsque l'on interroge les habitants sur le classement de critères pour juger de la pertinence d'un projet, 22% sont sans opinion (voir section suivante). Les personnes n'ayant jamais vécu des inondations sont significativement plus souvent « sans opinion » que les autres. Certains critères, comme le coût des mesures de prévention comparés aux dommages évités par ces mesures, semblent trop abstraits ou complexes. Réciproquement, le travail d'évaluation demande pour certains un effort de montée en généralité ou d'objectivation à partir d'un rapport émotif

aux inondations qui a du mal à se ranger dans des cases comme le souligne une participante du troisième focus group.

L'outil questionnaire aujourd'hui utilisé sur de nombreux territoires² pour recueillir le point de vue des habitants dans une approche de type observatoire, affirme alors ces limites en l'absence d'un langage standardisé. C'est la raison pour laquelle des approches basées sur un plus petit nombre de personnes, bien sélectionnées, sont de plus en plus souvent utilisées (voir section infra). Si l'on souhaite impliquer un panel d'habitants dans un exercice d'évaluation, il semble important de prévoir un temps pour expliquer des concepts et des termes techniques mobilisés. Il ne suffit pas de recueillir des points de vue mais bien d'impliquer des habitants dans une démarche dialogique. Nous devons en particulier considérer des ajustements de la démarche d'évaluation en considérant les différences entre participants. Les enquêtes ont ainsi permis de distinguer différentes catégories d'habitants à considérer selon leur exposition aux inondations (lieu de résidence), leur expérience d'une inondation (avec une graduation : de jamais vécu à très fortement touché (dans les cas où la personne a été blessée physiquement ou moralement ou a perdu des biens personnels irremplaçables)) et leur ancrage dans le territoire communal (ancien, nouveaux venus). D'autres critères socio-économiques habituels (âge, sexe, revenus) se sont avérés moins pertinents.

3. CONSIDERER UNE PLURALITE DE VALEURS

Les différences entre les habitants se manifestent en particulier dans la mobilisation de différents ordres de justification d'une bonne gestion des inondations. Les enquêtes qualitatives et les analyses de documents nous ont permis d'identifier différents registres de justification mobilisés. Ces registres correspondent à différents ordres de grandeurs selon la grammaire de la justification (Boltanski et Thévenot 1991) reprise dans les travaux de l'économie des conventions. Ils s'accompagnent d'un « équipement de mesure ». Nous avons utilisé le questionnaire pour « reconnaître » l'un ou l'autre de ces registres dans notre population puis nous avons testé certains critères utilisés pour l'évaluation.

3.1. L'identification de 5 registres de justification d'une bonne gestion des inondations à partir d'enquêtes qualitatives

Le cadre théorique de la justification de Boltanski et Thévenot (1991) permet d'analyser les « moments critiques » qui soumettent les personnes impliquées à un impératif de justification. Dans les situations de dispute, de controverse ou de dénonciation apparaît un besoin d'explicitation des torts et de construire les fondements d'un nouvel accord. La justification permet d'opposer une résistance en cas de critique et de donner une légitimité à un accord. Une pluralité de logiques de justification existe. Boltanski et Thévenot proposent six cités de référence sur la base de travaux classiques en sciences sociales (La cité de « l'inspiration », la cité « domestique », la cité « de l'opinion », la cité « marchande », la cité « industrielle » et la cité « civique »). D'autres cités ont été définies à la suite de ces six cités pionnières qui n'avaient pas de prétention à une exhaustivité. Par exemple, une cité verte a été proposée pour tenir compte des critiques environnementalistes (Lafaye et Thévenot 1993) et sa pertinence a été débattue (Latour 1995). Les êtres humains peuvent mobiliser chacune de ces cités pour une justification sans être attachés de façon définitive à aucune. En s'appuyant sur la théorie de la justification, Narcy explique les incompréhensions entre services de l'État et collectivités locales dans l'instruction des PPRI (Narcy 2002). Alors que les premiers se réfèrent à une logique de réduction de la vulnérabilité, les seconds se placent dans un régime de maîtrise des crues.

Dans le cas de l'Orb, nous avons identifié différentes logiques sur la base des arguments ou des critères d'évaluation mobilisés par des personnes enquêtées ou dans des documents produits à propos de la gestion des inondations de ce fleuve. L'identification de ces registres permet de comprendre des différences observées mais aussi certaines régularités dans les relations aux inondations.

² Voir par exemple l'observatoire du risque inondation dans le Gard <http://orig.cg-gard.fr/tab/perception>.

Favoriser la croissance économique et le développement : les inondations contraignantes et opportunes

Selon ce troisième registre, le lien entre les personnes est assuré par la compétition pour des biens rares. Leurs investissements peuvent cependant bénéficier à l'ensemble de la communauté par un accroissement de sa richesse. Favoriser la croissance relève donc du bien commun. Un élu déplore par exemple la dépréciation de la valeur du foncier de sa commune de 30 à 40 % en lien avec les inondations. La maîtrise des inondations est pour lui un enjeu majeur du développement économique de sa commune. Selon cette logique, on peut être contre l'outil même de PPRI (plan de prévention du risque d'inondations) qui contraint l'usage de l'espace en laissant à chacun le choix de s'installer en zone inondable et de l'assumer. Les habitants font référence à cette logique lorsqu'ils évoquent la dépréciation de leurs biens en zone inondable, les surcoûts d'assurance et de prêts ou les coûts de réparation des dommages. Ainsi, un président d'association de riverains, dans l'entretien collectif focalisé 2 dit : « Il n'y a que l'Europe qui a chiffré (...) il y avait eu 700 morts de telle époque à telle époque et cela avait coûté- je ne me rappelle plus je ne veux pas dire de bêtise - je ne sais pas combien de milliards et de milliards... Ils avaient chiffré combien ça coûte ; ça c'est une chose que l'on n'aborde pas ! Si on fait des travaux pour supprimer les inondations et que l'on dit attention on va économiser cela ! (...) Cela coûte moins chers de protéger, de mettre la ceinture de sécurité et l'airbag que de payer les blessés que de réparer, il faut quand même le dire aux gens pour leur faire prendre une décision leur dire, les inondations coûtent tant ! Que ce soit d'une manière ou d'une autre, on paye ! Donc il faut d'abord dire que pensez vous ce que cela coûte les inondations ; y compris dans les terres agricoles (...) et voir combien cela coûterait de les éviter, au moins partiellement. . . » Ce registre s'accorde facilement avec la défense d'intérêts individuels. Il peut être rapproché des présupposés des méthodes d'évaluation économique qui permettent de révéler des valeurs monétaires liées aux inondations. La méthode des dommages évités mis en œuvre sur l'Orb est fondée sur un tel registre. Lorsque les propriétaires de camping sur l'Orb ont été invités à discuter de la méthode mise en œuvre, ils se sont rapidement engagés dans la discussion lors qu'ils ont compris le principe de l'évaluation et la possibilité de défendre leur activité économique. Cependant, réduire leur position à la défense d'un intérêt marchand serait réducteur comme nous le fait remarquer l'un d'eux lors de la restitution des enquêtes par questionnaire. Son intervention renforce l'intérêt d'identifier d'autres registres qu'un registre marchand pour discuter de la valeur d'un projet de prévention des inondations.

Garantir la sécurité des biens et des personnes : les inondations inacceptables

Selon ce registre, les inondations sont inacceptables et des aménagements peuvent les prévenir. La logique se retrouve par exemple dans le discours d'un élu interrogé, qui dénonce l'incapacité à maîtriser les inondations alors que d'autres le font, comme « en Hollande ». Il dénonce également ceux qui s'« accommodent » des inondations. La logique se retrouve aussi dans le discours de l'Association Contre les Inondations (ACI), comme l'indique le mot « contre » dans le nom. L'association argumente en référence à un droit à la protection pour dénoncer l'acceptation des inondations. Selon ce registre, tout risque d'atteinte à l'intégrité est inadmissible. L'argument de réduction de la vulnérabilité est indiscutable lorsque des vies humaines sont en jeu. On retrouve ici l'appel au registre de responsabilité de force majeure décrit par Narcy. Cette logique pose également la question d'une égalité entre les habitants, celle d'une égalité territoriale entre communes, zones riches ou pauvres, rurales et urbaines. Une mesure est évaluée selon cette logique en termes de vie humaines sauvées, une vie humaine ne pouvant en aucun cas être monétarisée.

Optimiser la gestion des flux d'eau : les inondations maîtrisables

Ce troisième registre argumentatif est également proche de l'un de ceux proposés par Narcy (Narcy 2002). L'homme, maître et possesseur de la nature se doit de maîtriser les inondations. Selon cette logique, ce qui a de la valeur c'est ce qui est performant pour maîtriser les inondations. Les ingénieurs argumentent souvent selon cette logique. Ainsi, l'un d'eux dit lors d'une réunion d'information en 2008 : « Une inondation, c'est un volume d'eau qui tombe, si on l'enlève quelque part, on la répercute ailleurs ». Les mesures privilégiées selon cette logique ont cependant évolué au cours du temps. Si les principales mesures étaient classiquement la digue, le barrage et le curage en cherchant à transformer la rivière en tuyau, d'autres méthodes sont aujourd'hui avancées pour tenir compte de la complexité des hydro-systèmes. L'Association Contre les Inondations s'appuie aussi sur cette argumentation technique pour justifier les aménagements quelle propose. Ce registre porte un souci d'optimisation des mesures mises en œuvre au sens technique mais aussi économique. La distinction de cette logique et de la précédente met en lumière l'impossibilité de mettre en équivalence la valeur

donnée à des objets selon ces deux registres. Comment comparer un nombre de vies sauvées et une quantité d'eau maîtrisée, critère de mesure du bien fondé d'un projet ?

Vivre avec : les inondations et l'Orb patrimonialisés

Dans ce registre, la relation à l'Orb est enracinée dans le passé et elle participe à la construction de la communauté dans un affrontement ou une intimité. L'inondation est reconnue comme un événement hors du commun qui revêt un caractère spectaculaire. Celui-ci n'est cependant pas relié à un registre esthétique ou de beauté du paysage mais à l'expression de puissance, sa fureur, le bruit qu'elle produit. L'inondation est un phénomène hors du commun qui participe à la construction de l'identité d'un territoire. Elle peut donner une notoriété au territoire par sa médiatisation. Le fait d'avoir surmonté l'épreuve peut valoriser les habitants et être une source de solidarité. Des marques du passage de l'inondation sont tracées pour la mettre en visibilité telles les hauteurs d'eau sur les cuves au rez-de-chaussée des maisons vigneronnes. Ce registre s'adosse au passé commun, à la gestion traditionnelle, à la communauté, au patrimoine et aux anciens. Dans ce registre, les liens entre les êtres s'expriment en termes de proximité. Lorsque l'on discute de projets d'aménagements, il est question de respect des lieux, de respect des œuvres des anciens, d'attachement au territoire et d'attention portée au passé. Dans ce registre, ce qui a de la valeur, c'est l'entraide entre proches au moment de l'inondation, ce sont les marques du passé et le respect du savoir des aînés. Ce qui est ainsi mis en valeur c'est la perpétuation de la relation et la transmission au sein de la famille ou du groupe. Les critères d'évaluation du bien fondé d'un projet sont alors plus difficilement identifiables et cela surtout pour les personnes qui ne vivent pas sur le territoire concerné.

Préserver l'environnement : les inondations ou la nature qui reprend ses droits

Enfin, on peut relever un dernier registre qui va mettre en avant la préservation de l'environnement lors des débats sur les projets d'aménagement. Ce registre met en cause l'incapacité de la société à cohabiter avec la nature. Le registre précédent s'adosse sur une connaissance intime des habitants avec leur environnement et ses dangers. Dans ce registre, la nature mérite de prendre ses droits au même titre que les humains. Plusieurs personnes font référence lors des enquêtes aux « droits de la nature » que l'homme ne respecterait pas en s'appropriant le territoire. Par ailleurs, ce registre met en valeur la beauté et l'harmonie du paysage. Ce registre comme le précédent s'oppose à une conception de l'homme comme maître et possesseur de la nature pour revendiquer une harmonie ou un équilibre. Sa spécificité est de mettre au premier plan les non humains. Dans ce registre, le poisson ou la rivière ne sont pas des capitaux économiques, ce sont des êtres vivants qui doivent être respectés au même titre que les êtres humains. Ce registre comme le précédent renvoie à une humilité de l'homme vis-à-vis de la nature. Un enquêté : « On ne peut pas arrêter les inondations à Sérignan, ni Valras ni ailleurs, parce que ici c'est la mer qui commande. (. . .) Avant personne ne se plaignait des inondations, personne. » L'évaluation environnementale des projets se développe aujourd'hui. Elle est même une obligation dans certains cas.

3.2. Discussion de la pertinence des registres à partir d'un questionnaire

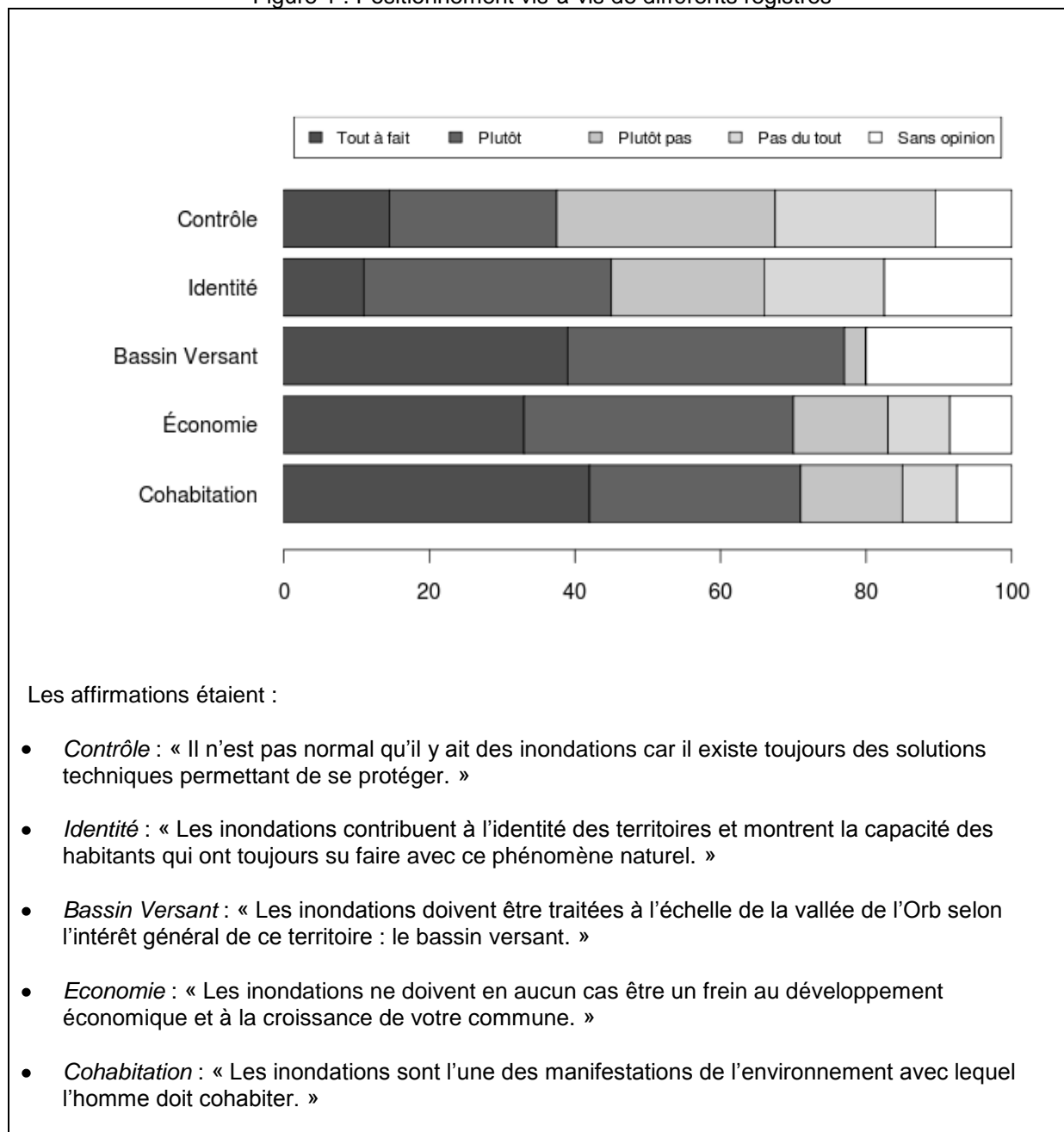
L'outil questionnaire ne permet pas de mesurer l'importance relative des différentes logiques dans l'absolu puisque le jugement dépend de la situation. Il permet cependant de discuter de leur prise en compte dans une démarche d'évaluation. Ainsi, les enquêtés étaient par exemple invités à donner leur opinion concernant différentes affirmations (figure 1). Ils devaient ensuite classer différents critères pour choisir des mesures de prévention contre les inondations, en indiquant lesquels ils jugeaient prioritaires (voir figure 2).

La première affirmation « Il n'est pas normal qu'il y ait des inondations car il existe toujours des solutions techniques permettant de se protéger » fait écho aux deux premiers registres présentés : celui de la garantie de sécurité et celui de la maîtrise des inondations. Une majorité, 52 % ne sont pas d'accord contre un peu plus d'un tiers (37 %) des enquêtés qui sont d'accord avec cette affirmation c'est-à-dire avec la possibilité d'un contrôle des inondations.

La deuxième affirmation « Les inondations contribuent à l'identité des territoires et montrent la capacité des habitants qui ont toujours su faire avec ce phénomène naturel » fait écho au registre de « vivre avec les inondations et l'Orb patrimonialisés ». Dans les réponses le taux de sans opinion est important (17 %). Les points de vue sont ensuite partagés : 45 % des enquêtés sont d'accord et 37 %

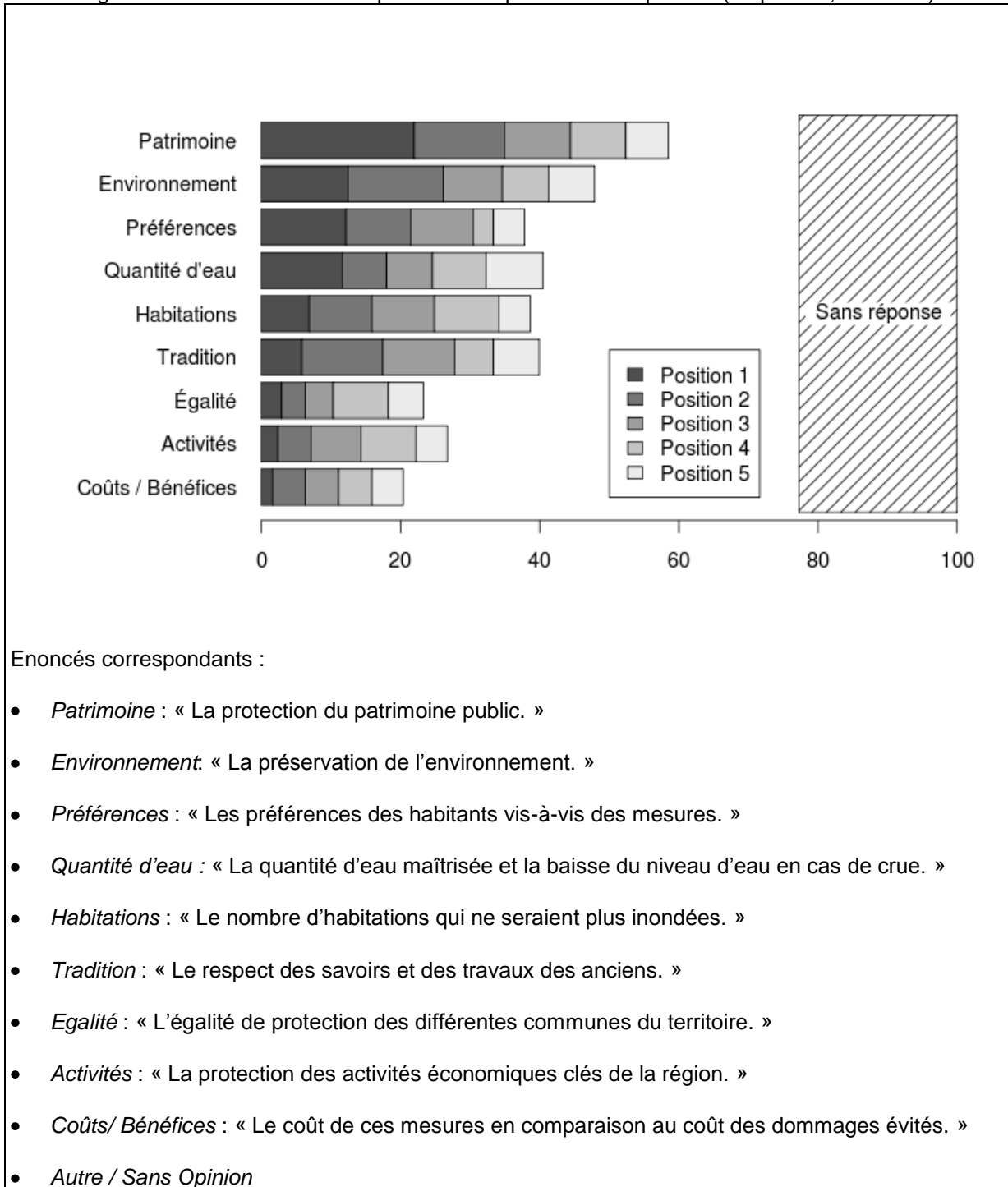
ne sont pas d'accord. C'est l'affirmation qui recueille le taux le plus faible de « tout à fait d'accord » avec seulement 11 % des personnes interrogées. Les anciens sont en proportion plus d'accord avec cette assertion que les nouveaux. L'assertion ici proposée peut apparaître provocante alors que les inondations sont souvent présentées comme des catastrophes et les personnes touchées comme des victimes. Le résultat fait écho à la difficulté d'expression de ce registre dans l'espace public.

Figure 1 : Positionnement vis-à-vis de différents registres



A contrario, la troisième affirmation « Les inondations doivent être traitées à l'échelle de la vallée de l'Orb selon l'intérêt général de ce territoire : le bassin versant. » trouve un accueil favorable. Cette phrase visait à revenir sur l'interdépendance territoriale et la perspective d'une gestion à l'échelle du bassin versant. 77 % des enquêtés sont « plutôt d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec cette proposition. Ceci peut être interprété comme une préférence pour une gestion collective du problème des inondations, à l'échelle du bassin versant. Cependant, ce fort taux de réponse affirmative a pu être influencé par l'emploi de l'expression « intérêt général » dont la préservation fait consensus en France ou tout au moins personne ne peut être entièrement contre.

Figure 2 : Critères de décision préférés des personnes enquêtées (1 : préféré, 5 dernier)



La quatrième affirmation « Les inondations ne doivent en aucun cas être un frein au développement économique et à la croissance de votre commune » fait écho au troisième registre de « favoriser la croissance économique » pris sous la perspective du territoire communal. L'emploi d'une négation dans la phrase a rencontré des difficultés d'interprétation. L'insistance avec l'expression « en aucun cas » n'a pas été toujours prise en compte. Au final, plus de deux tiers des enquêtes (70 %) sont « plutôt d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec cette idée.

La cinquième affirmation « Les inondations sont l'une des manifestations de l'environnement avec lequel l'homme doit cohabiter » fait écho au registre de préservation de l'environnement et à celui de

patrimonialisation. Une large majorité soutient cette argumentation. 71 % des enquêtés sont « plutôt d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec cet énoncé.

Selon la théorie de la justification, chaque registre est « équipé ». Il s'inscrit dans un support matériel, par exemple les repères de crue. Il se manifeste dans le choix de tel ou tel critère utilisé dans l'évaluation. Satisfaire un critère c'est accomplir une épreuve. Le choix de tel ou tel critère peut donc conforter la présence de tel ou tel registre. Nous avons souhaité interroger dans le questionnaire la pertinence de différents critères.

Le critère qui arrive en tête est « la protection du patrimoine public ». En France, le registre du bien public conserve une légitimité plus grande que la prise en compte de préférences individuelles propre à un discours libéral (Thévenot 1996). Ce résultat est du même ordre que celui sur l'accord avec l'affirmation « Les inondations doivent être traitées à l'échelle de la vallée de l'Orb selon l'intérêt général de ce territoire : le bassin versant. » Le critère qui arrive en seconde position est celui de « préservation de l'environnement ». Ce critère et le précédent, étaient en tête de la liste proposée aux enquêtés. Ceci a pu jouer en leur faveur au regard des effets de primauté connus dans les réponses à des questionnaires. Cependant, un tel classement n'est pas surprenant puisque ces propositions renvoient à un discours civique ou environnemental considérés comme légitimes. L'importance de la préoccupation environnementale a été confirmée dans les réponses à la question 23 (figure 1) et les analyses sur les registres de justifications. Ce résultat correspond aux résultats des enquêtes conduites à l'échelle nationale et à la montée du « concernement » environnemental des Français. Ainsi, une enquête du CREDOC de 2008 pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine Normandie montre que 90 % des français sont plutôt sensibles ou très sensibles aux questions environnementales (Picard 2009). La prise en compte croissante des questions environnementales apparaît également dans les entretiens. Par exemple, un élu de la basse vallée témoigne que sur les problèmes environnementaux, il arrive à sensibiliser les habitants.

Les critères de « quantité d'eau maîtrisée » et du « nombre d'habitations qui ne seraient plus inondées » qui arrivent derrière reflètent un point de vue d'optimisation technique qui correspond au premier registre présenté. Ce sont deux critères relativement facilement compréhensibles, en comparaison avec le critère de l'efficacité-coût, par exemple. Le critère de « respect de l'expérience et des travaux des anciens » est classé ensuite. À nouveau, si ce critère est moins choisi que les deux précédents, en moyenne il est classé au même rang (2,9ème). Ce critère a été beaucoup choisi dans les entretiens collectifs focalisés (par 17 personnes sur 24 dont 4 fois en première position) qui étaient essentiellement composés d'anciens ou de natifs. En avant-dernière position se classe le critère de « l'égalité de protection des différentes communes du territoire ». Cela rejoint la réponse à une autre question de notre questionnaire (Q21) qui confirme la non pertinence de ce critère de comparaison, alors qu'il peut être pertinente sur d'autres terrains (DIREN Rhône-Alpes et Maison du Fleuve Rhône, 2007)

Les deux critères économiques arrivent en dernière position. « Le coût des mesures en comparaison au coût des dommages évités » est le critère le moins souvent choisi parmi tous (87 fois). L'intérêt dans la maîtrise des coûts des mesures ne semble pas être primordial pour les enquêtés. Pourtant, ce critère est l'un des plus choisis par le groupe de l'entretien focalisé 2 (il est classé en première position par 3 personnes sur 12). Il faut noter, cependant, qu'il figurait en première position dans la liste qui leur était proposée.

L'interprétation des résultats concernant les critères doit se faire avec précaution. Des limites dans la compréhension des propositions avaient été identifiées lors de la construction du questionnaire. Le nombre de réponses sans opinion (22 % des personnes interrogées) confirme la difficulté d'y répondre ou la lassitude à ce stade du questionnaire. Afin de tenir compte du caractère contextualisé du jugement sur un choix de mesure, lors de la construction de la question une solution envisagée était de demander de hiérarchiser les critères à propos d'un projet spécifique, par exemple le projet d'endiguement de Sérignan. Celle-ci a été abandonnée étant données l'étendue de la zone de passation et les différences entre communes mais aussi le temps nécessaire pour présenter un projet pour que la personne puisse formuler un jugement. Au final, les résultats rendent compte de jugements généraux sur la légitimité des critères.

Enfin, lors de la construction du questionnaire de nombreuses discussions ont porté sur l'écriture des critères à proposer. Il avait été envisagé de traiter d'autres critères de décision comme « la perte de

biens personnels irremplaçables » et « le nombre de vies sauvées ». Le caractère indiscutable de ce second critère, manifesté lors des enquêtes qualitatives, a conduit à ne pas le retenir. Le critère de « perte de biens personnels irremplaçables » n'a pas été retenu car si c'est un critère de choix individuel, il peut difficilement être utilisé pour justifier l'action publique. Une telle préoccupation est cependant exprimée en termes de bien commun lorsque l'on parle de préservation du patrimoine auquel on peut être collectivement attaché. Nous avons également rencontré des difficultés à proposer des critères qui rendent compte de l'accommodement des inondations ou du vivre avec. Par exemple, le critère « respect de l'expérience et des travaux des anciens » a une connotation sans doute trop passéiste.

En conclusion, les enquêtes soulignent la montée des préoccupations environnementales dans la société. Elles permettent également de repositionner l'assertion selon laquelle toute inondation est inacceptable en montrant des possibles accommodations. Les inondations peuvent être vues comme une dimension de la relation à l'Orb et au territoire et qu'elles peuvent être acceptables dans une certaine mesure. Un élu, lors de la restitution des résultats des enquêtes, exprime sa satisfaction de voir apparaître un tel discours. Il fait alors part de ses souvenirs d'enfance au bord de l'eau. Un tel résultat permet d'expliquer les cas de refus d'indemnisation pour quitter son habitation, même en cas de risque avéré pour la vie de ses habitants, comme suite au passage de la tempête Xynthia en février 2010 en Vendée.

Ces résultats invitent à s'interroger sur l'intégration dans l'évaluation d'autres rapports au territoire c'est-à-dire d'autres considérations que celle des inondations et de l'eau comme un bien marchand ou une ressource. L'environnement ne peut pas être uniquement considéré comme une externalité à internaliser (Centemeri, 2009). « La mise en forme économique standard » n'est plus satisfaisante lorsque l'on considère les non humains autrement que comme des ressources (Godard, 2004). Or, les approches économiques ou techniques le réduisent souvent à un capital ou un moyen. Comment mettre en valeur l'attachement à l'environnement et la solidarité issue de l'inondation ?

4. FORMULER UN JUGEMENT EN PRESENCE D'UNE PLUARILITE DE VALEURS

Selon la théorie de la justification, on n'existe pas de méta-principe qui permettrait de construire un seul indicateur de décision. Cependant, le compromis est « à la charnière des différents ordres de justification mobilisés par les parties prenantes du processus public de décision » (Godard 2004). Pour favoriser un compromis, il s'agit avant tout de créer des forums de discussion et de décision adaptés. Godard invite à la négociation. L'existence d'une pluralité de valeurs ne doit pas conduire à un relativisme mais à prêter attention au travail de composition opéré par les personnes (Thévenot 1992). Nous nous sommes interrogés dans un troisième temps sur ce travail de composition.

4.1. De la combinaison de critères

La plupart des approches économiques cherchent à établir des critères et indicateurs qui peuvent directement servir à la prise de décision. L'économie classique propose l'utilisation d'un critère monodimensionnel, la valeur des bénéfices, nets des coûts d'un projet. Elle assume toutefois que la « valeur totale » peut ainsi être mesurée, comprenant non seulement les valeurs d'usage mais aussi les valeurs de « non-usage », comme celles attachées à l'environnement ou au patrimoine. Chaque individu serait ainsi capable d'annoncer sa « valeur totale ». L'économie classique présume également que les valeurs individuelles peuvent être agrégées pour composer une valeur globale, représentant « l'intérêt général ». Du coup, l'évaluation économique classique ne traite pas directement de la question du compromis, dans le sens où des parties chercheraient un accord. Elle se réfère plutôt à la notion d'arbitrage, à un choix transparent au profit de l'intérêt général. Supposant des capacités cognitives importantes, elle peut se référer à l'usage d'enquêtes qui recenseraient les préférences individuelles. L'évaluation contingente suppose par exemple que la « valeur totale » peut être mesurée dans un consentement à payer individuel. La somme des consentements à payer représente ensuite l'intérêt qu'accorde une société à un projet. La méthode des dommages évités, plus proche de l'expertise, tente d'approcher la « valeur totale » par plusieurs critères collectifs : des dommages évités aux habitations, la réduction des impacts sur l'environnement, la préservation du nombre de bâtiments relevant du patrimoine etc. Rien n'est dit sur la « meilleure manière » de

combiner ces éléments, même si une agrégation s'effectue souvent en leur accordant une valeur monétaire.

D'autres approches économiques utilisent « l'analyse multi-critères » et tentent de composer différentes dimensions de la valeur d'un projet, qu'elles soient exprimés en valeurs monétaires ou en d'autres termes. Les approches constructivistes des préférences (Gregory et al. 1993, Gregory et Slovic 1997) font usage de cette approche pour « construire un compromis ». Il s'agit d'un processus où chaque participant d'un entretien collectif focalisé a fait l'effort de rendre ses préférences explicites aux autres participants. Après une phase d'acquisition de connaissances, les préférences collectives sont « construites » selon des critères partagés par les participants, qu'il s'agit ensuite de quantifier selon un indicateur également partagé par les participants. Un indicateur de décision est enfin calculé en demandant aux participants de choisir les poids qui seront attribués à chaque critère.

Quitte à paraître réducteurs, toutes ces approches cherchent à « objectiver » le processus de décision en visant à expliciter la construction *d'un seul indicateur de décision*. Cette posture est bien commode pour les hommes politiques, qui peuvent s'appuyer sur cet indicateur. Comme nous l'avons vu plus haut, cet exercice pose beaucoup de difficultés aux personnes enquêtées qui ont du mal à répondre à une question qui est posée en termes de « critères de décision ». On peut se demander si les « décideurs » performeraient beaucoup mieux que les habitants.

4.2. A l'élaboration d'un compromis

En nous appuyant sur la théorie de la justification nous avons mis l'accent sur l'existence d'une pluralité de mise en valeur possible et leur caractère incommensurable. Comment mettre en équivalence la valeur marchande d'un bien, sa valeur patrimoniale et sa valeur esthétique ? C'est tout le contraire du postulat économique classique qui présume qu'il est possible de « commensurer » ces différentes valeurs, soit à travers une approche d'expertise (méthode des dommages évités), soit à travers un consentement à payer individuel (méthode d'évaluation contingente) En adoptant l'approche de la justification, en cas de désaccord sur l'ordre de justification, une étape de « construction de compromis » est nécessaire pour permettre une prise de décision.

Pour donner un exemple de « compromis » nous pouvons nous référer sur notre terrain au quartier du Faubourg à Béziers. Dans ce quartier, si les inondations représentent une contrainte forte, elles ont également contribué à une solidarité locale. Suite aux dernières inondations, lors des discussions sur les projets d'aménagement, les riverains ont été favorables à une combinaison spécifique de différentes mesures incluant l'amélioration de l'hydraulicité plutôt qu'à la construction de digues (CETE Méditerranée, 2005). L'amélioration de la capacité d'écoulement du fleuve a en particulier donné lieu à la réouverture des arches du pont vieux qui enjambe l'Orb et à la création d'une zone d'expansion de l'eau prenant la forme d'un « amphithéâtre ». Un tel aménagement a permis de maintenir un usage des berges du fleuve par les habitants tout en minimisant l'impact des crues. Il trouve même aujourd'hui une nouvelle vocation en devenant un lieu culturel pour des concerts de Jazz. Ainsi, le choix des travaux à la traversée de Béziers a représenté un compromis entre une logique de maîtrise des flux et une logique de « vivre avec les inondations et l'Orb patrimonialisés ». En limitant l'impact des inondations et en augmentant l'espace de vie de l'Orb, ils ne sont par ailleurs pas en contradiction avec les logiques de « garantie de sécurité... » et de « favoriser la croissance économique... ».

Le questionnaire n'aborde pas directement la question de l'élaboration de compromis et de ses conditions, puisque, étant donné sa longueur, nous avons renoncé à introduire des questions sur les modalités de prise de décision. Nous souhaitions initialement tester la pertinence de différents modes de décision tel un référendum comme moyen de décision concernant les options de gestion des inondations. La question proposée a été l'objet de nombreuses discussions lors des entretiens collectifs focalisés. Sous l'argument de la complexité et de la technicité des questions relatives aux inondations, les discussions se sont focalisées sur la remise en cause de la capacité des habitants à être juge des actions collectives à mettre en place pour gérer les inondations et la nécessaire délégation aux « spécialistes ».

Les résultats de notre enquête suggèrent cependant qu'il pourrait être intéressant de viser des dispositifs participatifs qui rendent compte des points de vue des habitants, tels que les jurys de citoyens (Sintomer 2007). Ces démarches « mini-public » ont d'abord été conduites dans notre pays à

l'échelon national, sur des sujets d'intérêt général comme les OGM, les boues, le réchauffement climatique. Leur mise en œuvre à l'échelon territorial est par contre plus rare, même si elle tend à se développer » (Barbier et al. 2009, Bedu, 2010). Ses expériences s'efforcent de renouveler la pratique de la décision publique sur des sujets complexes à forte dimension technique en l'articulant à des espaces de délibération largement ouverts aux profanes. Ils prévoient un temps d'acquisition de connaissances avant un temps de dialogue et de prise de décision. La sélection du panel de participants peut se faire sur la base du volontariat, de manière aléatoire ou en recherchant une représentativité. Le tirage au sort permet de d'inclure des citoyens ordinaires dans leur diversité. Pour mettre en place un tel dispositif, notre enquête nous fournit de précieux éléments de construction : tant au niveau de la représentativité des participants (ancien, nouveau arrivant, ayant vécu des inondations ou pas, habitant ou experts...) qu'au niveau des éléments constituant le compromis (les registres) ou encore de la préparation des information.

5. ELEMENTS DE CONCLUSION

Les enquêtes conduites ont permis de réaffirmer la pertinence d'ouvrir le processus d'évaluation jusqu'aux habitants. Nous avons par exemple montré que, contrairement aux a priori, même le nouvel arrivant n'est pas « ignare » et possède un point de vue sur les inondations et leur gestion. Les spécificités de l'exercice d'évaluation invitent cependant à ne pas se limiter à des outils de recueil de point de vue tels des sondages mais à tenir compte des différences de connaissances et de points de vue à propos des inondations.

Ainsi, les enquêtes nous ont permis d'identifier différents registres d'évaluation contradictoires, mobilisés sur la basse vallée de l'Orb. Le critère économique de balance entre bénéfices et coûts ne ressort pas des enquêtes par questionnaire comme un critère de décision prioritaire. La préservation de l'environnement et du patrimoine sont, au contraire mis en avant, sans doute favorisés par ce format de recueil des avis.. Inversement, certains registres plus familiers, comme le « vivre avec les inondations » peuvent moins facilement être exprimés dans un tel format.

Enfin, en tenant compte de ces résultats et pour que l'évaluation contribue à la décision, le cadre le plus prometteur semble un jury de citoyen qui permette à un panel d'habitants de construire un avis, compromis entre différentes valeurs. La perspective ouverte par ce travail est celle de l'expérimentation d'un tel protocole dans un processus de décision pour la prévention des inondations.

BIBLIOGRAPHIE

Barbier, R. (2005) Quand le public prend ses distances avec la participation, *Natures Sciences Sociétés*, 13:258-265.

Barbier, R., Bedu, C., Buclet, N. (2009) Portée et limites du dispositif « jury citoyen ». Réflexions à partir du cas de Saint-Brieuc. *Politix*, 22(86):189-207.

Bedu, C., 2010. *Quand une citadelle technique se (sou)met à l'épreuve de l'"impératif délibératif". Récit et analyse pragmatique d'une procédure de type "mini public" dans le domaine de l'eau potable.* Cemagref, ENGEES, Université de Strasbourg,

Boltanski, L., Thévenot L (1991) *De la justification.* Les économies de la grandeur. NRF essais. Gallimard. Paris.

Centemeri, L. (2009) Environmental damage as negative externality : a pragmatic sociological perspective. *First ISA Forum of Sociology, 05 to 08 September, Barcelona*

CETE Méditerranée (2005). Réduction de la vulnérabilité aux inondations à l'échelle d'un quartier - Etude exploratoire sur le cas du quartier du faubourg de Béziers: 119 p..

DIREN Rhône-Alpes et Maison du fleuve Rhône, 2007. *Le risque inondation dans la vallée du Rhône : postures riveraines du Haut-Rhône au delta*, 85.

Doidy, E. (2001) Mobilisation collective et régimes d'engagement. De l'engagement dans la proximité à la prise de parole dans l'espace public : épreuves, tensions, passages, 21.

Dupont, N., Ed. (2008) *Approche pluridisciplinaire des perceptions des inondations sur le bassin de la Vilaine*.

Erdlenbruch, K., Gilbert, E., Grelot, F., Lescoulier, C. (2008) Une analyse coût-bénéfice spatialisée de la protection contre les inondations - application de la méthode des dommages évités à la basse vallée de l'Orb, *Ingénieries E.A.T.*, 53:3-20

Godard, O. (2004) Autour des conflits à dimension environnementale. Évaluation économique et coordination dans un monde complexe, *Cahiers d'économie politique*, 2(47):127-153.

Gregory, R.S., Lichtenstein, S., Slovic, P. (1993) Valuing environmental resources: A constructive approach. *Journal of Risk and Uncertainty*, 7:177-197.

Gregory, R.S., Slovic, P. (1997) A constructive approach to environmental valuation. *Ecological Economics*, 21:175-181.

Grelot, F., Ed. (2009) Perception du risque et évaluation économique de l'exposition aux inondations Étude de deux territoires aux contextes hydrologiques différents, *Rapport final du projet EPI, programme de recherche "Risque Décision Territoire" du MEEDDM*.

Henry, C. (1984) La micro-économie comme langage et enjeu de négociations, *Revue Économique*, 35:177-197.

Lafaye, C., Thévenot, L. (1993) Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature. *Revue Française de Sociologie*, 34(4):495-524.

Latour, B. (1995) Moderniser ou écologiser ? À la recherche de la "septième cité". *Écologie politique*, 13:5-27.

Narcy, J.-B. (2002) Les registres de justification dans l'instruction des plans de prévention des risques inondation. *Annales des Mines Série Annales des Mines « Responsabilité et Environnement »*, Avril:51-65.

Picard, R. (2009) La protection de l'eau : une forte sensibilité, une faible implication. *CREDOC Consommation et Modes de Vie*, 221:4.

Sintomer, Y (2007) *Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*. Cahiers Libres. La découverte, Paris.

Thévenot, L. (1992) Un pluralisme sans relativisme ? Théories et pratiques du sens de la justice, *Esprit*, 221-253.

Thévenot, L. (1996) Mettre en valeur la nature. Disputes autour d'aménagements de la nature en France et aux États-Unis. Autres Temps. *Cahiers d'éthique sociale et politique*, 49:27-50.

Treich, N. (2005) L'Analyse Coût-Bénéfice de la Prévention des Risques, mimeo, LERNA-INRA, Université de Toulouse.



COMMENT EVALUER LES EFFETS DE LA MODELISATION PARTICIPATIVE DANS L'EMERGENCE D'UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE

Lætitia Guérin-Schneider⁽¹⁾, Mathieu Dionnet⁽²⁾, Géraldine Abrami⁽¹⁾, Yorck von Korff⁽²⁾

(1) Cemagref, UMR G-Eau, 361 rue J-F Breton, BP 5095, F34196 Montpellier cedex 05, laetitia.guerin-schneider@cemagref.fr

(2) Lisode, 361 rue J-F Breton, BP 5095, F34196 Montpellier cedex 05, mathieu.dionnet@lisode.com

Résumé

La modélisation participative est une méthode de recherche-intervention qui mobilise à la fois des méthodes d'animation de réunion et de formalisation pour accompagner des décisions collectives. Pour savoir si la modélisation participative peut être utilisée pour faciliter la mise en place d'une nouvelle gouvernance territoriale, impliquant des organisations indépendantes mais liées par un même territoire ou une ressource à gérer, il est nécessaire de déployer une méthode d'évaluation permettant de mesurer ses divers effets. Cet article propose un cadre d'évaluation croisant des approches classiques d'évaluation de la participation avec les sciences de gestion, qui appréhendent notamment le contexte institutionnel et l'apprentissage. La grille d'analyse observe les effets sur les pratiques, règles et valeurs en se situant aux niveaux des individus, organisations et systèmes institutionnels (gestion de l'eau, aménagement du territoire). Les moyens de mesure déployés (diagnostic, questionnaires, tableaux de bords, réseaux sociaux...) sont illustrés dans le cadre d'un projet en cours sur la gouvernance territoriale de l'eau en zone littorale. Cette présentation permet de souligner les potentialités et les limites probables de cette méthode d'évaluation.

Mots clés

Modélisation participative ; évaluation ; gouvernance territoriale ; apprentissage ; eau

1. INTRODUCTION

La modélisation participative est "une méthode qui favorise l'implication d'un groupe d'individus dans le développement d'un modèle dans le but d'améliorer la compréhension du groupe à propos d'un système particulier, de ses problèmes et de ses solutions possibles, qui va directement ou indirectement conduire à de meilleures décisions de gestion." (HarmoniCOP 2003). Ce dispositif qui associe des temps de réunions collectives, où sont déployées des méthodes de facilitation, et un modèle formel qui restitue une représentation collective de la question traitée peut donc être considéré comme un outil composite d'aide à la décision. La modélisation participative a été historiquement développée autour des questions de gestion de ressources naturelles, notamment par le collectif ComMod³ qui a développé une forme particulière de modélisation participative nommée « modélisation d'accompagnement » (Etienne 2010) impliquant la construction de modèles formels (d'une manière participative ou non) puis leur usage dans des jeux de rôles. La modélisation participative est également issue d'autres domaines comme l'analyse des acteurs et des politiques publiques (Bryson 2003). Il nous a donc semblé pertinent d'utiliser la modélisation participative pour appuyer la gouvernance territoriale. La gouvernance territoriale est une notion développée en sciences politiques (Le Galès et Lascoumes 2005; Pasquier, Simoulin et al. 2007). Simoulin (2003) la définit comme une recomposition de l'action publique marquée par l'effacement du pouvoir de l'Etat, l'estompement des limites entre public et privé, l'atténuation de la hiérarchie et l'émergence de la société civile. En effet, la décentralisation a renforcé de nombreux acteurs publics locaux, hiérarchiquement indépendants, dont les territoires et les compétences se chevauchent. La gouvernance territoriale implique que le réseau d'acteurs qui la constitue ait la capacité à gérer des perspectives diverses, résoudre des conflits et construire et appliquer des décisions collectives. Pour Pahl-Wostl et al. (2007) ou Maurel et al. (2007), cette capacité est acquise à travers un processus d'apprentissage social⁴ entre les différents membres du réseau. Des lors, on peut faire l'hypothèse que la modélisation participative produit un apprentissage social pouvant contribuer à une meilleure gouvernance entre des organisations administrativement autonomes mais liées par les ressources ou les enjeux territoriaux qu'elles gèrent.

L'objectif de cet article n'est cependant pas de confirmer cette hypothèse, mais de présenter et de mettre en débat une méthode d'évaluation qui contribue à la tester. Cette méthode vise à mesurer en quoi la modélisation participative induit de l'apprentissage social, dans un contexte de gouvernance territoriale. L'originalité de ce travail tient à ce que les sciences de gestion ont été mobilisées à côté de la littérature sur la participation, pour construire le cadre d'évaluation. Après avoir brièvement décrit le projet de recherche où s'insère l'évaluation, nous revenons sur la spécificité et les apports des démarches de modélisation participatives pour comprendre en quoi elles peuvent être un appui à la gouvernance territoriale. Le cadre d'évaluation pluridisciplinaire proposé est ensuite présenté. Le déploiement de ce cadre est en cours et de premières illustrations sont données. Elles débouchent sur une discussion sur les apports et les limites de cette évaluation.

2. PRESENTATION DU PROJET DE RECHERCHE

2.1. *Un objectif : améliorer la gouvernance de l'eau dans la zone littorale Ouest-Hérault*

Certains auteurs ont déjà souligné que l'utilisation de la modélisation participative pour la gouvernance représente une des voies de la recherche sur la gestion intégrée des zones côtières, mais qu'il est nécessaire de capitaliser les résultats et de valider l'intérêt de l'approche (Rey-Valette et Antona 2010). La gestion de masses d'eau dans un contexte de pression littorale illustre bien une situation nécessitant la mise en œuvre de nouvelles formes de coordination et donc de gouvernance territoriale. En effet, cette situation associe les enjeux classiques de gestion des ressources communes (négociation entre usages, gestion quantitative et qualitative) à des enjeux littoraux

³ Companion Modelling ou Modélisation d'Accompagnement www.commod.org

⁴ Craps (2003) définit l'apprentissage social comme le renforcement de la capacité d'un réseau d'acteurs à développer et perpétuer des actions collectives

particuliers caractérisés par des écosystèmes sensibles, entre terre et mer, soumis à la pression anthropique. Comme l'illustre la figure 1 la gouvernance territoriale s'opère actuellement par la juxtaposition de dispositifs de gestion de l'eau (SAGEs), d'aménagement du territoire, (SCOTs) et de protection des milieux (Zones Natura 2000).

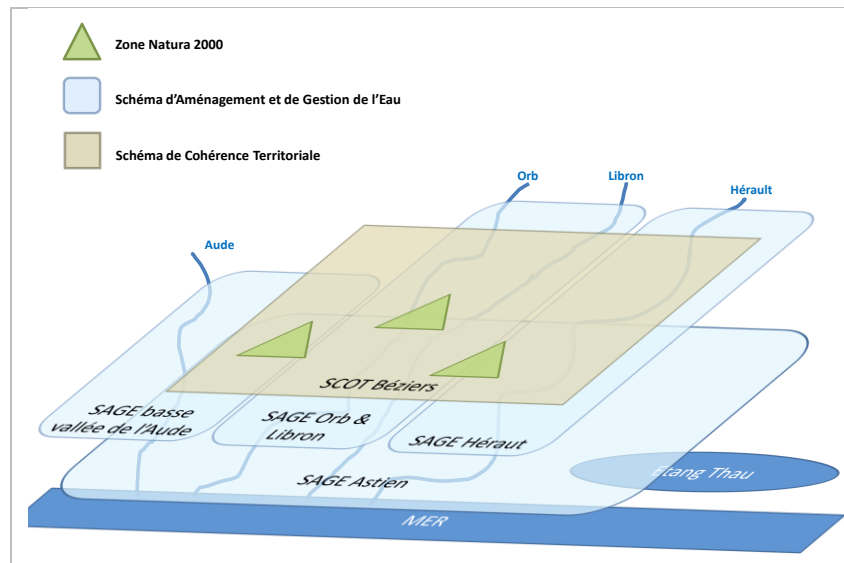


Figure 1 Illustration schématique de la superposition des dispositifs administratifs de gestion de l'eau des espaces naturels et de l'urbanisme dans la zone d'étude

Or si la coordination entre ces différents dispositifs est souhaitée par de nombreux acteurs, sa mise en œuvre se heurte à de nombreuses difficultés. Les principales limites de la gouvernance actuelle paraissent être le cloisonnement entre les dispositifs administratifs, des échelles de gestion non pertinentes par rapport à l'échelle des interdépendances, le manque d'outils de coordination à la fois entre organisations et entre les membres d'une même organisation, le risque de non pérennité de certaines personnes ou organisations clés ou encore la multiplicité des réglementations nouvelles, dont l'application n'est pas encore claire pour tous. Les enjeux politiques et les conflits autour de l'usage de l'eau sont également présents dans le débat. Faisant suite à ce constat, des acteurs publics locaux⁵ ont exprimé le besoin de mettre en place de nouveaux modes de gouvernance sur leur territoire. La rencontre entre ces gestionnaires et les chercheurs de Lisode et du Cemagref a permis de déboucher sur un projet de recherche proposant d'utiliser la modélisation participative pour faciliter la coordination entre des organisations institutionnalisées (syndicats mixtes, intercommunalités, conseils généraux et régionaux, agence de l'eau, services déconcentrés de l'Etat, associations...), en charge de la gestion des masses d'eau, de l'aménagement du territoire et de la gestion des écosystèmes dans le secteur de la nappe d'eau sous-terrainne de l'Astien (Ouest-Hérault) en lien avec les fleuves Orb et l'Aude. Ce projet est cofinancé par divers partenaires⁶ et implique également le CGS⁷.

2.2. Illustration du processus de modélisation participative

Le projet de recherche, d'une durée de deux ans (2010-2011), suit deux principales phases :

1. une phase de diagnostic du contexte physique, des acteurs et des institutions en place, qui mobilise à la fois des outils d'exploration classiques (entretiens, information documentaire) et des ateliers de modélisation participative permettant une représentation partagée du système physique et de la gestion actuelle ;

⁵ Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien et le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb et du Libron.

⁶ Programme LITEAU III, du Ministère de l'Ecologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil Général de l'Hérault et Conseil Régional Languedoc Roussillon.

⁷ Centre de Gestion Scientifique de Mines ParisTech, impliqué via Michel Nakhla

2. une phase de simulation politique impliquant la construction d'un jeu de rôles basé sur le modèle précédemment construit permettant d'explorer de nouveaux modes de prise de décision coordonnée.

Utilisée dans le sens large du terme, la modélisation participative ne se limite pas aux simples ateliers de modélisation, mais recouvre l'ensemble du processus y compris les jeux de rôles. La rédaction de cet article s'inscrit à la fin de la première phase. Les ateliers de modélisation impliquent des personnes sélectionnées à dire d'experts en raison de leur lien avec le cas d'étude. Durant ces temps forts collectifs, des méthodes de facilitation sont déployées pour permettre l'expression la plus complète et la plus équilibrée des différents participants. En particulier, des étapes de travail en sous-groupes sous-forme par exemple de brainstorming, rendent possible l'expression de l'ensemble des acteurs présents (cf. Figure 2a). Parallèlement, l'intervention des modélisateurs structure les échanges d'information : en s'appuyant sur l'ontologie⁸ qui sera déployée dans le futur modèle informatisé, les facilitateurs adoptent dans tous les groupes la même manière de décomposer les sujets abordés. Ainsi, le premier atelier de modélisation participative a traité les transferts entre les différentes masses d'eau en décomposant des "aspects gérés", "actions", "ressources", "agents", "organisations partenaires" et "actions liées". Chaque notion est déclinée sur des cartons de couleurs spécifiques et présentés sur un tableau (cf. Figure 2b).



Figure 2 Temps forts collectifs : (a) travail en sous-groupe et (b) structuration des échanges

Les données ainsi collectées sont ensuite retranscrites dans un modèle informatique, suivant la même structure et peuvent ainsi donner lieu à des exploitations systématiques.

⁸ Une ontologie est un ensemble structuré des termes et concepts représentant le sens d'un champ d'informations.

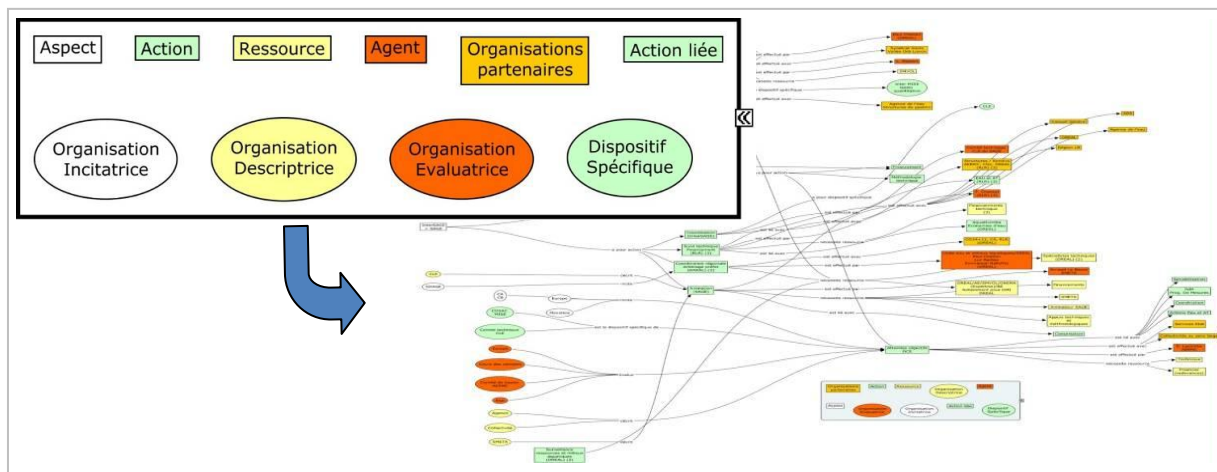


Figure 3 Illustration du résultat de modélisation des ateliers

L'exploitation des informations collectées lors des ateliers, complétée par le diagnostic classique va servir de base à la construction du jeu de rôles, support de la simulation politique.

2.3. Apport potentiel de la modélisation participative sur la coordination entre organisations

Le développement d'instruments co-construits entre scientifiques et acteurs n'est pas sans rappeler la posture de la recherche intervention. Comme le souligne David (2008), la recherche-action proposée par Lewin (1951) et Argyris et al. (1985), et plus spécifiquement, la recherche-intervention (Berry 1983; Moisdon 1984; Riveline 1991; Hatchuel 1994; Moisdon 1997), est un cadre de recherche en gestion qui pose que théorie et pratique sont méthodologiquement liées dans un processus en partie commun de génération des connaissances. La place de l'instrument de gestion, dont la définition est relativement extensive, y est centrale : il intervient à différents niveaux comme outil d'investigation du fonctionnement organisationnel, outil d'accompagnement de la mutation et outil d'exploration du nouveau (Moisdon 1997). Si la modélisation participative ne constitue pas en soi un outil de coordination adopté en routine, pour les décisions des gestionnaires, elle constitue en revanche un outil d'accompagnement qui favorise l'émergence des précédents. Une des questions de recherche du projet consiste alors à mesurer et comprendre les effets spécifiques des outils d'accompagnement, combinant temps forts collectifs, animés par des chercheurs-facilitateurs et modélisation. Plus spécifiquement, les outils d'accompagnement mobilisés le long du processus de modélisation participative sont :

- Les ateliers de modélisation, qui visent à construire une représentation partagée d'un problème ou d'une situation et favorisent ainsi l'élicitation des valeurs et des perspectives des acteurs sur un système (Vennix 1999; Hare, Letcher et al. 2003);
- Les ateliers de simulation politique, qui permettent l'exploration expérimentale des processus de prise de décision (Toth 1988; Duke et Geurts 2004) et renforcent ainsi la convergence des analyses en permettant aux acteurs de dépasser leurs cadres d'analyse habituels (Tsuchiya 1998) ;
- Et plus généralement les outils de facilitation de groupe, qui favorisent les interactions et la compréhension mutuelle des participants (Spencer 1989; Kaner 1996).

Il semble dès lors pertinent de penser que la modélisation participative puisse favoriser l'émergence d'instruments de gouvernance plus efficaces et légitimes. Dans un registre plus cognitif, des travaux récents ont exploré le lien entre la modélisation d'accompagnement et l'apprentissage individuel et collectif, et ont tenté d'en mesurer la consistance grâce à une revue de cas (Daré, Van Paasen et al. 2010). Daré et al. soulignent que les démarches d'apprentissage social, auxquelles ils rattachent la modélisation d'accompagnement, visent généralement deux objectifs : "le renforcement des liens sociaux, par le biais d'un engagement autour d'un futur souhaitable ou un apprentissage en double boucle permettant de remettre en cause les représentations mentales des individus". Les temps forts collectifs apparaissent comme des moments clés, où les points de vue s'échangent, mais ils alternent aussi avec des périodes de réflexion plus individuelle en lien avec les acteurs du processus. Ces

apprentissages impliquent les acteurs mais aussi, dans une certaine mesure, les scientifiques qui facilitent et organisent le processus.

Ces mêmes auteurs observent que cinq grandes catégories d'apprentissage sont généralement associées à la modélisation d'accompagnement :

1. apprentissage relatif à l'enjeu (connaissances générales du système et de sa dynamique) ;
2. apprentissage de connaissances et de techniques permettant de réfléchir aux options possibles pour atteindre un état désiré ;
3. apprentissage au sujet des autres (connaissance des intérêts, des compétences et enjeux, connaissance des croyances, point de vue, normes et valeurs de chacun) ;
4. apprentissage communicationnel (acquisition d'un mode d'interaction sociale qui permet de partager de la connaissance, d'apprendre et de décider) ;
5. apprentissage organisationnel, (acquisition de connaissances sur les options d'organisation des acteurs et leur conséquences afin de sélectionner l'organisation la plus à même d'atteindre l'objectif visé).

Les apports potentiels de la modélisation participative sur la coordination entre organisations peuvent ainsi être résumés à trois types d'effets : co-construction d'outils de gestion (effet direct sur les procédures et les pratiques), apprentissages individuel et collectif (effet induit) et enfin création de légitimité des outils et des connaissances co-construits (effet sur les valeurs). La création de légitimité et l'émergence de nouvelles pratiques sont particulièrement importantes dans le contexte de gouvernance, et en particulier sur notre terrain d'étude, où le mode de décision n'obéit pas à des règles fixées *a priori*, mais doit se construire volontairement entre des partenaires qui gardent leur autonomie.

3. APPORTS THEORIQUES POUR L'EVALUATION DE LA MODELISATION PARTICIPATIVE

L'évaluation des démarches participatives peut se structurer en trois aspects (Kuper, Dionnet et al. 2009) : l'analyse du contexte, la qualité du processus participatif et l'analyse des effets. Les effets se décomposent eux-mêmes en effets directs et facilement observables, effets induits, liés à l'apprentissage et impacts à une échelle et un pas de temps plus grand.

Le parti-pris est de mobiliser ici, à côté des références classiques en évaluation des démarches participatives, des approches issues des sciences de gestion, qui font le lien à la fois avec l'apprentissage et avec la coordination intra- et inter-organisationnelle, dimension clef de la gouvernance territoriale.

3.1. Analyse du contexte dans une optique d'évaluation : premier apport des sciences de gestion

Le contexte peut se définir comme l'ensemble des facteurs préexistants à l'intervention, que les participants ne peuvent pas contrôler (von Korff 2006). Certaines approches de la participation cantonnent l'analyse du contexte à la prise en compte des éléments utiles au design du processus, comme la qualité des relations ou les conflits préexistants, l'attitude et la confiance des acteurs vis-à-vis de l'organisateur de la concertation, etc. (Beierle et Konisky 2000). Si l'on s'inspire des travaux en sciences de gestion, la définition du contexte peut être notablement élargie. Des auteurs comme North ou Ostrom ont développé la notion d'environnement institutionnel, constitué par les règles, les valeurs et les coutumes en usage (North 1990; North 1991; Ostrom 1992). Williamson ajoute à l'analyse le paramètre de l'incertain (Williamson 1985). Les fondateurs de la recherche intervention du Centre de Gestion Scientifique définissent également un cadre pour le diagnostic organisationnel qui distingue quatre niveaux : la matière (ce qui est contraint physiquement), les individus (ce qui change avec les personnes), les institutions formelles et les valeurs informelles (Riveline 1991).

En synthétisant ces différents apports, on peut définir le contexte comme le cadre composé par :

- l'environnement physique qui conditionne ce qu'il est matériellement possible de faire ;
- les institutions, au sens de règles formelles et informelles et de valeurs, qui conditionnent ce que l'on a le droit de faire (ou ce que l'on s'autorise à faire) ;

- l'incertain qui conditionne ce que l'on est en mesure de connaître ou de prédire.

Dans ce contexte, l'action des acteurs se construit soit de manière individuelle, soit structurée dans des organisations (administration, entreprise, association, syndicat professionnel ou de travailleurs...). L'analyse du contexte est nécessaire indépendamment de la tâche d'évaluation. C'est une étape intrinsèque du projet qui permet de dégager les limites de l'organisation actuelle et d'ouvrir des pistes sur les outils à développer. Elle alimente aussi le design du processus participatif en permettant d'identifier quelles sont les parties prenantes (dans leur dimension individuelle et organisationnelle) qu'il conviendra d'associer. Mais l'analyse du contexte alimente également l'évaluation en tant que telle. Le diagnostic contribue à faire un état initial de la situation (ou une « *baseline* »), notamment en termes de coopération (en distinguant les organisations, les individus et les instruments mobilisés), avant l'intervention du processus participatif. La situation initiale pourra être comparée à l'état final pour dégager certains effets.

3.2. *Evaluation de la qualité du processus : apport des méthodes classiques d'évaluation de la participation*

Le processus participatif désigne la manière dont s'effectue la mobilisation des acteurs, avec en particulier le déroulement des temps forts collectifs. Comme l'expliquent Rowe et Frewer (2000), la qualité du processus conditionne a priori la qualité des résultats et c'est pourquoi il est intéressant d'en faire un objectif en soi et de l'évaluer. Certains auteurs évaluent la qualité des différents types de processus participatifs au regard de leur capacité intrinsèque à produire ou non une réelle implication des acteurs dans la décision, c'est-à-dire un partage du pouvoir. La grille la plus connue est sans doute celle proposée par Arnstein (1969) qui distingue une échelle à huit niveaux, allant de la manipulation au contrôle citoyen. Rowe et Frewer (2000; 2004) déclinent neuf critères d'évaluation, réparties en deux catégories : les critères d'acceptance ("acceptance criteria" : représentativité, indépendance des participants, engagement précoce, influence sur la politique finale, transparence du processus) et les critères de processus ("process criteria" : accessibilité des ressources, définition du rôle de chacun, structuration et clarté du processus de décision, coût-efficacité). Comme le souligne Blatrix (2009), les premiers permettent de vérifier la crédibilité et la sincérité de la démarche, alors que les seconds visent la qualité dans l'organisation de la procédure évaluée. Ce type de critères permet à la fois de comparer les différents types de processus dans l'absolu (référendum, conférence de consensus...) mais aussi dans la pratique. Cette distinction entre qualité des processus en théorie et efficacité de leur mise en œuvre est notamment développée par Callon, Lascoumes et Barthes (2001). Pour ces auteurs, dans des démarches mobilisant la discussion (conférences de citoyens, forums ouverts etc.), le degré de dialogisme des procédures est évalué à travers trois critères : l'intensité (précocité de l'engagement des profanes, diversité de composition du collectif), l'ouverture (diversité des groupes consultés et leur indépendance, contrôle de la représentativité des porte-paroles) et qualité (sérieux des prises de parole, continuité des prises de parole). La mise en œuvre des procédures, quant à elle s'évalue sur les critères d'égalité des conditions d'accès au débats, de transparence et traçabilité des débats et de clarté des règles organisant le débat. Face à ces critères d'évaluation génériques, certains auteurs ont développé des indicateurs de moyens et de résultats qui permettent de mesurer empiriquement la mise en œuvre de chaque critère (Brugidou, Jobert et al. 2007). On dispose ainsi d'un matériau riche sur les outils d'évaluation des processus participatifs. Toutefois, il faut noter un décalage de positionnement par rapport à notre travail. Alors que la plupart des travaux sur l'évaluation de la participation se situe dans une perspective de participation citoyenne, dans un projet qui mobilise l'outil de la modélisation participative comme un catalyseur de la gouvernance territoriale, la dimension importante est celle de la coordination entre organisations ou acteurs dans un contexte où les responsabilités sont éclatées. Pour cette raison, une partie seulement des critères ou indicateurs seront pertinents dans notre approche.

3.3. *L'évaluation des effets : second apport des sciences de gestion*

Les résultats bruts (outputs) de la modélisation participative, qui correspondent à des produits immédiats du projet (Gottret 2001), sont *a priori* directement observables (écriture de rapports, mise en relation de personnes échangeant sur une question spécifique, production de modèles, développement d'outils de coordination, formulation de décisions collectives, etc.). Les effets induits se situent plutôt au niveau de « changement de comportements, attitudes, capacités, savoirs ou conditions (situations) des participants » (Douthwaite, Alvarez et al. 2007). C'est à ce niveau que se

fait le lien avec l'apprentissage. La part des outils participatifs dans ces phénomènes est plus difficile à identifier du fait de l'influence possible d'autres éléments extérieurs au processus. Ils peuvent s'appréhender en comparant un état initial et un état final, avec la difficulté qui consiste à attribuer un degré de responsabilité des outils participatifs dans les écarts constatés. A cet égard, la mobilisation de questionnaires auprès des acteurs, à chaud et à froid, afin de connaître leur perception du rôle des outils participatifs peut s'avérer fructueuse. Dans le prolongement de travaux de Coudel (2009), la compréhension des effets induits, de par leur lien avec les processus d'apprentissage, peut bénéficier des apports des sciences de gestion. Argirys et Schön (1978) développent l'idée de l'imbrication de deux boucles d'apprentissage au sein des organisations. L'apprentissage en simple boucle fait intervenir des individus qui modifient leurs pratiques dans le cadre des institutions existantes. L'apprentissage en double boucle, implique une modification des règles et valeurs. Certains auteurs introduisent une triple boucle qui va jusqu'à remettre en cause les normes sociétales et qui s'exprime notamment dans les structures non hiérarchiques (Romme et Van Witteloostuijn 1999) ou dans les discussions multi-acteurs (Turcotte, Antonova et al. 2007), qui correspondent précisément à la situation de gouvernance territoriale. Ces approches permettent d'évaluer l'apprentissage sous l'angle de ce sur quoi porte la modification (pratiques, règles, valeurs).

Un second angle d'approche consiste à identifier l'échelle où se joue l'apprentissage. Comme le rappelle Baron (2003), dans une optique s'inscrivant dans l'école de la régulation (Jessop 1998), la gouvernance renvoie à une forme de coordination intermédiaire de type réseau. Elle ne renvoie ni au marché ni à la hiérarchie. Baron souligne que ce type de coordination se joue à trois niveaux : « des réseaux interpersonnels auto-organisés basés sur la confiance et la réciprocité, une coordination "interorganisation négociée" qui suppose des formes de partenariat entre des organisations dotées par ailleurs d'une certaine autonomie, et enfin une coordination à un niveau "inter-systémique" ». Ce troisième niveau met en jeu la coordination entre des ordres institutionnels spécifiques (système de l'urbanisme, système de la gestion de l'eau) qui même s'ils peuvent entretenir des liens, sont généralement relativement autonomes les uns par rapports aux autres en termes de partenariat mis en place et en terme de valeurs partagées (Narcy 2000). Cette typologie est à rapprocher des trois niveaux d'évaluation développés par Coudel (2009) : individus, groupes et territoire, renvoyant respectivement au capital humain, social et institutionnel. Enfin, les impacts recouvrent des conséquences d'ordre général, liées à des grands enjeux et sont les plus difficiles à estimer, d'autant qu'ils ne s'expriment parfois qu'à moyen ou long terme. L'évaluation proposée par Guston (1999) distingue les impacts effectifs (sur la législation, le financement, la réglementation, ou toute autre conséquence en terme de décision publique), les impacts généraux (sémantique, agenda, formulation du problème ou tout autre aspect politique relatif à la substance de l'enjeu discuté) et deux autres catégories d'impacts, plus en lien avec l'apprentissage à savoir la formation de nouvelles compétences parmi les élites et l'interaction avec les savoirs profanes. L'échelle de temps limitée du projet ne laisse que peu de possibilités de mesurer les impacts.

4. CADRE D'EVALUATION RETENU

41. Positionnement de l'évaluation au fil du projet

Un processus de modélisation participative étant en soi assez complexe, il convient tout d'abord d'identifier lors de quelles étapes le protocole d'évaluation peut être déployé. Comme le décrit la Figure 4, le focus de l'évaluation peut porter sur différentes étapes : (a) évaluation du contexte ; (b) évaluation des choix stratégiques de l'équipe de projet lors par exemple des comités de pilotage ; (c) évaluation de la qualité du processus lors des événements collectifs ; (d) évaluation des résultats bruts ; (e) évaluation des effets induits. Les impacts (f) ne sont pas ou peu suivis dans le temps du projet.

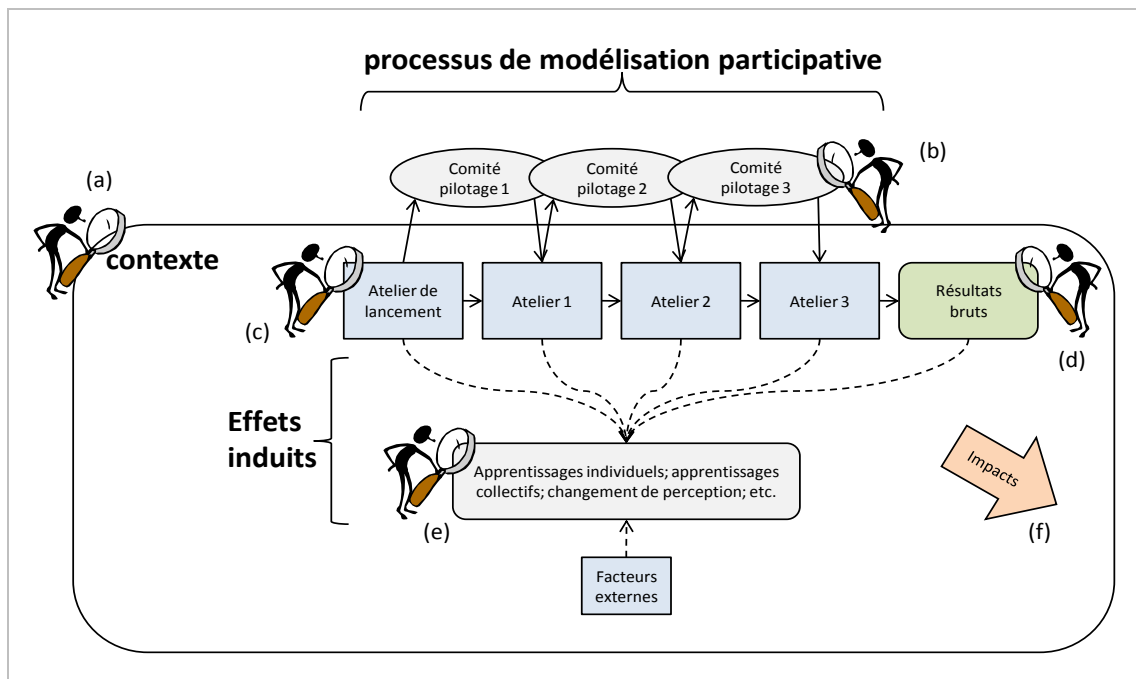


Figure 4 Focus de l'évaluation chemin faisant

Les lignes qui suivent décrivent le dispositif mis en œuvre à chacun de ces niveaux. Les illustrations constituent des résultats provisoires et ne sauraient donner lieu à une interprétation définitive à ce stade.

42. Evaluation du contexte et des effets [(a), (e) et partiellement (f)]

421. Proposition d'une grille d'analyse commune à l'analyse du contexte et des effets

Le diagnostic servira la tâche d'évaluation (par comparaison entre état initial et final) à condition d'être structuré de manière cohérente avec les effets que l'on veut mesurer. C'est la raison pour laquelle une grille commune, basée sur les approches gestionnaires rappelées ci-dessus (3.3) est proposée dans le tableau 1.

Le système tel que décrit par cette grille est constitué d'individus (techniciens, chefs de services, élus, etc.), appartenant à des organisations considérées comme des structures autonomes (Syndicats mixtes, Conseil Général, Région, Agence de l'Eau, etc.), elles-mêmes ancrées dans un ou plusieurs systèmes institutionnels distincts (gestion de l'eau, aménagement du territoire, tourisme). A chaque niveau, il est possible de décrire les pratiques en usage (toute action qui peut être observée sur le terrain : rencontres entre individus, échanges d'information, choix de gestion, etc.), les règles formelles qui constituent le cadre normatif explicite dans lequel évoluent les individus, les organisations et les systèmes institutionnels et enfin les règles informelles et valeurs qui sous-tendent la rationalité des actions, en les justifiant ou les contraignant.

Tableau Grille d'analyse générale permettant de structurer le contexte

| Niveaux d'analyse | Pratiques | Règles formelles | Règles informelles et valeurs |
|--|--|---|---|
| Individu L'individu dans son organisation | Les pratiques réelles des individus en lien avec leurs connaissances et savoirs faire | Règles régissant les droits et obligations de l'individu dans son travail | Valeurs et règles informelles qui justifient ou contraignent l'action des individus |
| Organisation L'organisation en tant que structure autonome ancrée dans un système institutionnel (eau, aménagement du territoire, tourisme...) | Les pratiques réelles des organisations en interne et entre elles dans leur système institutionnel | Réglementation qui définit formellement les compétences, territoire, composition, pouvoir respectif des organisations | Valeurs et règles informelles qui justifient ou contraignent l'action des organisations et qui structurent chacun des systèmes institutionnels dans lesquels elles s'inscrivent |
| Inter-systémique Les liens entre organisations de différents systèmes institutionnels | Les pratiques réelles qui impliquent différentes organisations au-delà de leur cadre institutionnel habituel | Réglementation qui impose des objectifs globaux (par exemple qualité ou quantité) qui s'imposent aux organisations de différents systèmes | Valeurs et règles informelles communes aux différents systèmes institutionnels étudiés |

Le processus de modélisation participative se déroulant dans ce système, il peut potentiellement provoquer des changements à ces différents niveaux. Notre protocole d'évaluation vise alors à identifier et qualifier ces changements. Il ne se limite pas aux changements recherchés du projet (par exemple améliorer la coordination entre organisations) mais se veut plus systémique (par exemple en abordant la question des valeurs). Néanmoins, ne pouvant être exhaustif, il se focalise sur certains changements clés pouvant survenir aux différents niveaux du système.

Deux approches d'évaluation distinctes peuvent dès lors être distinguées : une approche normée basée sur la définition d'un référentiel *ex-ante* puis des changements d'état *ex-post* ; et une approche plus subjective dans laquelle on se limite, en fin de processus, à recueillir la perception des participants quant aux changements qu'ils auraient observés. Le tableau suivant donne une liste non

exhaustive des outils mobilisés au cours du projet pour mesurer les modifications potentiellement mesurables.

Tableau 2 Déclinaison de la grille d'analyse générale en types de modifications observables et en outils de mesure déployés

| Niveau | Pratiques | Règles formelles | Règles informelles et valeurs |
|-------------------------|---|---|--|
| Individu | 1)Création de nouvelles connaissances ⇒ <i>Inventaire des produits directs, dans journal de bord</i> 2)Changement dans le partage d'information entre acteurs ⇒ <i>Entretien ex-ante et ex-post + analyse réseau social</i> 3)Création de nouvelles interactions personnelles ⇒ <i>Entretiens ex-ante et ex-post + analyse réseau social</i> Création de nouvelles compétences/savoir faire ⇒ <i>Entretien ex-post</i> | 4)Changement des responsabilités/modification des pouvoirs au sein des organisations ⇒ <i>Entretiens ex-ante et ex-post</i> | 5)Changement de la perception des autres personnes ⇒ <i>entretien ex-post</i> 6)Changement de l'estime de soi (relativement à sa légitimité et sa capacité à conduire ou participer à un processus de concertation) ⇒ <i>Questionnaires individuels ex-ante + entretien ex-post</i> |
| Organisation | 7)Modification des interactions entre organisations ⇒ <i>Entretiens ex-ante et ex-post + analyse réseau social</i> | 8)Changement des responsabilités/modification des pouvoirs entre les organisations ⇒ <i>Observation des documents formels mis en œuvre (convention, contrat...) mettant en jeu des organisations d'un même système, en lien avec le projet + Entretiens ex-ante et ex-post</i> | 9)Modification des perceptions de l'autre organisation ⇒ <i>Entretien ex-post</i> 10) Intégration d'enjeux dépassant le strict périmètre d'intervention d'une organisation (e.g. intervention hors des compétences obligatoires ou optionnelles) ⇒ <i>Entretiens ex-ante et ex-post</i> |
| Inter-systémique | 11) Structuration de la concertation ⇒ <i>Observation des éventuelles nouvelles arènes de concertation + questionnaires et entretiens ex-ante et ex post</i> | 12) Modification contractuelle ou réglementaire modifiant la hiérarchie entre les systèmes ⇒ <i>Observation des documents formels mis en œuvre (convention, contrat...) mettant en jeu des organisations de systèmes différents, en lien avec le projet</i> | 13) Changement dans la prise en compte des objectifs liés aux autres systèmes ⇒ <i>Entretien ex-post</i> 14) Création de la légitimité pour des décisions communes ⇒ <i>Entretien ex-post</i> |

422. Entretiens et réseau d'acteurs

Dans le cadre de l'analyse du contexte, les entretiens constituent un mode d'analyse qualitatif privilégié. D'une durée d'une heure trente à trois heures, ces entretiens sont effectués en suivant une trame de questions ouvertes qui permet d'aborder la plupart des aspects décrits dans la grille d'analyse (tableau 1). Par ailleurs, il est prévu de procéder en fin de projet à une nouvelle série de questionnaires et d'entretiens ex-post. Les entretiens restent une mesure subjective et sont complétés, de manière exploratoire, par une analyse de la structure des relations par les réseaux sociaux. L'analyse des réseaux sociaux est une méthode de sociologie quantitative qui explore les relations entre individus. Cette approche peut apporter des informations sur la coordination existant au niveau individuel, organisationnel et inter-systémique. Les personnes impliquées dans la modélisation participative ont renseigné dans un questionnaire leur niveau de relation avec chacun des autres individus de ce collectif. Différentes exploitations du réseau complet ainsi constitué sont possibles. Par exemple, la Figure met en évidence la centralité d'intermédiation (betweenness) des acteurs. Cette centralité est basée sur l'idée du contrôle exercé par un acteur sur les relations entre les autres acteurs. Est central un acteur qui se trouve sur le passage obligé entre un nombre important de binômes. Sur la figure, chaque nœud représente un individu et chaque lien une relation. Sur le premier graphe la définition de la relation mesurée est large, allant de la "coopération avec" à la simple "connaissance" de l'autre. Le second graphe par contre repose sur la seule relation de coopération. Il est intéressant de constater que dans les deux cas l'acteur central appartient au même syndicat mixte gestionnaire de nappe, mais dans le premier cas, c'est le président, l'élu, qui est au centre, alors que dans le second, c'est l'animateur de SAGE, le technicien.

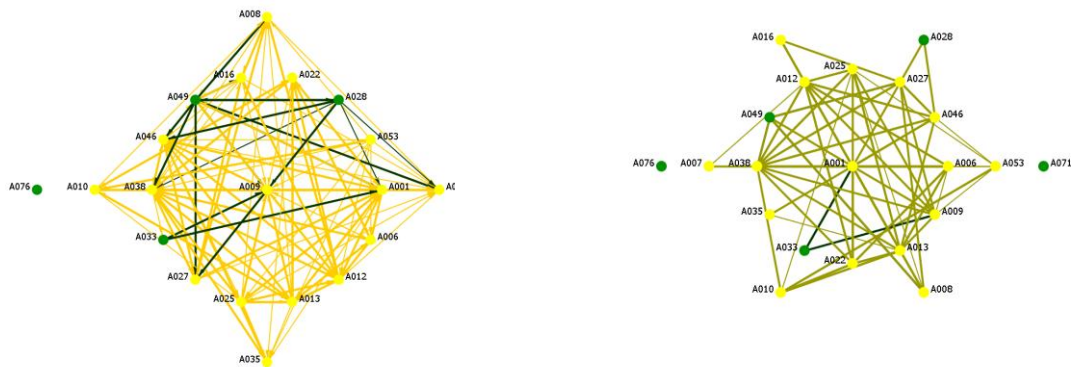


Figure 5 Représentation de la centralité d'intermédiation des acteurs suivant deux niveaux de relation (à gauche : relation de connaissance, d'échange d'information ou de coopération ; à droite : relation de coopération exclusivement) [powered by ORA, CASOS Center @ CMU]

1.3 Evaluation des choix stratégiques de l'équipe projet [(b)]

L'évaluation intègre le recueil des discussions ayant lieu entre les membres du projet et entre les participants des ateliers. Une trame de compte rendu est systématiquement renseignée pour chaque atelier. Elle intègre des éléments relatifs aux discussions stratégiques en amont, quant au choix des outils et méthodes utilisées dans l'atelier, aux choix des participants, etc. Elle relate enfin les discussions ayant lieu pendant les ateliers et les résultats bruts produits (modèles, cartes conceptuelles, etc.).

3.1. Evaluation du processus et des résultats bruts [(c) et (d)]

3.1.1. Evaluation du processus par les questionnaires à chaud

L'évaluation du processus a deux objectifs distincts : évaluer la qualité du processus et suivre son déroulement (monitoring). La qualité du processus est évaluée sur la base de 7 critères inspirés de la littérature rappelée ci-dessus : la qualité de la méthode spécifique à l'atelier ; la qualité de l'animation de l'atelier ; la représentativité lors de l'atelier ; la qualité des interactions entre les participants pendant l'atelier ; l'intérêt des participants vis-à-vis des objectifs du projet ; les conflits d'intérêts quant aux objectifs du projet ; et la transparence quand aux conséquences de l'implication des participants dans le projet. Le déroulement du processus est évalué à l'issue de chaque atelier participatif, en mobilisant deux indicateurs distincts : l'adéquation entre les attentes des participants et les résultats

des ateliers ; et l'engagement des participants dans les phases ultérieures du processus. L'évaluation de qualité et du déroulement du processus est d'abord effectuée sur la base de questions fermées posées aux participants à l'issue de chaque atelier. Ces questionnaires visent à renseigner sur plusieurs aspects de notre cadre d'évaluation, comme le montre le tableau 3, outre les points mentionnés ici, on trouve également des indicateurs sur les effets induits et le contexte. La Figure 6 illustre les résultats obtenus pour l'un des ateliers. On constate par exemple que cet atelier, qui réunissait à la fois des acteurs de la gestion de l'eau continentale et marine, les participants ont déclaré avoir amélioré leur connaissance des autres acteurs impliqués.

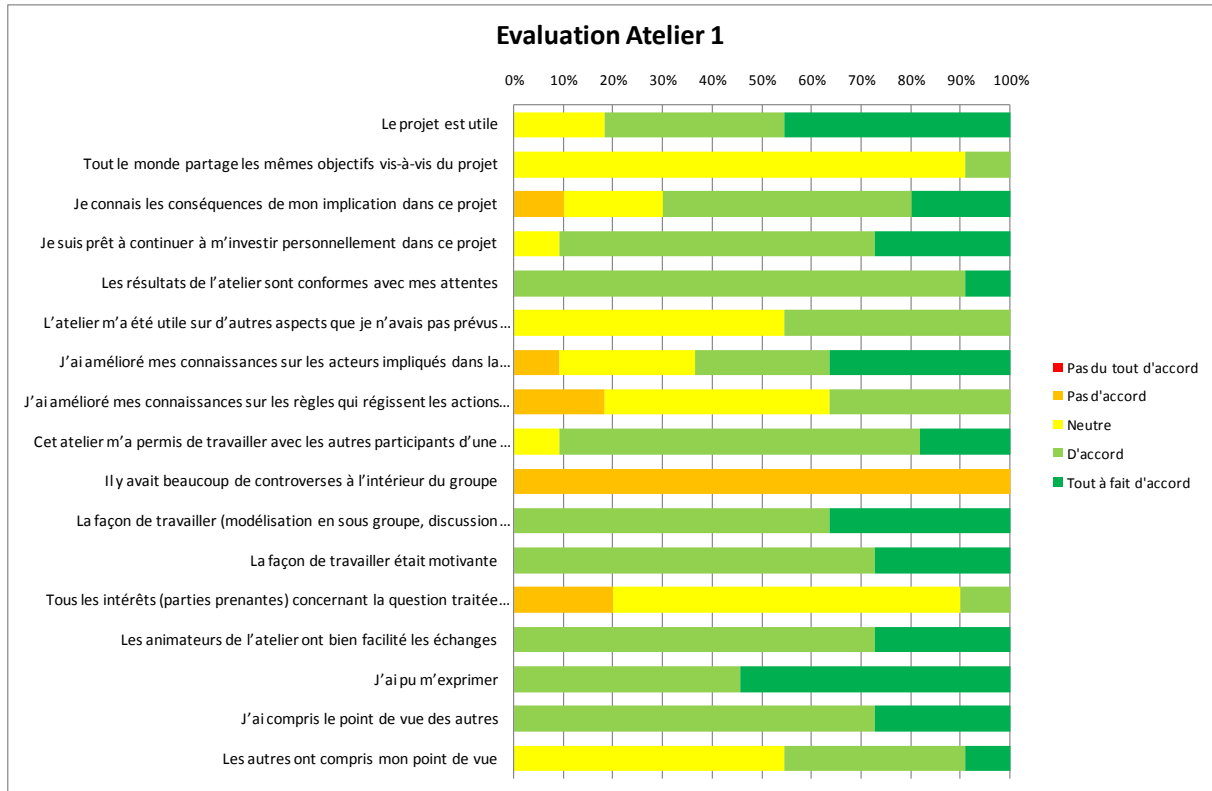


Figure 6 Résultats de l'évaluation d'un atelier participatif utilisant le questionnaire présenté dans le tableau 3.

Tableau 3 Présentation du questionnaire utilisé à la suite des ateliers de modélisation

| Aspect évalué | Indicateur | Question / affirmation que doivent évaluer les participants |
|--|---|--|
| LE PROJET | | |
| Suivi et mesure de la qualité du processus | Intérêt des participants | Le projet est utile |
| | Conflit d'intérêts | Tout le monde partage les mêmes objectifs vis-à-vis du projet |
| | Transparence | Je connais les conséquences de mon implication dans ce projet |
| Monitoring du projet | Engagement | Je suis prêt à continuer à m'investir personnellement dans ce projet |
| L'ATELIER | | |
| Monitoring du projet | Adéquation entre les attentes des participants et les résultats de l'atelier | Quelles étaient vos attentes vis-à-vis de l'atelier ? |
| | | Les résultats de l'atelier sont conformes avec mes attentes |
| Effets induits | Effets non prévus ou pas évalués par ailleurs | L'atelier m'a été utile sur d'autres aspects que je n'avais pas prévu (précisez svp !!!) |
| | | Au final, êtes vous satisfait d'être venu et pourquoi ? |
| | Apprentissage individuel Acquisition de nouvelles connaissances / partage d'information entre acteurs, spécifique aux objectifs de l'atelier | J'ai amélioré mes connaissances sur les acteurs impliqués dans la gestion de la qualité des eaux littorale |
| | | J'ai amélioré mes connaissances sur les règles qui régissent les actions des uns et des autres |
| Apprentissage social | Cet atelier m'a permis de travailler avec les autres participants d'une façon constructive | |
| Contexte | Controverse sur l'objet étudié | Il y avait beaucoup de controverses à l'intérieur du groupe |
| Suivi et mesure de la qualité du processus | Qualité de la méthode spécifique à l'atelier | La façon de travailler (modélisation en sous groupe, discussion plénière...) était efficace |
| | | La façon de travailler était motivante |
| | Représentativité | Tous les intérêts concernant la question traitée étaient bien représentés |
| | Qualité de l'animation | Les animateurs de l'atelier ont bien facilité les échanges |
| | Qualité des interactions entre les participants | J'ai pu m'exprimer |
| | | J'ai compris le point de vue des autres |
| Les autres ont compris mon point de vue | | |

4.2.2. Journal de bord : un outil transversal pour tracer notre action sur le système, la qualité du processus et les produits directs du projet

Ce journal (Figure 7), librement adapté de celui proposé par ComMod (d'Aquino 2008) permet d'abord de tracer les actions liées aux projets. Elles sont répertoriées suivant une typologie adaptée aux étapes du projet : réunions internes aux projets (réunion où sont fait les choix stratégiques orientant la conduite de la recherche, comme les comités de pilotage), entretiens, ateliers participatifs à l'initiative des chercheurs et aussi les événements collectifs extérieurs au projet auxquels les chercheurs ont participé en tant qu'observateurs (commissions des SAGE, comité sécheresse...). Le journal de bord permet de mesurer les moyens mis en œuvre. Il trace également les produits directs à chacune de ces étapes (qui sont archivés par ailleurs).

Tracer les actions conduites dans le cadre du projet :

Les phases du projet, les types d'événement (Par exemple, réunion, entretien, atelier de lancement, atelier de modélisation, comité de pilotage...), le détail du contenu, la date, qui en a l'initiative.

| Phase | montage du projet | | | | | | lancement du projet | | | | | | |
|--------------|---|-----|--------------------------------|---------------------------|----------------------|--|---|---------------------------|----------------|----------------|--|--|---|
| Sous Phase | modélisation des acteurs de terrain | | Ecriture du projet | | | Opérationnalisation du projet | | Entretiens initiaux | | | Atelier de lancement | | |
| Tâche | Réunion pour discuter du projet | ... | Envoie manifestation d'intérêt | Envoie projet | Envoie projet révisé | Réunion | Réunion | Entretien Agence de l'Eau | Entretien CG34 | Entretien CABM | réunion préparation atelier lancement liteau | réunion préparation atelier lancement liteau | Atelier de lancement |
| Objet | Définir les objectifs de l'avant projet | | proposition d'un avant projet | Montage du projet complet | Révision du projet | Discussion opé rationalisation du projet | Discussion financement avec Eric Vindmian | Enquête | Enquête | Enquête | Choix participants | Méthodo d'animation | Présentation projet et mobilisation acteurs |
| Produit | CR | | Manifestation d'intérêt | Projet | Projet Révisé | CR | CR | CR | CR | CR | | | CR |
| Date | 22/08/2008 | | 10/09/2008 | 16/02/2009 | 06/10/2009 | 23/07/2009 | 28/08/2009 | 19/10/2009 | 22/10/2009 | 03/11/2009 | 03/11/2009 | 27/11/2009 | 04/12/2009 |
| Organisation | S | | S | S | S | S | S | S | S | S | S | S | S |
| Participants | 5 | 0 | 5 | 6 | 4 | 3 | 5 | 4 | 4 | 4 | | 2 | 29 |
| LCS | | | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| MD | 1 | | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| JER | 1 | | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| YVK | 1 | | 1 | 1 | 1 | | | | | | | | 1 |
| GA | | | 1 | 1 | 1 | | | | | | | | 1 |
| ALB | 1 | | 1 | 1 | 1 | | | | | | 1 | 1 | 1 |
| LR | 1 | | 1 | 1 | 1 | | | | | | ? | 1 | 1 |
| SP | | | | | | | | | | | | | |
| IM | | | | | | | | | | | | | |
| CC | | | | | | | | | | | | | |
| DR | | | | | | | | | | | | | 1 |
| EV | | | | | | | | | | | | | |
| HRV | | | | | | | | | | | | | 1 |
| NBY | | | | | | | | | | | | | |

Tracer le type de produits directs :

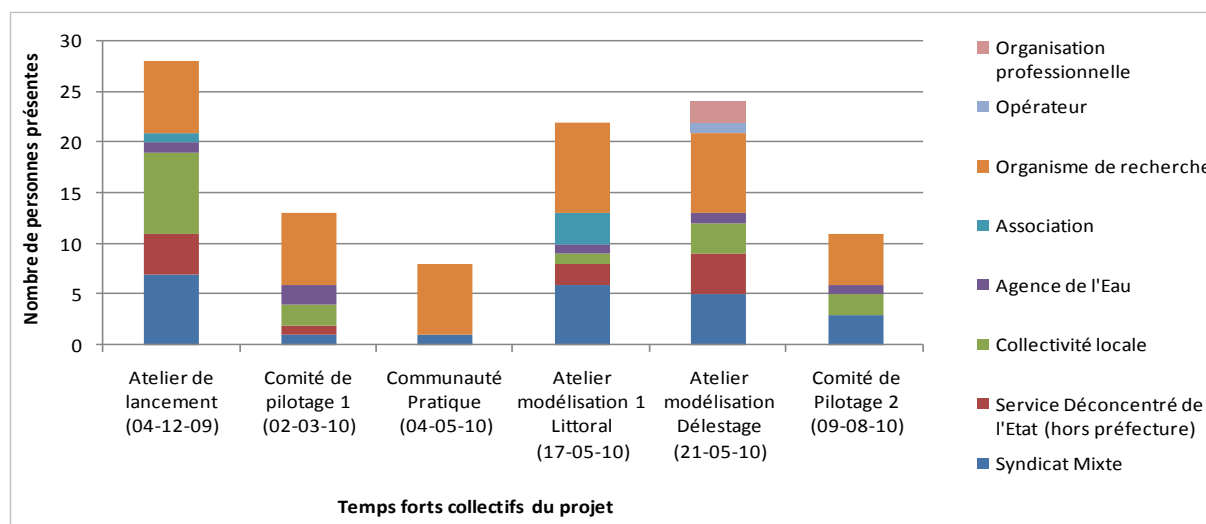
Compte rendu, décision sur le projet, outil...

Tracer les individus impliqués (processus de participation) :

Présence aux événements

⇒ une feuille du même fichier précise leurs attributs.

Figure 7 Feuille de suivi des temps forts collectifs du journal de bord



Le journal de bord enregistre la participation de toutes les personnes impliquées dans le projet à chaque étape. Une autre feuille du même fichier précise les attributs de ces individus : leur système institutionnel dominant, leur organisation, leur fonction (et leur coordonnées).

Ces informations permettent de mesurer des indicateurs sur la qualité du processus (représentativité, implication précoce des acteurs, qualité des interactions) et sont mis en forme dans le même fichier, comme illustré par la Figure 8 et la Figure 9.

Figure 8 Représentation des différentes catégories d'organisation dans les temps forts collectifs (en nombre de participants)

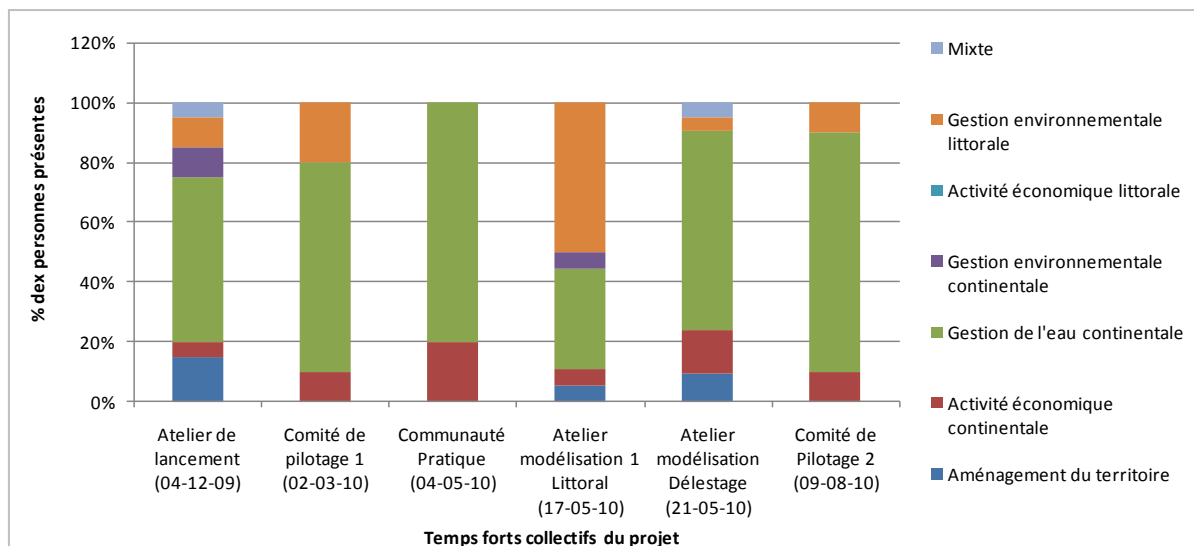


Figure 9 Représentation des différents systèmes institutionnels dans les temps forts collectifs (en % des participants)

Ces figures permettent ici de montrer que l'objectif de mêler des participant appartenant à des systèmes institutionnels diversifiés est bien atteint lors de l'atelier de modélisation 1, qui traitait de la problématique de qualité des eaux littorales. Par contre, dans l'atelier de modélisation 2 traitant de la question de la gestion quantitative, on a encore relativement peu de participants n'appartenant pas au système "gestion de l'eau continentale".

443. Qualité du processus : observation comparative des réunions avec et sans modélisation participative

L'apport de méthode de modélisation participative sur la qualité du processus est aussi appréhendé en procédant à des observations de réunions extérieures au projet, organisées d'une façon plus traditionnelle (exposé et débat en table ronde), sans intervention de facilitateur. Il s'agit de réunions dont le thème est en lien direct avec notre problématique d'étude et qui mobilise des acteurs en partie communs. Ainsi les commissions thématiques des SAGE de l'Orb et de l'Astien concernant les thèmes de gestion quantitative et celui de l'aménagement du territoire ont été observées, de même que plusieurs séances du comité sécheresse de l'Hérault qui vise à anticiper et gérer une situation de pénurie d'eau.

Des indicateurs sur la qualité du processus peuvent être comparés entre les différents formats de réunions. Les différences éclairent sur l'impact des méthodes participatives. A titre d'exemple, nous avons constaté de manière claire que l'équilibre dans la répartition de la parole entre participants était obtenue plus facilement dans les réunions facilitées, du fait de l'organisation en sous-groupes, plutôt que dans les commissions classiques, qui travaillent en plénière. L'ambiance de travail était également moins formelle lors de nos ateliers et le positionnement de certains acteurs était moins institutionnel (ils parlaient en tant qu'individu et non pas comme représentant officiel de leur organisation).

CONCLUSION SUR L'INTERET DE LA METHODE D'EVALUATION PROPOSEE

Selon l'acceptation la plus courante, l'évaluation est une méthode qui permet d'attribuer une valeur à un résultat qui ne peut pas être directement mesuré. Selon Scriven (1991), l'évaluation correspond à la définition du mérite, de l'intérêt ou de la valeur d'un processus ou de son produit. L'évaluation permet ainsi de définir jusqu'à quel point les moyens, pratiques ou processus permettent de réaliser les objectifs qu'on leur assigne (Breakwell et Millard 1995). Pour être objective, l'évaluation doit être conduite en suivant certains principes méthodologiques et déontologiques tels que ceux développés par l'American Evaluation Association (2004) : utilité, faisabilité, décence, exactitude, compétence, intégrité, honnêteté, etc. Enfin, pour être crédible, l'évaluation se veut généralement « indépendante ». Le cadre d'évaluation que nous proposons doit donc permettre de caractériser d'une manière

objective, les apports de la modélisation participative sur la coordination entre organisations sur notre terrain particulier, et ce aux différents niveaux auxquels on suppose qu'elle agit : co-construction d'outils de gestion, apprentissages individuel et collectif, création de légitimité, etc., tout en respectant certains critères méthodologiques et déontologiques. Discuter de la pertinence de notre méthode soulève néanmoins certaines interrogations : Comment apprécier la faisabilité d'un cadre d'évaluation dès lors que celui-ci n'a pas été intégralement déployé ? Comment juger de l'objectivité des résultats qu'elle produit dès lors que nous sommes à la fois animateurs et évaluateurs de notre démarche ? Sans pour autant lever ces interrogations (la méthode est encore en cours de déploiement et nous ne disposons pas à ce stade de résultats définitifs ; faute de moyens l'évaluation n'est effectivement pas conduite pas des personnes extérieures au projet, etc.) il nous est néanmoins possible d'avoir un premier regard critique sur les atouts et limites de la méthode d'évaluation proposée.

Le principal apport de cette méthode vient de ce qu'elle intègre la dimension organisation et système institutionnel dans l'évaluation. Cela permet d'aller bien au-delà de l'évaluation de la qualité du processus pour rentrer dans la compréhension des effets induits. Cela est d'autant plus nécessaire que les acteurs en jeu dans la gouvernance territoriale sont des organisations dont le fonctionnement interne conditionne fortement leur capacité à se coordonner. Le fait de mesurer des effets sur le fonctionnement intra- et inter-organisationnel ainsi que sur l'apprentissage permettra, nous l'espérons, d'établir un lien plus étroit avec la gouvernance territoriale, pour au final mieux comprendre les pistes d'amélioration de celle-ci. Un autre intérêt de la méthode conduite chemin faisant est de produire elle-même un effet d'apprentissage sur les acteurs du projet : le fait de poser des questions sur le déroulement du processus et sur l'apprentissage à la fin de chaque temps fort collectif oblige les partenaires de terrain à porter un regard réflexif sur la modélisation participative et à prendre conscience de ses potentialités. Il est par exemple frappant de voir les résultats obtenus lors de la réunion de lancement ou la majorité des participants déclare dans le questionnaire à la fois "qu'à sa connaissance les méthodes participatives mises en œuvre durant la réunion sont rarement utilisées dans des ateliers comparables en France" et à la fois que "les démarches interactives étaient agréables et ont conduit à des résultats satisfaisants". La mobilisation d'outils de suivi diversifiés (journal de bord, réseaux sociaux, questionnaires, entretiens, observation participante, diagnostic...) permet enfin de croiser de manière interdisciplinaire des outils de mesure et de confirmer certains résultats qui, obtenus sur la simple base de questionnaires ou d'entretiens seraient moins robustes.

Néanmoins, plusieurs limites doivent aussi être soulignées. Tout d'abord, la mise en œuvre et l'exploitation du protocole nécessite un investissement en temps conséquent. Le facteur temps risque de limiter l'exploitation de certaines informations collectées et par exemple, il n'est pas certain que nous puissions développer l'analyse sur les choix stratégiques conduits au cours du projet (focus (b) dans la Figure). Les impacts dont les effets se font sentir à moyen terme ne peuvent pas non plus être mesurés dans le temps d'un projet de deux ans. De fait, tous les éléments du système pouvant être amenés à changer à l'issue de l'intervention ne sont pas forcément caractérisés en début de processus.

Enfin, même si la mesure associe plusieurs approches, il n'en demeure pas moins qu'une partie importante des résultats résultent de déclarations ou d'interprétations subjectives ce qui risque d'introduire des biais (les acteurs ne révélant pas totalement leurs pratiques, leurs perceptions et leurs valeurs). Les entretiens permettent rarement de caractériser l'ensemble du système connu par l'interviewé. Qui plus est, certaines questions relatives aux valeurs sont difficilement abordables. C'est pourquoi un approfondissement de la dimension sociologique de l'évaluation pourrait être un développement utile.

Remerciements : Les auteurs tiennent à remercier Sarah Parienté, Arnaud Le Beuze et Laurent Rippert pour leur contribution. Ce travail a bénéficié du soutien financier du programme LITEAU (Ministère de l'écologie), de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, du Conseil Régional Languedoc Roussillon et du Conseil Général de l'Hérault.

BIBLIOGRAPHIE

American Evaluation Association, 2004. "The program evaluation standards. Summary of the standards.", < <http://www.eval.org/Evaluation Documents/progeval.html>> (consulté le 21-07-2010).

Argyris, C., Putnam, R. et McLain Smith, D., 1985. *Action Science*, Jossey-Bass.

Argyris, C. et Schön, D. A., 1978. *Organizational learning: a theory of action perspective*. Addison-Wesley Publishing Company.

Arnstein, S. R., 1969. "A ladder of citizen participation." *American Institute of Planners* Vol 35 4: 216-224.

Baron, C., 2003. "La gouvernance : débats autour d'un concept polysémique." *Droit et société* Vol 2003/2 54: 329-349.

Beierle, T. C. et Konisky, D., 2000. "Values, conflict, and trust in participatory environmental planning." *Journal of Policy Analysis and Management* Vol 19 4: 587-602.

Berry, M., 1983. Une technologie invisible ? L'impact des instruments de gestion sur l'évolution des systèmes humains, Centre de Recherche en Gestion de l'Ecole Polytechnique. Vol 93.

Blatrix, C., 2009. *Synthèse de la littérature et des débats récents*. Séminaire Concertation Décision Environnement. Qui est vraiment prêt pour évaluer la concertation ?, Paris.

Breakwell, G. et Millard, L., 1995. *Basic evaluation methods. Analysing performance, practice and procedure*. The British Psychological Society. Leicester.

Brugidou, M., Jobert, A. et Dubien, I., 2007. Quels critères d'évaluation du débat public? Quelques propositions. in *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*. M. Revel, C. Blatrix, L. Blondiaux et al. La Découverte. Paris. Vol: 305-317.

Bryson, J. M., 2003. *What to do when stakeholders matter: a guide to stakeholder identification and analysis techniques*. Georgetown University, Public Policy Institute. Washington, D.C., USA.

Callon, M., Lascoumes, P. et Barthe, Y., 2001. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Le Seuil. Paris.

Coudel, E., 2009. Formation et apprentissages pour le développement territorial : regards croisés entre économie de la connaissance et sciences de gestion. Réflexion à partir d'une expérience d'Université Paysanne au Brésil. *UMR MOISA, Montpellier Sup Agro*. Vol 420.

Craps, M., Ed. 2003. *Social learning in river basin management. Report of work package 2 of the HarmoniCOP project*.

d'Aquino, P., 2008. "Fiches de travail pour construire une démarche participative. [online] URL: ." <http://www.lisode.com/images/MD/fiches_daquino.pdf> (consulté le 16-09-2010).

Daré, W. s., Van Paasen, A., Ducrot, R., Mathevet, R., Queste, J., Trébuil, G., Barnaud, C. et Lagabrielle, E., 2010. Apprentissage des interdépendances et des dynamiques. in *La modélisation d'accompagnement : une démarche en appui au développement durable*. M. Etienne. Quae. Paris. Vol: 223-250.

David, A., 2008. La recherche-intervention, cadre général pour la recherche en management ? in *Les nouvelles fondations des sciences de gestion*. A. David, A. Hatchuel et R. Laufer. Vuibert, 2nde édition. Vol: 193-213.

Douthwaite, B., Alvarez, B. S., Cook, S., Davies, R., George, P., Howell, J., Mackay, R. et Rubiano, J., 2007. " Participatory impact pathways analysis: a practical application of program theory in research-for-development." *The Canadian Journal of Program Evaluation* Vol 22 2: 127-159.

Duke, R. D. et Geurts, J. L. A., 2004. *Policy games for strategic management: pathways into the unknown*. Dutch University Press. Amsterdam.

Etienne, M., Ed. 2010. *La modélisation d'accompagnement : une démarche en appui au développement durable*. Quae. Paris.

- Gottret, M. A. V. N. a. D. W., 2001. "Assessing the impact of integrated natural resource management: challenges and experiences." *Conservation Ecology* Vol 5 2.
- Guston, D. H., 1999. "Evaluating the first US consensus conference: the impact of the citizens' panel on telecommunications and the future of democracy." *Science, Technology & Human Values* Vol 24 4: 451-482.
- Hare, M., Letcher, R. A. et Jakeman, A. J., 2003. "Participatory modelling in natural resource management: A comparison of four case studies." *Integrated Assessment* Vol 4 2: 62-72.
- HarmoniCOP, 2003. Learning together to manage together – improving participation in water management. Vol.
- Hatchuel, A., 1994. "Les savoirs de l'intervention en entreprise." *Entreprises et Histoire* Vol 7: 59-75.
- Jessop, B., 1998. "L'essor de la gouvernance et ses risques d'échec : le cas du développement économique." *Revue internationale des Sciences Sociales* Vol 155 31-49.
- Kaner, S., 1996. *Facilitator's Guide to Participatory Decision Making*. New Society. Gabriola Island.
- Kuper, M., Dionnet, M., Hammani, A., Bekkar, Y., Garin, P. et Bluemling, B., 2009 "Supporting the Shift from State Water to Community Water: Lessons from a Social Learning Approach to Designing Joint Irrigation Projects in Morocco." *Ecology and Society* Vol 14, 19.
- Le Galès, P. et Lascoumes, P., Eds., 2005. *Gouverner par les instruments*. Presses Universitaires de Sciences-Po. Paris.
- Lewin, K., 1951. *Field Theory in Social Science*, Harper and Row.
- Maurel, P., Craps, M., Cernesson, F., Raymond, R., Valkering, P. et Ferrand, N., 2007. "Concepts and methods for analysing the role of information and communication tools in social learning processes for river basin management." *Environmental Modelling & Software* Vol 22 5: 630-639.
- Moisdon, J.-C., 1984. "Recherche et intervention." *Revue Française de Gestion* Vol septembre-octobre: 61-73.
- Moisdon, J.-C., 1997. *Du mode d'existence des outils de gestion*. Seli Arslan. Paris.
- Narcy, J.-B., 2000. Les conditions d'une gestion spatiale de l'eau, ENGREF. Vol Thèse de doctorat Sciences de l'environnement488.
- North, D. C., 1990. *Institutions, institutional changes and economic performance*. Cambridge University Press.
- North, D. C., 1991. "Institutions." *The Journal of Economic Perspectives* Vol 5 1: 97-112.
- Ostrom, E., 1992. *Crafting institutions for self-governing irrigation systems*. ISC Press. San Francisco, Institute for contemporary studies.
- Pahl-Wostl, C., Sendzimir, J., Jeffrey, P., Aerts, J., Bekamp, G. et Cross, K., 2007. "Managing change toward adaptive water management through social learning." *Ecology and Society* Vol 12: 1-18.
- Pasquier, R., Simoulin, V. et Weisbein, J., 2007. *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théorie*. L.G.D.J. Paris.
- Rey-Valette, H. et Antona, M., 2010. "Gouvernance et gestion intégrée du littoral : l'exemple des recherches françaises." *Vertigo* Vol 9 1.
- Riveline, C., 1991. "Un point de vue d'ingénieur sur la gestion des organisations." *Annales des Mines Gérer et comprendre* Vol Décembre: 50-62.

- Romme, G. et Van Witteloostuijn, A., 1999. "Circular organizing and triple loop learning." *Journal of Organizational Change Management* Vol 12 5: 439-454.
- Rowe, G. et Frewer, L. J., 2000. "Public participation methods: A framework for evaluation." *Science, Technology & Human Values* Vol 25 3: 3-29.
- Rowe, G. et Frewer, L. J., 2004. "Evaluating public participation exercises. A research agenda." *Science, Technology & Human Values* Vol 29 4: 512-556.
- Scriven, M., 1991. *Evaluation Thesaurus. Fourth Edition*. Sage Publications. Newbury Park, London, New Delhi.
- Simoulin, V., 2003. "La gouvernance et l'action publique : le succès d'une forme simmélienne." *Droit et société* Vol 2003/2 54: 307-326.
- Spencer, L. J., 1989. *Winning through participation. Meeting the challenge of corporate change with the technology of participation*. Kendall/ Hunt. Dubuque, Iowa.
- Toth, F., 1988. "Policy exercises." *Simulation & Gaming* Vol 19 3: 235-255.
- Tsuchiya, S., 1998. "Simulation/gaming as an essential enabler of organizational Change." *Simulation & Gaming* Vol 29 4: 400-408.
- Turcotte, M.-F. B., Antonova, S. et Clegg, S. R., 2007. Managing learning societally. *Les cahiers de la CRSDD, Collection recherche*. Montréal, Université de Québec. Vol 14-2007.
- Vennix, J. A. M., 1999. "Group model-building: tackling messy problems." *System Dynamics Review* Vol 15 4: 379-401.
- von Korff, Y., 2006. Towards an Evaluation Method for Public Participation Processes in AquaStress and NeWater. A proposal for both projects. Working paper. Vol.
- Williamson, O. E., 1985. *The Economic Institutions of Capitalism: Firms, Markets, Relational Contracting*. Free Press. New York.



DISPOSITIFS PARTICIPATIFS ET ASYMETRIES DE POUVOIR

Expliciter et interroger les positionnements

**Cécile Barnaud (1), Patrick D'Aquino (2), William's Daré (3),
Christine Fourage (4) et Raphaël Mathevet (5)**

- 1. CIRAD, UPR Green, Montpellier, cecilebarnaud@yahoo.fr**
- (2) CIRAD, UPR Green, Sénégal**
- (3) CIRAD, UPR Green, La Réunion**
- (4) UMR Eso-Carta, UCA, Angers**
- (5) CEFÉ-CNRS, Montpellier**

Résumé :

Les deux dernières décennies ont été marquées dans de nombreux domaines par un développement considérable des outils et dispositifs d'accompagnement de modes de gouvernance dit participatifs qui visent à permettre à un ensemble d'acteurs hétérogènes et interdépendants de se concerter autour d'objets communs (territoire, ressources, etc.). Cependant, ces démarches participatives sont mises en œuvre dans des contextes sociaux caractérisés par d'importants conflits d'intérêts entre acteurs dans le cadre de rapports de force souvent inégaux. Ces asymétries résultent de jeux de pouvoir complexes et évolutifs propres à chaque système d'intervention, dépendants d'une combinaison de facteurs sociaux, politiques, économiques et culturels. L'une des critiques les plus courantes adressée aux démarches participatives est le manque de prise en compte de la complexité des systèmes sociaux au sein desquels elles sont mises en œuvre. Cependant, cette question est délicate car elle implique de réfléchir sur le positionnement et la posture de ceux qui conduisent des démarches participatives vis-à-vis de ces asymétries de pouvoir. Il s'agit là d'interroger un certain nombre de présupposés théoriques voire idéologiques qui sont souvent inconscients, ou en tous les cas rarement formulés par ceux qui mettent en œuvre ces démarches participatives. Dans la littérature, on distingue ainsi ceux qui adoptent une posture dialogiques de ceux qui adoptent une posture critique. Les premiers considèrent le dialogue comme le levier principal d'une prise en compte des intérêts de tous, tandis que les seconds estiment que le dialogue est insuffisant, et qu'il faut intervenir stratégiquement sur l'espace d'échanges pour renforcer la voix des acteurs les moins influents. Au-delà de ces deux positionnements, qui ne sont pas forcément antagonistes, il existe une gamme plus large et plus

nuancée de postures. Aussi semble-t-il nécessaire que les personnes en charge d'une approche participative explicitent leur objectif et leur positionnement au regard de l'objet, et notamment vis-à-vis des asymétries de pouvoir, afin d'apprécier la posture éthique de leur intervention et de leurs pratiques. L'objectif de cette communication est de proposer une méthode d'explicitation rapide des positionnements vis-à-vis des asymétries de pouvoir dans lesquels se reconnaissent les concepteurs de démarches participatives. Il s'agit donc d'analyser la perception qu'ils ont de leurs pratiques en fonction du sens qu'ils donnent à leur action. L'analyse des pratiques effectivement mises en œuvre et de leurs effets n'y est pas abordée.

Cette méthode d'explicitation prend la forme d'un test invitant la personne à se positionner sur quatre axes gradués proposant divers positionnements sur les questions suivantes : (i) expression d'une neutralité ou non-neutralité vis-à-vis des asymétries de pouvoir, (ii) avis concernant l'importance et le rôle de l'analyse initiale des jeux de pouvoir, (iii) perception du risque de renforcement des asymétries de pouvoir du contexte initial, (iv) objectif exprimé des processus mis en œuvre. Cette méthode est ensuite appliquée à titre d'exemple à une cinquantaine de chercheurs et praticiens utilisant des démarches participatives. Les résultats de cette étude ont permis d'identifier cinq profils contrastés parmi les personnes interrogées: (i) une neutralité de type laisser-faire dans un contexte perçu de prédominance des rapports de force, (ii) une neutralité dialogique inconditionnelle dans un contexte perçu de non-prédominance des rapports de force, (iii) une neutralité dialogique conditionnelle dans un contexte perçu de prédominance partielle des rapports de force, (iv) une non-neutralité post-normale dans un contexte perçu de prédominance des rapports de force, (v) une non-neutralité stratégique dans un contexte perçu de prédominance des rapports de force.

La question transversale à l'analyse de ces divers positionnements est celle de la légitimité (légitimité des outils, des démarches, des concepteurs ou des participants). La justification et la cohérence des différents positionnements adaptés reposent en effet sur divers registres de légitimité. Nous discutons également de l'usage réflexif de cet outil, qui peut être utilisé de façon autonome par tous ceux qui souhaitent expliciter et interroger leurs propres pratiques.

Mots clés:

Participation, concertation, jeux d'acteurs, asymétries, éthique, posture, légitimité

1. INTRODUCTION

Les trois dernières décennies ont été marquées par la multiplication d'approches dites participatives destinées à impliquer les citoyens dans la définition et la mise en œuvre de projets et de politiques les concernant, en particulier dans les domaines du développement rural et de la gestion de l'environnement (Chambers et al., 1989; Pretty, 1995; Scoones et Thompson, 1999; Borrini-Feyerabend et al., 2004; Pain, 2004; Reed, 2008; Faure et al., 2010). L'une des critiques les plus couramment adressées à ces démarches est le manque de prise en compte de la complexité des contextes socio-politiques au sein desquels elles sont mises en œuvre (Lavigne-Delville et al., 2000; Cooke et Kothari, 2001; Eversol, 2003; D'Aquino, 2007; Mathevet et al., 2010). Ces contextes sociaux sont en effet caractérisés par l'existence de conflits d'intérêts et de rapports de force souvent inégaux entre des acteurs qui n'auront ni la même capacité, ni le même intérêt, à participer au processus, à se l'approprier et à en influencer le cours. Cependant, si de nombreux auteurs dénoncent le manque de prise en compte de telles asymétries de pouvoir dans les démarches participatives, plus rares sont ceux qui abordent la question du « comment », c'est-à-dire comment prendre en compte ces asymétries de pouvoir ? Cette question implique pour les concepteurs de démarches participatives non seulement de savoir comment analyser ces contextes, mais aussi de savoir comment y intervenir, comment se positionner vis-à-vis de ces asymétries de pouvoir. Or ce deuxième aspect les place face à un dilemme (Barnaud, 2008; Barnaud et Van Paassen, 2010). En effet, s'ils revendiquent une certaine neutralité vis-à-vis des asymétries de pouvoir, on leur reproche d'être naïvement manipulés par les acteurs les plus influents, et de participer de fait à une simple reproduction, voire à un renforcement des asymétries de pouvoir initiales. Mais si pour pallier ce risque, ils revendiquent au

contraire une non-neutralité, en prenant l'initiative de renforcer la voix des acteurs ou des points de vue les moins influents, on peut alors interroger leur légitimité à intervenir ainsi sur les rapports de force d'une société. Si la question du positionnement vis-à-vis des asymétries de pouvoir est relativement peu abordée dans la littérature scientifique, les praticiens et les chercheurs qui mettent en œuvre ces démarches y sont confrontés dans la pratique, et adoptent, de façon consciente ou inconsciente, des postures particulières qui correspondent à des valeurs qui leur sont propres et qui se traduisent en choix méthodologiques dans la façon dont ils mènent la démarche. Récemment, nous avons développé un outil, un test simple qui prend la forme de quatre questions à choix multiples, destiné à faire expliciter à ces praticiens et chercheurs leur positionnement vis-à-vis des asymétries de pouvoir (Barnaud et al., 2010). Il s'agit d'explicitier la perception qu'ils ont de leurs pratiques en fonction du sens qu'ils donnent à leur action. L'analyse des pratiques effectivement mises en œuvre et de leurs effets n'est pas traitée.

Dans cette communication, après avoir rappelé quelques éléments de théorie sur le pouvoir et la participation, nous présentons le test et la façon dont il a été utilisé auprès d'une cinquantaine de chercheurs et praticiens de la participation, nous permettant de formaliser et d'analyser une diversité de positionnements dans lesquels ils se reconnaissent. Nous discutons également de l'usage réflexif de cet outil, qui peut être utilisé de façon autonome par tous ceux qui souhaitent expliciter et interroger leurs propres pratiques.

2. POUVOIR ET PARTICIPATION : QUELQUES ELEMENTS DE CADRAGE THEORIQUE

L'une des définitions les plus classiques du pouvoir est celle de Weber (1968) : « Toute chance de faire triompher, au sein d'une relation sociale, sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance » (Weber, 1995). Il n'y a donc de pouvoir que dans la relation sociale, c'est pourquoi nous parlerons ici de relations de pouvoir.

2.1 Complexité des relations de pouvoir

Pouvoir et participation sont des notions intrinsèquement liées. A l'origine, pour de nombreux auteurs, l'une des ambitions de la participation était en effet d'équilibrer des relations de pouvoir considérées comme inégales entre d'un côté, les acteurs « locaux » (les citoyens, les usagers des ressources, etc.), et de l'autre, les décideurs, gestionnaires, chercheurs, etc. (Chambers et al., 1989; Borrini-Feyerabend et al., 2004). La célèbre « échelle de participation » d'Arnstein (1969) indique finalement que plus les « acteurs locaux » ont de pouvoir dans les décisions, plus on se rapproche de l'idéal de la participation : l'auto-organisation. Mais cette perception du pouvoir dans la participation est fondée sur une vision jugée par de nombreux auteurs comme étant insuffisante, le pouvoir étant devenu, au fil des simplifications, un élément dont un acteur est doté ou non, d'où les fréquentes dichotomies opposant les forts aux faibles, les dominants aux dominés, etc. Scoones et Thompson (1999) déplorent ainsi cette vision « populiste » de la participation dans le domaine du développement rural, avec d'un côté des communautés rurales dépourvues de pouvoir, et de l'autre des techniciens ou des administrations en abusant. Ces dichotomies simplificatrices sont problématiques notamment parce qu'elles nient l'existence d'une forme de pouvoir chez les acteurs les plus faibles, qui sont donc pour ainsi dire condamnés (Vermeulen, 2005). Or même dans une situation d'oppression, l'acteur le plus faible a toujours une certaine forme de pouvoir, à commencer par le fait que l'existence de l'opresseur en tant que tel est dépendante de l'existence de l'opprimé (Veneklasen et Miller, 2002).

Ces visions dichotomiques qui ne permettent pas d'appréhender la complexité des relations de pouvoir, notamment dans un processus participatif. Pour y échapper, il semble notamment nécessaire de reconnaître que des acteurs en position de force dans une arène donnée ne le sont pas forcément dans une autre (Bourdieu, 1994), que les sources de pouvoir sont multiples (connaissances, statut social, ressources matérielles, etc.) (Giddens, 1984), et que le pouvoir peut s'exercer selon différents mécanismes. Boulding (1989) distingue ainsi les mécanismes du « bâton » (force, menace), de la « carotte » (incitation, notamment économique), et du « hug » ou de l'accolade (le pouvoir d'un groupe aux valeurs ou aux objectifs communs de faire quelque chose ensemble, notion qui permet

notamment d'appréhender les formes de contre-pouvoir des acteurs les moins influents par le biais de la création d'alliances).

2.2 Expression et recomposition des relations de pouvoir dans les dispositifs participatifs

Les asymétries de pouvoir peuvent s'exprimer dans un processus participatifs de plusieurs façons. Certains acteurs peuvent par exemple user de leur pouvoir d'inclure ou d'exclure d'autres acteurs dans la négociation, d'influencer le thème et l'enjeu des négociations, d'imposer leurs idées dans les discussions en ignorant ou en dominant les opinions d'autres protagonistes, ou encore de contrôler l'implémentation des décisions à certains niveaux administratifs sans respecter les accords trouvés pendant la négociation (Leeuwis, 2000; Faysse, 2006). Certains useront également de leur pouvoir de refuser de participer au processus de concertation et éventuellement de le bloquer, si leur présence est indispensable à la formulation d'un accord susceptible d'être mis en œuvre.

A l'inverse, le risque d'occultation des points de vue des acteurs les moins influents est également très présent dans les processus de négociation. Lorsque la confiance en soi, la liberté d'expression, l'accès à l'information ou la compréhension des enjeux lui font défaut, la capacité d'un acteur à défendre ses intérêts est très limitée. Certains auteurs notent qu'il est possible, dans certaines configurations de négociation, que les acteurs les moins influents n'aient pas intérêt à participer au processus de concertation, tant que cette capacité n'a pas été renforcée (Wollenberg et al., 2001). Un processus participatif ne peut selon eux se passer d'un effort de renforcement du pouvoir (*empowerment*) de certains acteurs considérés en situation de faiblesse par l'intervenant. Rowlands (1995) distingue ainsi trois formes d'*empowerment* : (i) le renforcement de capacités personnelles, comme l'augmentation de la confiance en soi, de la compréhension des enjeux, de la maîtrise de techniques, (ii) le renforcement de capacités relationnelles, qui correspond au développement d'un savoir-faire stratégique concernant les relations humaines pour apprendre à influencer l'issue d'un échange, d'une négociation ou d'un processus de décision, (iii) le renforcement de capacités collectives, l'apprentissage d'un groupe de personnes à coopérer pour atteindre des résultats plus satisfaisants que si chacun opérait individuellement. La notion d'*empowerment* ne saurait se réduire cependant à l'acquisition de capacités au sein d'une arène de concertation. Il est en effet nécessaire, mais souvent difficile, de tenir compte de l'évolution (ou non) des rapports de force sociétaux au-delà de l'arène de concertation.

2.3. Positionnement des démarches participatives : approches dialogiques versus approches critiques

Les chercheurs travaillant sur les démarches participatives et les processus multi-acteurs apparaissent divisés sur la question de la gestion des asymétries de pouvoir. Faysse (2006) distingue les tenants des approches dialogiques des tenants des approches critiques, distinction qui correspond à deux branches des approches systémiques, les *soft-systems* et les *critical systems*. Pour les premiers, le principal obstacle à l'émergence d'une collaboration fructueuse entre des protagonistes aux intérêts différenciés est le manque de communication et de compréhension mutuelle. Une fois levées ces barrières de communication, il devient possible pour ces protagonistes d'avoir une représentation partagée de la situation et d'arriver à un consensus, base saine et nécessaire pour une action collective durable (Pretty, 1995; Röling et Wagemakers, 1998). Les tenants de cette approche dialogique considèrent l'apprentissage collectif comme le principal levier du changement social pour aboutir à des formes d'interactions stables et coopératives. Ils se réfèrent aux approches systémiques de type interprétatif, encore appelées *soft systems* (Checkland, 1981).

Les années 1990 ont vu l'émergence d'une autre branche des approches systémiques, celle des *critical systems*, en réponse aux limites des approches des *soft systems* pour gérer des situations conflictuelles et coercitives (Jackson, 2000; Ulrich, 2003). Les tenants des approches critiques considèrent qu'il est nécessaire de gérer, activement et stratégiquement, les inégalités de pouvoir dans une démarche participative, afin d'éviter que les inégalités de pouvoir préexistantes dominent les débats, et que les processus ne se soldent au final par un creusement des inégalités sociales initiales. Le facilitateur d'une démarche participative ne peut pas être selon ces auteurs considéré comme neutre dans la mesure où il doit agir intentionnellement sur l'espace d'échange afin de permettre aux acteurs les plus faibles de s'exprimer et d'être entendus dans les débats. Leeuwis (2000) propose

ainsi de concevoir la participation comme un processus de négociation⁹, et non plus seulement comme un processus d'apprentissage collectif. Par ailleurs, alors que les adeptes de l'approche dialogique considèrent le consensus comme un objectif et comme une condition nécessaire à l'action collective, les tenants des approches critiques recommandent au contraire de ne pas nécessairement pousser trop vite un collectif vers le consensus, lequel risque bien souvent de ne refléter que les opinions des plus influents.

Bien qu'historiquement les démarches critiques se soient construites en réaction aux limites des démarches dialogiques, ces deux approches ne sont pas forcément antagonistes, et de nombreux auteurs mettent l'accent sur leur complémentarité (Leeuwis, 2000; Ulrich, 2003), nous y reviendrons.

3. METHODE : UN TEST POUR EXPLICITER SON POSITIONNEMENT VIS-A-VIS DES ASYMETRIES DE POUVOIR

3.1. Construction du test, choix de l'échantillon et récolte des réponses

La méthode d'explicitation proposée correspond à un test sous la forme d'un questionnaire à choix multiples auxquels sont invités à répondre des chercheurs et praticiens qui ont été amenés à mettre en œuvre des démarches participatives. La façon dont ce test a été conçu et expérimenté une première fois auprès d'une vingtaine de chercheurs travaillant sur une démarche participative particulière, la modélisation d'accompagnement, a été décrite précédemment dans Barnaud et al. (2010). Dans le cadre de cette communication, le panel a été élargi à une trentaine de personnes supplémentaires, chercheurs mais également praticiens de la participation, membres de l'Institut de la Concertation de Paris et/ou du groupe de travail « Participation en questions » qui s'est constitué en 2008 à Montpellier. Cet échantillon n'a pas prétention d'être représentatif. Il s'agit ici d'une phase de test de cette méthode, qui donne à voir une première diversité de positionnements. De façon concrète, tandis que le premier groupe de chercheurs avait répondu au test en étant invité individuellement par mail à y répondre dans le corps du message, pour le second groupe, nous avons utilisé un site de sondages en ligne (www.surveymonkey.com) qui permet aux personnes de répondre au questionnaire directement en ligne sur internet.

Les 3 questions principales du test sont présentées sur l'encadré 1, la question subsidiaire sur l'encadré 2. Avant de répondre aux questions, les personnes se prêtant au test sont invitées à se focaliser sur une expérience donnée de mise en œuvre de processus participatif, dans la mesure où chaque expérience a sa propre cohérence. Les trois questions principales correspondent à trois axes d'analyse jugés pertinents pour caractériser différents aspects des positionnements possibles vis-à-vis des asymétries de pouvoir. C'est la combinaison des réponses données aux trois questions qui permet de comprendre la cohérence de ces positionnements.

⁹ Dans la littérature française, les notions de négociation et de concertation se côtoient fréquemment chez les auteurs critiques. Ces deux notions ont les mêmes bases théoriques, celle de la négociation, que Dupont (1994) définit comme « une activité qui met en interaction plusieurs acteurs qui, confrontés à la fois à des divergences et à des interdépendances, choisissent de rechercher volontairement une solution mutuellement acceptable ». Beuret (2006) considère que la différence entre la négociation et la concertation réside dans le fait que la première vise l'obtention d'un accord sur une décision, ce qui n'est pas forcément le cas de la seconde, dont l'objectif est « la construction collective de visions, d'objectifs, de projets communs, en vue d'agir ou de décider ensemble ».

Question 1. Comment qualifieriez-vous votre positionnement vis-à-vis des asymétries de pouvoir lors de la mise en oeuvre du processus participatif?

1. Neutralité de type laisser-faire. Je laisse délibérément les jeux de pouvoir s'exprimer dans le processus car je refuse d'intervenir sur ces jeux de pouvoir (ni en faveur de plus d'équité, ni pour autre chose).
2. Neutralité dialogique inconditionnelle. J'ai une volonté de n'avoir aucun parti pris pour l'un des acteurs ou points de vue en présence. Je donne la parole à tous les groupes en présence de la même façon, considérant qu'un dialogue de bonne qualité est l'un des principaux leviers pour parvenir à plus d'équité.
3. Neutralité dialogique conditionnelle. Idem que 2, à la différence que je me laisse la possibilité d'arrêter le processus si je vois qu'il devient néfaste à certains acteurs que je considère comme étant en situation de faiblesse.
4. Non-neutralité post-normale. Je propose une arène de concertation où je cherche à renforcer la voix des acteurs ou points de vue que je considère comme étant les moins influents, les acteurs étant libres de la refuser. Je considère cependant que l'adhésion des acteurs à l'arène proposée est nécessaire pour la rendre légitime.
5. Non-neutralité stratégique. Idem que 4, à la différence que l'adhésion des acteurs à l'arène proposée n'est pas forcément nécessaire (ex : des mécanismes de pression sur les acteurs récalcitrants peuvent être mobilisés si nécessaire pour permettre aux moins influents d'asseoir leurs intérêts).

Question 2. Quelle est votre position concernant le choix de conduire (ou non) une analyse initiale des jeux de pouvoir avant la mise en oeuvre d'un processus participatif?

1. L'analyse initiale des jeux de pouvoir n'est pas une priorité car elle est vaine (les jeux d'acteurs nous seront toujours étrangers) et inutile (le processus révèle les jeux de pouvoir).
2. L'analyse initiale ne serait pas inutile (dans l'absolu, si l'on avait accès aux jeux de pouvoir), mais elle est vaine (ces jeux de pouvoir nous seront toujours étrangers).
3. Sur la base d'une connaissance pré-existante du contexte général, l'analyse initiale peut se faire collectivement dans les premiers ateliers participatifs.
4. Une analyse initiale approfondie à l'aide d'entretiens individuels est nécessaire car elle permet d'identifier les contraintes les plus importantes à l'émergence d'un processus équitable.
5. Une analyse initiale de type anthropologique (par immersion de longue durée) permettant d'avoir une connaissance intime de la société est un préalable indispensable à la mise en oeuvre d'un processus participatif.

Question 3. Comment percevez-vous l'importance des asymétries de pouvoir dans le contexte dans lequel vous êtes intervenu, et le risque que ces asymétries dominent le processus ?

1. Risque faible voire nul d'occultation des points de vue de certains acteurs en position de faiblesse. Dans le contexte dans lequel vous êtes intervenus, un dialogue bien mené permettrait à tous les acteurs en présence de se faire entendre.
3. Risque non nul d'occultation de certains points de vue, mais les asymétries de pouvoir ne prédominent pas nécessairement le processus de concertation. Les arguments avancés par les acteurs peuvent primer.
5. Risque élevé de voir le processus se solder par une simple reproduction des asymétries de pouvoir initiales (en l'absence d'intervention spécifique renforçant la voix des acteurs les moins influents).

Encadré 1. Les trois questions principales du test proposé pour expliciter le positionnement des praticiens et chercheurs de la participation vis-à-vis des asymétries de pouvoir

Quel était l'objectif du processus participatif mis en œuvre?

1. Mieux comprendre le système (objectif de recherche).
2. Partager avec les acteurs locaux la vision des chercheurs du système (information, partage de connaissances, échange de points de vue entre les chercheurs et les acteurs locaux).
3. Faciliter un échange de points de vue non seulement entre les chercheurs et les autres acteurs, mais surtout entre ces autres acteurs (apprentissage collectif).
4. Accompagner et enrichir un processus de concertation entre les acteurs locaux, en amont de la prise de décision.
5. Accompagner les acteurs locaux jusqu'à la prise de décision et/ou l'action collectives.

Encadré 2. Question subsidiaire du test.

3.2. Justification et explicitation des quatre axes du test

Axe 1 : expression d'une neutralité ou non vis-à-vis des asymétries de pouvoir

Le premier axe –la première question- porte sur le positionnement général de l'intervention vis-à-vis de la question des asymétries de pouvoir. C'est l'axe névralgique du positionnement, celui qui le définit le plus fortement. Il propose une gamme de positionnements en termes de neutralité (ou de non-neutralité) vis-à-vis des asymétries de pouvoir. Il ne s'agit pas d'une neutralité (ou non-neutralité) dans l'absolu. Aucune posture n'est neutre au sens où le choix de la neutralité est en soi un choix non-neutre. Par ailleurs, personne n'est neutre dans la mesure où chacun a un point de vue sur le système. Par contre, tous les intervenants ne se donnent pas le droit d'intervenir sur ce système en fonction de ce point de vue, notamment en ce qui concerne la prise en compte des jeux de pouvoir. Ainsi, si l'équité est une valeur quasi-consensuelle, tous les concepteurs de processus participatifs n'œuvrent pas explicitement au nom d'un principe d'équité¹⁰, et lorsqu'ils le font, ils ne mettent pas en œuvre les mêmes moyens pour y arriver. Nous avons vu que certains adoptent une posture dialogique et considèrent que, pour être légitime, le concepteur d'un processus participatif devrait n'afficher aucun parti pris, tandis que d'autres penchent pour une posture critique en revendiquant qu'une telle neutralité n'est ni possible, ni souhaitable. Afin de dépasser cette dichotomie, certes pratique mais simplificatrice et insuffisante pour analyser de façon plus nuancée la palette de positionnements observés, nous avons identifié une gamme composée de 5 postures possibles.

La position 1 (neutralité de type laissez-faire) occupe une place à part dans cette gamme car c'est la seule qui n'a pas pour objectif explicite de favoriser plus d'équité. Elle peut être considérée comme étant celle qui exprime le plus fortement sa neutralité vis-à-vis des asymétries de pouvoir, mais il ne faudrait pas occulter le fait que laisser délibérément les asymétries se reproduire est une forme de parti pris. Les positions 2 (neutralité dialogique inconditionnelle) et 3 (neutralité dialogique conditionnelle) correspondent à des postures dialogiques. Elles expriment un parti pris en faveur de l'équité, en considérant dialogue et partage de points de vue comme étant les principaux leviers d'une équité procédurale. Les concepteurs de processus participatifs se reconnaissant dans ces postures revendiquent par contre une neutralité dans l'animation du processus, considérant qu'ils ne sont pas légitimes pour intervenir sur l'espace d'échange en renforçant la voix de certains groupes d'acteurs. Cette absence de parti pris est le garant de leur légitimité, nous y reviendrons. La position 3 se distingue de la précédente en étant légèrement plus interventionniste, elle se donne la possibilité de décider d'arrêter le processus (ou de ne pas le commencer) si les risques de manipulation par des acteurs influents au détriment d'autres parties sont jugés trop élevés. Nous parlons donc ici de neutralité conditionnelle. Les positions 4 (non-neutralité post-normale) et 5 (non-neutralité stratégique) correspondent à des postures critiques. Ici encore, l'objectif d'équité est explicité, mais les moyens mis en œuvre pour l'atteindre diffèrent des postures dialogiques. Ces chercheurs revendiquent en

¹⁰ Cette notion d'équité est elle-même très subjective. Est considéré comme équitable ce qui semble juste. Mais ce qui semble équitable ou juste aux yeux des uns ne le sera pas forcément aux yeux des autres. Lorsque l'on évoque la notion d'équité pour qualifier un processus participatif, on peut par ailleurs distinguer équité procédurale et sociétale. Alors que la première se réfère à ce qui se passe au sein de l'arène de concertation, la seconde en qualifie les impacts sur le système social au sein duquel est située cette arène. Bien que les notions d'équité procédurale et sociétale soient de toute évidence liées, c'est sur la première que le concepteur d'un processus participatif a le plus de prise (s'il en a une). Dans la suite de ce texte, lorsque nous évoquerons la question du parti pris en faveur de plus d'équité, c'est à celle-ci que nous nous référerons.

effet une non-neutralité procédurale, considérant qu'il faut, en cas d'asymétries de pouvoir, essayer de les contrer, notamment en renforçant la voix de certains acteurs (*empowerment*). Nous distinguons ici deux postures critiques possibles, que nous avons qualifiées respectivement de post-normale et de stratégique. Selon Funtowicz et Ravetz (1994) une posture post-normale cherche à améliorer la qualité du processus d'interactions menant un collectif à une prise de décision, plus que la qualité de la décision elle-même. Leur objectif est donc de proposer une arène de concertation de bonne qualité, pas forcément de pousser les acteurs à une prise de décision. Une arène de qualité est selon eux notamment une arène permettant une forme d'équité procédurale, mais également une arène légitime aux yeux des acteurs, une arène à laquelle ils adhèrent. Les chercheurs et praticiens adoptant une posture stratégique ont au contraire pour objectif de mener le collectif d'acteurs à la prise de décision. Pour y parvenir, l'adhésion de tous les acteurs n'est pas forcément jugée nécessaire à la légitimité du processus. Ils se laissent par exemple la possibilité de mettre en place des mécanismes pour faire pression de façon externe sur certains groupes d'acteurs récalcitrants dont la présence est indispensable à la formulation d'un accord susceptible d'être mis en œuvre.

Axe 2 : l'analyse initiale des jeux de pouvoir : non prioritaire ou nécessaire ?

Le deuxième axe –la deuxième question- aborde un aspect méthodologique clef dans la question de la prise en compte des jeux de pouvoir, à savoir, le choix du type d'analyse du contexte socio-politique dans lequel la démarche est mise en œuvre (encadré 1, question 2), sachant que le choix de faire une telle analyse initiale représente un coût non négligeable. Certains (positions 1 et 2) mettent en avant le caractère vain d'une analyse initiale des jeux de pouvoir basée sur un travail d'enquêtes de quelques semaines ou quelques mois, ces dynamiques sociales intimes étant difficiles voire impossibles à déceler par un observateur externe, dont l'analyse reste par ailleurs forcément subjective. Parmi ceux-là, certains avancent l'argument que la mise en œuvre de la démarche permet elle-même de mieux comprendre le contexte socio-politique (position 2). D'autres (position 3) proposent en ce sens que l'analyse des jeux de pouvoir ne se fasse pas en amont du processus, mais qu'elle fasse partie intégrante du processus participatif et qu'elle se fasse de façon collective, au cours des ateliers participatifs. Mais le concepteur du processus participatif ne court-il pas alors le risque de comprendre trop tard l'importance de tel ou tel jeu d'acteurs ? Aussi imparfaite soit-elle, une démarche participative peut-elle faire l'impasse en amont sur une analyse initiale des rapports de force existant au sein du contexte social considéré ? Certains (position 4) considèrent ainsi qu'il est nécessaire de conduire une analyse initiale de ces jeux de pouvoir en amont du processus participatif, et ce à l'aide d'entretiens individuels approfondis, de façon à pouvoir tenir compte des éventuelles asymétries de pouvoir dans la mise en œuvre des ateliers collectifs, et d'une façon générale du processus participatif. Enfin, certains (position 5) vont plus loin en revendiquant la nécessité impérative d'une analyse initiale de type anthropologique, par immersion de longue durée, de façon à avoir une connaissance très intime de la société dans laquelle le processus est mis en œuvre.

Axe 3 : perception du risque de renforcement des asymétries de pouvoir du contexte initial

Il y a consensus au sein des chercheurs et praticiens de la participation sur le fait que les contextes dans lesquels ils interviennent sont caractérisés par l'existence d'acteurs ayant des points de vue, des intérêts et des poids différenciés, dans la mesure où c'est justement la raison pour laquelle ils mènent ce type d'approches. Par contre, tous ne perçoivent pas de la même façon le risque de voir ces rapports de force dominer ou non le processus participatif. Le troisième axe de ce test –la troisième question- analyse ainsi la façon dont le porteur de la démarche perçoit le contexte dans lequel il intervient, et plus précisément sa perception du risque qu'en l'absence de choix méthodologiques visant explicitement à contrer les éventuelles asymétries de pouvoir, le processus mis en œuvre se solde par une reproduction voire un renforcement des asymétries de pouvoir initiales (domination du processus par les acteurs les plus influents, occultation du point de vue des acteurs les plus faibles) (encadré 1, question 3). En proposant cet axe, nous voulions tester l'hypothèse selon laquelle le positionnement adopté par le concepteur d'une démarche participative dépend en partie du contexte dans lequel il intervient et de la perception qu'il en a. Certains considèrent que ce risque est faible (position 1), d'autres qu'il est inéluctable (position 5), et d'autres encore (position 3) qu'il n'est

pas nul, mais pas inéluctable non plus: l'issue des discussions ne dépend pas forcément que des rapports de force en présence, mais également de la confrontation des arguments avancés par les différents participants.

Axe subsidiaire : objectif du processus participatif mis en œuvre

Cet axe a un statut particulier, d'une part parce que ce n'est pas un indicateur direct du positionnement adopté par le chercheur vis-à-vis des jeux de pouvoir et, d'autre part, parce que cet indicateur est beaucoup moins robuste que les autres. Il est en effet courant qu'un processus participatif poursuive conjointement plusieurs objectifs, ou que ces objectifs évoluent au fil du temps. Cependant, nous avons décidé de le conserver dans le test à la fois parce qu'il est important lorsque l'on discute de la légitimité d'un processus de connaître l'objectif de ce processus (nous y reviendrons dans la section discussion), et parce que nous voulions tester l'hypothèse de l'existence d'une corrélation entre l'objectif du processus mis en œuvre et la posture adoptée vis-à-vis des asymétries de pouvoir (définie par les 3 autres axes). Pour cela nous avons défini 5 objectifs possibles pour la mise en œuvre d'un processus participatif par des chercheurs ou des praticiens (encadré 2).

4. RESULTATS : DES PROFILS CONTRASTES

Au total, 51 praticiens et chercheurs ont répondu à ce test. Comme évoqué précédemment, l'échantillon n'a pas prétention d'être un échantillon représentatif de quoi que ce soit. Il nous permet de tester, de mettre à l'épreuve la méthode proposée, et il donne à voir une certaine diversité parmi les chercheurs et praticiens utilisant des démarches participatives. Par ailleurs, la façon dont les résultats ont été analysés pourrait également être améliorée. Aucune analyse statistique au sens strict n'a été conduite pour l'instant, nous avons simplement choisi différentes formes de représentation des résultats, qui permettent de poser des hypothèses sur la diversité des positionnements adoptés vis-à-vis des asymétries de pouvoir. Par la suite, et sur la base d'échantillons plus larges et éventuellement représentatifs, il sera possible d'affiner cette première analyse par une analyse statistique plus poussée pour tester ces hypothèses et identifier des corrélations significatives.

La figure 1 présente une synthèse générale brute des réponses données aux trois premières questions par les chercheurs et praticiens ayant répondu au test. On y voit que sur l'axe 1, axe fondateur du positionnement correspondant à la question « comment qualifieriez-vous votre positionnement vis-à-vis des asymétries de pouvoir », la majorité des réponses se situent soit sur un positionnement de non-neutralité post-normale (37%), soit une neutralité dialogique conditionnelle (35%), une partie se situant entre les deux (8%). Les positionnements plus marginaux sont ceux de la neutralité dialogique inconditionnelle (12%), de la non-neutralité stratégique (6%), et de la neutralité se type laisser-faire (2%).

Fait intéressant, aucune différence significative n'apparaît entre les réponses des chercheurs et des praticiens utilisant les démarches participatives : on observe le même type de diversité dans ces deux catégories.

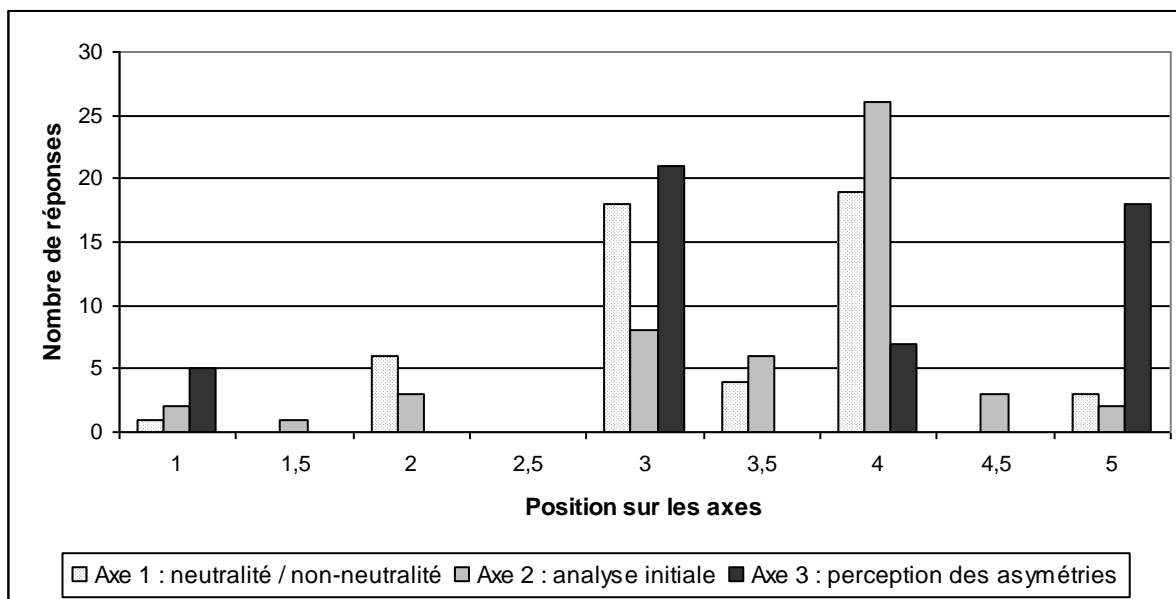


Figure 1. Nombre de personnes s'étant reconnues dans les différentes positions (réponses) proposées sur les 3 principaux axes (questions) du test (cf. encadré 1)

Pour analyser plus en profondeur la cohérence de ces positionnements, nous avons analysé de façon séparée le profil des personnes s'étant positionnée de la même façon sur l'axe 1. Pour cela, nous avons représenté le positionnement sur les axes 2 et 3 de toutes les personnes ayant répondu de la même façon à l'axe 1. En complément de cette analyse purement quantitative, pour chacun de ces profils nous avons interrogé individuellement quelques personnes de façon à avoir une analyse plus qualitative permettant de poser des hypothèses sur la cohérence des profils adoptés.

Profil 1 : neutralité de type laisser-faire dans un contexte perçu de prédominance des rapports de force

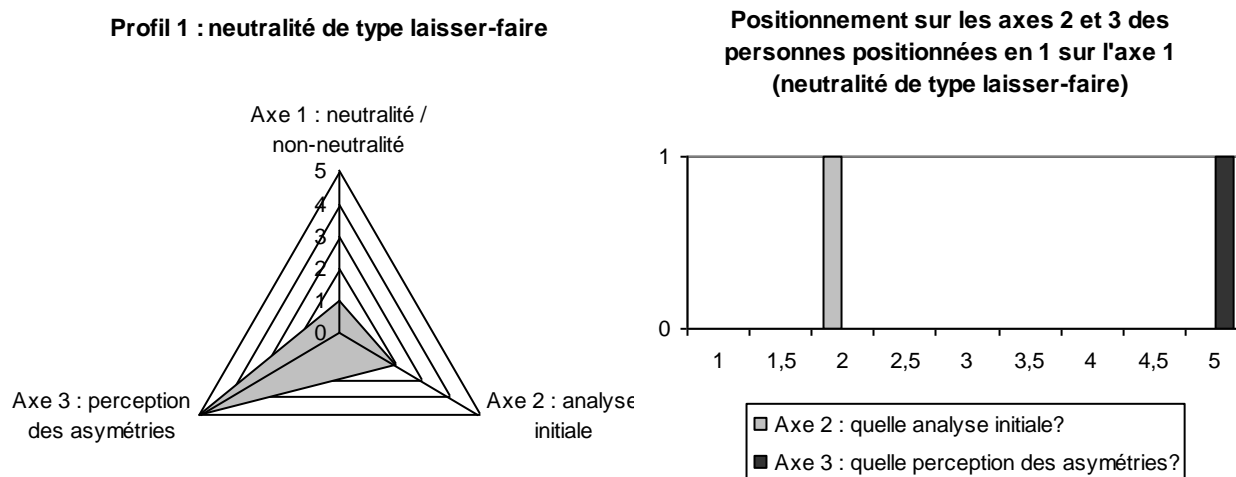


Figure 2. Profil de la personne se reconnaissant dans une neutralité de type laisser-faire (positionnement sur les axes 2 et 3, en moyenne à gauche, dans le détail à droite)

Une seule personne interrogée s'est retrouvée dans ce positionnement de neutralité de type laisser-faire (position 1 sur l'axe 1). Le chercheur se reconnaissant dans ce profil considère que les asymétries de pouvoir inhérentes au contexte socio-politique s'expriment inévitablement dans le processus participatif (position 5 sur l'axe 3), mais il ne cherche pas à les contrer, estimant que son rôle n'est pas de promouvoir plus d'équité. Il considère par ailleurs que cela est vain, car les actions mises en œuvre ne peuvent en général suffire à modifier les rapports de force existants, ou tout du moins car ce qui émerge est hors de son contrôle. Selon lui, l'analyse initiale des relations de pouvoir

ne serait pas inutile, mais elle est vaine, car il est impossible d'avoir une connaissance suffisante des mécanismes sociaux à l'œuvre (position 2 sur l'axe 2). Pour la personne s'étant positionnée sur ce profil sur une expérience donnée, la participation est vue comme un moyen et non une fin, au sens où il n'y a pas une ambition sous-jacente de promouvoir des valeurs telles que la démocratie participative ou l'équité sociale. Le processus participatif est un moyen de répondre efficacement à une demande explicitement formulée par un mandataire externe, comme par exemple sensibiliser une arène d'acteurs à un problème commun donné, afin de faciliter sa résolution. L'existence d'un tel mandat est un élément explicatif clef de la cohérence de ce profil. C'est en effet l'existence de ce mandat qui légitime aux yeux de ce chercheur le processus participatif. Il revendique donc une absence de parti pris en faveur d'une équité procédurale, lorsqu'elle est hors mandat.

Profil 2 : neutralité dialogique inconditionnelle dans un contexte perçu de non-prédominance des rapports de force

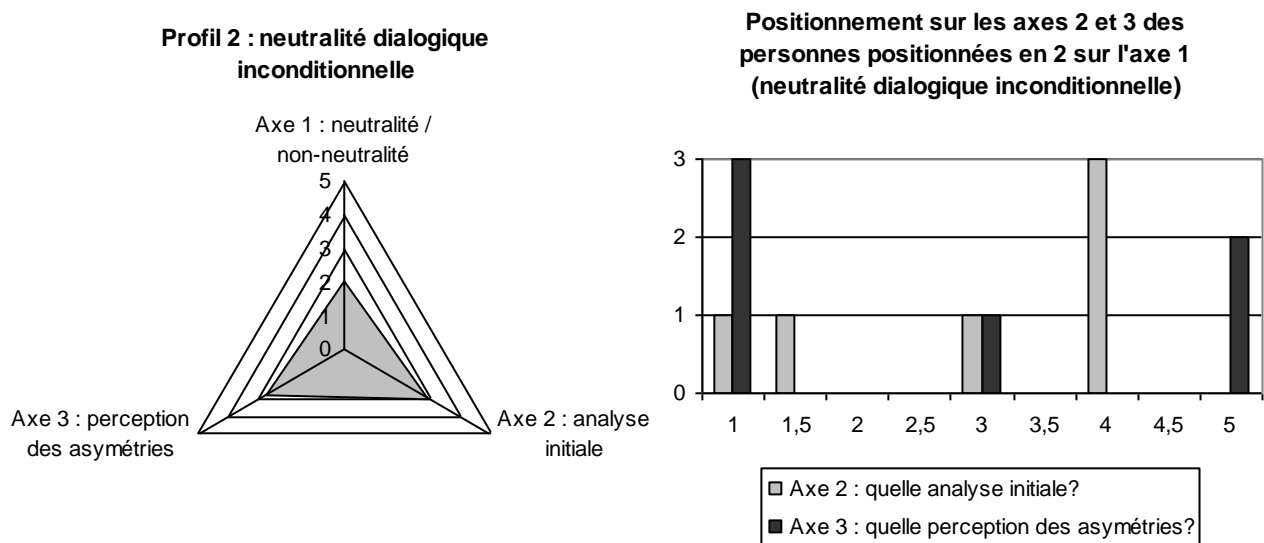


Figure 3. Profil des personnes se reconnaissant dans une neutralité dialogique inconditionnelle (positionnement sur les axes 2 et 3, en moyenne à gauche, dans le détail à droite)

Six personnes (dont 2 chercheurs, 2 praticiens, et 2 personnes ne s'étant pas identifiées) se sont reconnues sur l'axe 1 dans le positionnement intitulé « neutralité dialogique inconditionnelle ». En ce qui concerne l'analyse initiale, la plupart préconisent des entretiens individuels, mais c'est dans ce profil qu'on trouve la majorité des personnes ayant proposé une analyse initiale réduite, considérant qu'elle n'était pas forcément utile. Sur les six personnes, la moitié considère que dans les contextes dans lesquels ils ont travaillé, le risque est faible de voir les asymétries de pouvoir dominer le processus. Les chercheurs correspondant à ce profil qui ont été interrogés de façon individuelle et qualitative estiment que dans la mise en œuvre d'un processus participatif, le partage de connaissances, de points de vue et la mise en place d'un dialogue de qualité sont les leviers d'une plus grande équité dans la concertation. Ils revendiquent une position neutre vis-à-vis des asymétries de pouvoir au sens où ils s'appliquent à donner la parole de la même façon à tous les acteurs, sans parti pris pour un groupe donné, sans chercher à renforcer la voix de certains acteurs. L'analyse initiale des asymétries de pouvoir n'est donc pas pour eux une priorité, les échanges de perspectives facilités par le processus participatif permettant de toute façon de les révéler, ce qui conduit naturellement à les aplanir, au moins dans une certaine mesure.

Pour certains chercheurs de ce profil, l'absence d'analyse initiale est même revendiquée : la faible connaissance du contexte socio-politique est garante d'une absence de parti pris, condition *sine qua non* de leur légitimité auprès des parties prenantes. Cette position soulève cependant le problème de la connaissance implicite d'un contexte. Par ailleurs, en revendiquant une absence de biais, le concepteur court le risque de les imposer inconsciemment. Il n'échappe donc pas à la nécessité d'une analyse réflexive de ses pratiques. Le second élément explicatif déterminant de cette posture réside dans son caractère fondamentalement dialogique. Sans nier l'existence de rapports de force inégaux entre les acteurs, cette posture repose sur l'hypothèse selon laquelle le dialogue favorisant une plus grande compréhension mutuelle entre ces acteurs permet de faire émerger des propositions prenant

en compte les intérêts de tous. Cette posture repose sur la capacité d'empathie des acteurs les plus puissants et fait le pari que le fait d'accepter de participer à un processus d'échanges tel que les temps forts collectifs d'un processus participatif représente déjà en soi le signe d'une telle capacité d'empathie, ce qui réduit les risques de manipulation.

Profil 3 : neutralité dialogique conditionnelle dans un contexte perçu de prédominance partielle des rapports de force

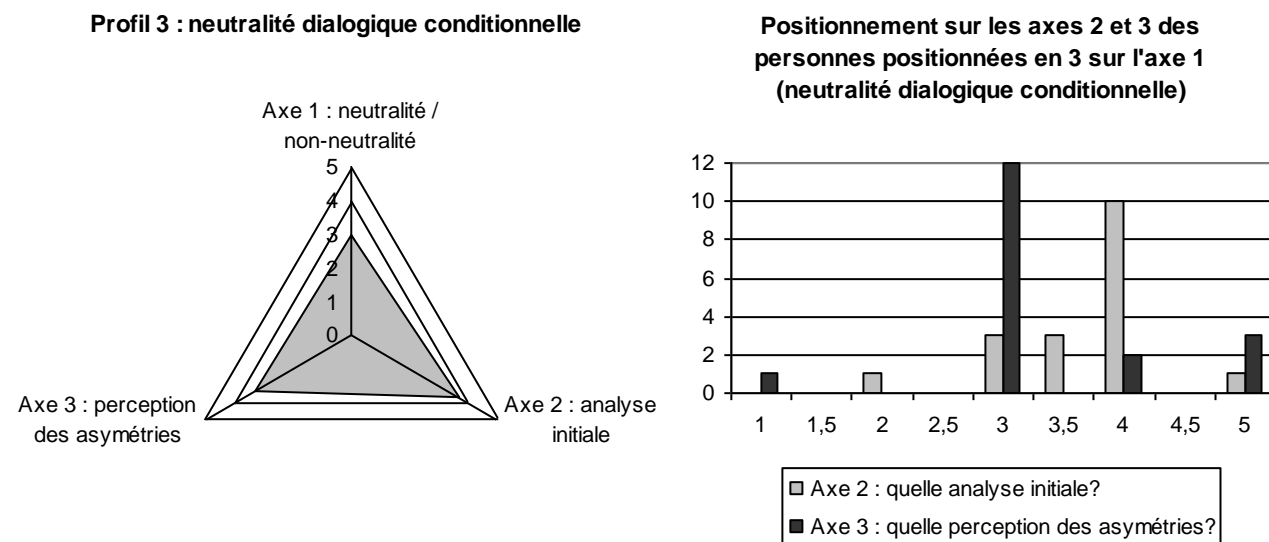


Figure 4. Profil des personnes se reconnaissant dans une neutralité dialogique conditionnelle (positionnement sur les axes 2 et 3, en moyenne à gauche, dans le détail à droite)

Sur les 51 personnes interrogées, 18 personnes se sont reconnues sur l'axe 1 dans la position intitulée «neutralité dialogique conditionnelle » : 9 chercheurs, 7 praticiens, 2 personnes ne s'étant pas identifiées. Parmi ceux-ci, 10 considèrent qu'une analyse initiale des jeux de pouvoir à l'aide d'entretiens individuels est nécessaire, et 12 perçoivent le risque de prédominance des asymétries de pouvoir dans le processus participatif comme étant non-nul, mais pas inéluctable.

Dans les contextes dans lesquels ils interviennent, les chercheurs et praticiens du profil 3 considèrent que les asymétries de pouvoir du contexte initial ne prédominent pas forcément dans les discussions, qui peuvent être davantage basées sur l'argumentation. Ils revendiquent une certaine neutralité vis-à-vis des rapports de force, ne souhaitant pas prendre parti pour l'un des groupes d'acteurs, considérant que cela risque d'entraver la légitimité du processus. Cependant, ils suivent les effets du processus qu'ils mettent en œuvre et peuvent décider de l'arrêter s'ils considèrent qu'il risque d'être néfaste à certains groupes d'acteurs déjà en situation de faiblesse. Cette neutralité n'est donc que relative, ou conditionnelle, et explicitée en tant que telle. Soucieux de « savoir où ils mettent les pieds », ils accordent de l'importance à la mise en œuvre d'une analyse initiale des jeux d'acteurs sous la forme d'entretiens individuels. Ce profil est par nature un profil intermédiaire entre les postures dialogiques et critiques. Les chercheurs l'adoptant sont dialogiques comme ceux du profil 2 dans la mesure où ils considèrent qu'un dialogue de bonne qualité devrait permettre à des protagonistes d'échanger leurs points de vue sur le mode de l'argumentation, et non pas du rapport de force. Ils revendiquent à ce titre une certaine neutralité et un faible interventionnisme dans leurs modalités d'animation, garanties par ailleurs de leur légitimité. Cependant, reconnaissant les limites de l'approche dialogique dans certains contextes conflictuels ou coercitifs, ils adoptent une démarche prudente en considérant, contrairement au profil 2, qu'une analyse initiale approfondie du contexte socio-politique et un suivi attentif des jeux de pouvoir à l'œuvre sont nécessaires, au moins par mesure de précaution. S'ils sont peu interventionnistes au sein de l'arène de concertation, ils interviennent sur le processus en l'arrêtant si les risques de manipulation par les acteurs en position de force deviennent trop importants.

Profil 4 : Non-neutralité post-normale dans un contexte perçu de prédominance des rapports de force

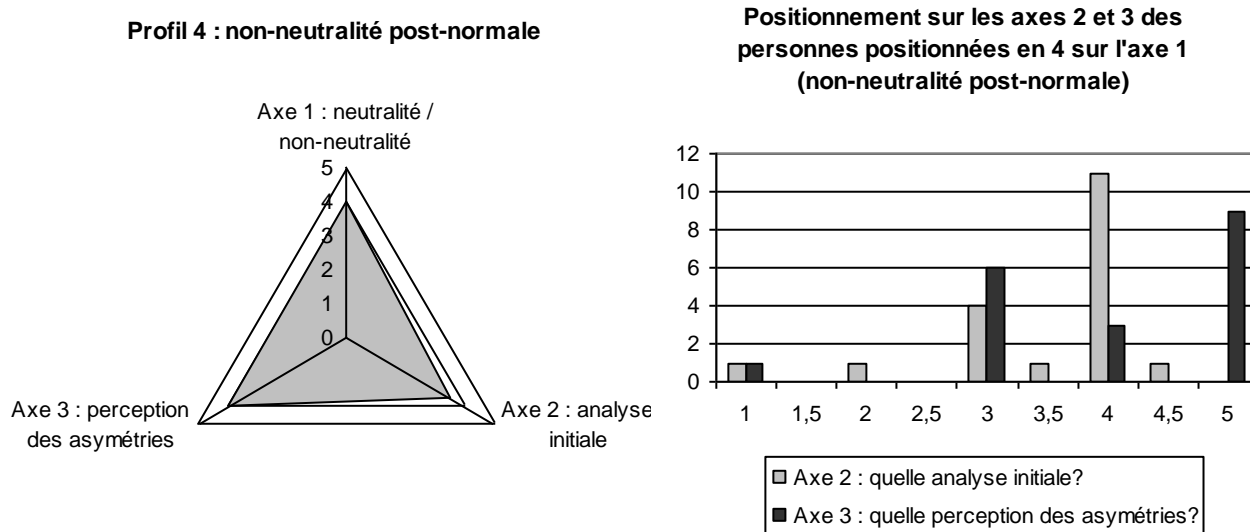


Figure 5. Profil des personnes se reconnaissant dans une non-neutralité post-normale (positionnement sur les axes 2 et 3, en moyenne à gauche, dans le détail à droite)

Sur les 51 personnes interrogées, 19 se sont reconnues sur l'axe 1 dans la position intitulée « non-neutralité post-normale » (profil 4) : 12 chercheurs, 4 praticiens, 1 personne ne s'étant pas identifiées. Parmi ceux-ci, 11 considèrent qu'une analyse initiale des jeux de pouvoir à l'aide d'entretiens individuels est nécessaire, et 9 perçoivent le risque de prédominance des asymétries de pouvoir dans le processus participatif comme étant fort. La plupart des chercheurs et praticiens du profil 4 considèrent que du fait des rapports de force inégaux entre les acteurs, il existe un risque non négligeable que le processus participatif reproduise et finalement accroisse les inégalités initiales. C'est pourquoi ils jugent nécessaire de conduire une analyse initiale approfondie de ces rapports de force de façon à identifier les éventuels obstacles à l'équité et à adapter le processus participatif afin d'essayer de lever ces obstacles dans l'arène de concertation proposée, notamment en renforçant la voix des acteurs en position de faiblesse. Ils explicitent donc leur non-neutralité vis-à-vis des asymétries de pouvoir, posture qui peut poser question quant à sa légitimité. Dans le cadre d'une posture post-normale, leur objectif est de proposer une arène de concertation aussi riche et équitable que possible, cette arène pouvant être refusée. Cette posture construit donc sa légitimité sur l'adhésion des acteurs locaux à l'arène proposée. Leur non-adhésion à cette arène en questionne la légitimité et conduit le concepteur de la démarche à se remettre en cause.

Les chercheurs et praticiens de ce profil qui ont été interrogés individuellement expliquent qu'ils se sentent investis d'une certaine responsabilité à l'égard des acteurs ayant, par rapport à la question soulevée par le processus participatif, des intérêts forts à défendre mais une faible capacité à le faire. Ils craignent que le processus ne leur nuise, faute d'être capables de défendre leurs intérêts dans l'arène de concertation. Selon les contextes et les échelles d'intervention, ces acteurs peuvent être de nature très différente. Par exemple, dans certains cas, l'équipe du projet va choisir de renforcer les élus locaux face aux niveaux administratifs hiérarchiquement supérieurs pour leur permettre d'avoir davantage de poids sur les décisions d'aménagement du territoire de leur commune. Dans d'autres études de cas, au contraire, les élus locaux sont perçus comme des acteurs dominants qui risquent d'occulter les points de vue d'une frange marginalisée de la communauté. De la même façon, selon le contexte, le point de vue environnementaliste est considéré comme étant en position de force ou de faiblesse. En France, par exemple, les environnementalistes sont souvent considérés comme des acteurs en position de faiblesse dans la concertation, par exemple face aux chasseurs et aux agriculteurs. Dans les pays du Sud, lors de la mise en place de parcs nationaux, le point de vue environnemental porté par le parc est au contraire considéré en position de force face aux communautés villageoises affectées par la mise en place du parc.

Le positionnement des chercheurs et praticiens de ce profil vis-à-vis du contexte socio-politique implique qu'ils explicitent systématiquement d'une part quels sont les groupes qu'ils considèrent vulnérables et devant faire l'objet d'une attention particulière, et d'autre part quelles sont les capacités qu'ils souhaitent renforcer chez ces acteurs. Pour limiter le risque de voir le processus renforcer les asymétries initiales entre les acteurs, ils peuvent intervenir à plusieurs niveaux : le choix et l'ordonnancement des méthodes utilisées (débat en séance plénière, en petits groupes, entretiens individuels, etc.), le choix des acteurs conviés et des modalités d'invitation, le choix des sujets mis à l'ordre du jour, les modalités d'animation au cours des ateliers, etc.

La posture correspondant à ce profil 4 pose question quant à sa légitimité, son interventionnisme pouvant être perçu comme une forme d'ingérence. L'adoption d'une telle posture critique implique, de la part du concepteur du processus participatif une réflexion critique continue quant à sa légitimité et à celle du processus qu'il met en œuvre aux yeux du collectif d'acteurs qu'il accompagne. Une telle légitimité s'acquiert en explicitant systématiquement les hypothèses, objectifs et partis pris de l'intervention (notamment vis-à-vis des jeux de pouvoir), de façon à ce que les acteurs locaux puissent les rejeter (dans ce cas, l'intervenant se remet en question) ou au contraire les accepter comme étant légitimes.

Profil 5 : non-neutralité stratégique dans un contexte perçu de prédominance des rapports de force

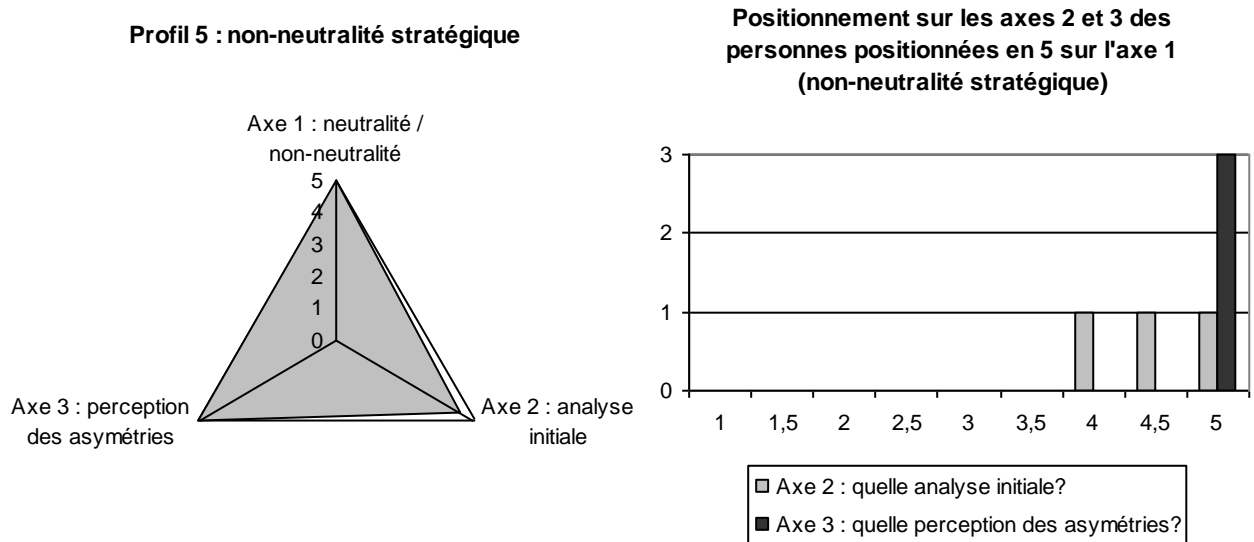


Figure 6. Profil des personnes se reconnaissant dans une non-neutralité stratégique (positionnement sur les axes 2 et 3, en moyenne à gauche, dans le détail à droite)

Sur les 51 personnes interrogées, 3 se sont reconnues sur l'axe 1 dans la position « non-neutralité stratégique ». Comme dans le profil 4, ces personnes ont une vision critique des jeux de pouvoirs, considèrent que le risque de voir ces jeux de pouvoir dominer le processus participatif est élevé, et que dans ce contexte, la neutralité de celui qui met en œuvre une telle démarche participative est illusoire. Elles considèrent également, comme dans le profil 4, qu'une analyse initiale fine de ces jeux de pouvoir est nécessaire de façon à les prendre en compte lors de la conduite de la démarche. Mais à la différence du profil 4, ils n'explicitent pas forcément leur non-neutralité aux participants. Une telle transparence va en effet à l'encontre de leur démarche qui est une démarche stratégique, au sens où elle cherche à amener les acteurs à une prise de décision qui tienne compte de valeurs ou d'objectifs précis (prise en compte de l'environnement, décision qui prenne en compte les intérêts de tel acteur, etc.). Par exemple, de façon concrète, ils se laissent la possibilité d'exercer des moyens de pression sur certains acteurs pour les forcer à s'asseoir à la table de négociation s'ils considèrent que leur présence est indispensable à une telle prise de décision. Contrairement au profil 4, ce n'est donc pas dans l'adhésion des participants à l'arène proposés qu'ils recherchent leur légitimité. Leur légitimité provient du soutien d'un point de vue particulier, par exemple celui d'un mandataire qui a demandé la mise en œuvre du processus participatif, celui de la loi (volonté de promouvoir une décision qui entre

dans le cadre de la légalité), ou encore celui d'une valeur telle que la volonté de préserver l'environnement.

5. DISCUSSION

5.1. Des profils contrastés mais complémentaires : retour aux cadres théoriques

Du fait de notre effort de quantification, l'analyse occulte un élément essentiel, mais plus qualitatif. Il s'agit de la flexibilité du positionnement des concepteurs de démarches participatives, qui, bien que s'identifiant assez facilement à un profil dominant, peuvent en fait se voir dans une posture ou une autre de façon adaptative en fonction du contexte ou de l'objectif de l'intervention. Certains mettent par exemple en avant l'idée que, dans un contexte où ils considèrent que les rapports de force risquent de prédominer, une posture critique et une analyse initiale approfondie des jeux de pouvoir à l'aide d'entretiens individuels sont nécessaires. Au contraire, dans un contexte où les rapports de force leur semblent moins déterminants, une posture plus dialogique et une analyse collective des jeux de pouvoir peuvent suffire. D'autres pensent que lorsque l'objectif du processus est du domaine de la production de connaissances ou de l'apprentissage, une posture dialogique est adéquate, tandis que lorsque l'objectif vise la concertation, voire la prise de décision, une posture critique est alors nécessaire.

L'adoption fluide et adaptative d'une posture ou d'une autre peut aussi être séquentielle en fonction des phases successives du processus participatifs. Plusieurs personnes interrogées évoquent par exemple la possibilité d'adopter une posture critique initiale de façon à préparer une arène de concertation aussi équilibrée que possible (par exemple en organisant des ateliers spécifiques destinés à renforcer le pouvoir et les capacités des acteurs considérés comme étant en position de faiblesse), ce qui permet d'adopter ensuite une posture dialogique aussi peu interventionniste que possible, en laissant simplement les protagonistes échanger leurs points de vue lors des temps forts collectifs par exemple. D'autres suggèrent au contraire que dans les phases initiales de mise en situation et d'échanges de perspectives, une posture dialogique peut suffire, tandis que lorsque l'on se rapproche des phases ayant trait à la décision collective, une posture critique est de mise.

Ces remarques vont dans le sens d'une complémentarité entre postures dialogiques et critiques, rejoignant des auteurs critiques tels que Ulrich ou Leeuwis, qui nous invitent à dépasser l'opposition classique entre ces deux approches en faisant appel à la théorie de l'agir communicationnel d'Habermas, traditionnellement invoquée par les auteurs dialogiques. Habermas distingue trois formes d'agir basées sur trois formes de rationalité (Habermas, 1987; Leeuwis, 2000; Lussault, 2003). Dans l'agir téléologique ou instrumental, l'acteur suit un ensemble de prescriptions afin d'atteindre un objectif prédéterminé. Dans l'agir stratégique ou dramaturgique, il vise également un objectif spécifique, mais en considérant les autres acteurs en présence comme des opposants potentiels, doués eux-mêmes d'une rationalité stratégique, et dont il doit tenir compte pour élaborer ses propres stratégies. L'agir communicationnel en revanche est orienté vers la recherche d'entente mutuelle et de consensus. Bien que chaque individu et chaque situation combine ces trois formes d'agir, c'est selon Habermas vers l'agir communicationnel que devraient tendre les membres d'une société. Dans l'idéal, le résultat d'un processus de concertation entre des protagonistes ne devrait être basé que sur leurs arguments et non sur des rapports de force. Ce n'est que dans ces conditions qu'un accord véritable et stable peut être trouvé. Habermas définit ainsi un certain nombre de conditions à réunir pour que s'établisse une telle « situation idéale de parole » dans laquelle chaque sujet est doté de la même capacité à participer aux discussions (mêmes droits, mêmes informations, mêmes opportunités). Toutes les formes d'asymétries et de coercition dans le dialogue sont considérées comme des distorsions communicationnelles. Alors que la théorie de l'agir communicationnelle est traditionnellement associée aux approches dialogiques, et dénoncée par de nombreux auteurs critiques pour son caractère naïf voire utopique, certains auteurs critiques considèrent au contraire qu'elle permet de comprendre la complémentarité entre les deux approches. En effet, la gestion critique des inégalités de pouvoir (recommandée par les critiques) est en fait du ressort de l'agir stratégique d'Habermas et tente de lever les obstacles à une équité procédurale (les distorsions communicationnelles chez Habermas) afin de favoriser les conditions d'émergence d'un processus d'apprentissage collectif orienté vers une situation d'agir communicationnel (la « situation idéale de parole » d'Habermas). Par ailleurs, alors que l'on associe classiquement les théories de l'apprentissage collectif aux postures dialogiques et celles de la négociation aux postures critiques, Leeuwis met en avant le caractère stérile de cette opposition. Les chercheurs travaillant sur les

processus de négociation ont en effet coutume de distinguer les processus de négociation distributifs et intégratifs (Follett, 1940; Leeuwis, 2004; Carnevale, 2006). Dans le premier cas, les protagonistes se confrontent sur la façon dont ils pourraient « se partager le gâteau » dans un jeu à somme nulle. Au mieux, ils arrivent à établir des compromis sur leur positionnement initial. Dans un processus intégratif en revanche, les protagonistes reformulent le problème afin d'« agrandir le gâteau », ouvrant la voie à des jeux à somme positive. Un tel processus est plus exigeant en termes de changement cognitif, car il implique que les protagonistes examinent les intérêts et valeurs sous-jacents à leurs positions initiales dans la confrontation. C'est pour faciliter ce type de négociation intégrative que Leeuwis fait appel aux théories de l'apprentissage collectif, mettant une fois encore en avant le caractère complémentaire des postures dialogiques et critiques.

5.2. Différents registres de légitimité

La question du positionnement adopté vis-à-vis des asymétries de pouvoir nous renvoie à celle de la légitimité des démarches participatives et de ceux qui les mettent en oeuvre. La légitimité est ici entendue au sens d'acceptation et de reconnaissance. Mais cette notion est par nature subjective et polysémique. Etant communément définie comme ce qui est fondé en droit, en justice et en équité, elle peut être entendue dans ses dimensions légale ou éthique. Revenons sur la façon dont ce concept de légitimité, central en sociologie, est défini par les grands auteurs de cette discipline, avant de replacer dans ce cadre les réflexions sur les démarches participatives. Le concept de légitimité a été forgé par Weber pour comprendre comment un accord fondé entre des agents sociaux donne une valeur sociale à une pratique quelconque (Weber, 1995). La légitimité balise ainsi la vie quotidienne d'un certain nombre de repères collectivement acceptés qui orientent chaque société. Mais Weber articule, sans toujours les distinguer, deux définitions très différentes de la légitimité : d'un côté cette définition générale d'orientation de l'activité des individus, et de l'autre une justification *a posteriori* d'un rapport de domination. La légitimité devient alors un concept permettant de penser les rapports de force, les rapports sociaux. Pour Bourdieu, légitimer une position, une domination « c'est donner toute la force de la raison à la raison du plus fort » (Bourdieu, 1979). C'est cependant davantage dans le cadre de la première définition de Weber que se placent nos réflexions sur la légitimité d'un processus participatif. Selon Boltansky et Thévenot (1991), la légitimité est le « fruit interactionniste et évolutif de compromis entre des principes et des valeurs qui aboutissent progressivement à une convention à laquelle les acteurs font appel pour justifier leur choix ». Dans le cadre de la mise en oeuvre d'un processus participatif, on interroge en particulier la légitimité sociale du processus, à savoir son acceptation par les différentes personnes y participant, et par celles qui n'y participent pas. Des chercheurs travaillant sur une démarche participative particulière, la modélisation d'accompagnement, se sont intéressés à cette question et suggèrent que la légitimité se pose à différents niveaux et pour différents objets (Daré et al., 2004; Aubert, 2006; Barnaud, 2008) :

- la légitimité de l'intervention : qui en a formalisé la demande ? La démarche participative est-elle capable d'y répondre ? (Mathevet et al., 2010)
- celui des acteurs convoqués : pourquoi tels acteurs plutôt que d'autres ? qui les a convoqués ? sont-ils considérés comme représentatifs d'un groupe ? comment garantir le cas échéant cette représentativité ? (Mathevet et al., 2010)
- celui des supports : les représentations proposées sont-elles validées par l'ensemble des acteurs considérés comme indispensables afin de garantir sa légitimité ? (Le Page et al., 2010)
- celui des personnes qui mettent en oeuvre le processus participatif : étant donné le profil, la spécialité, le rattachement institutionnel, voire la personnalité des intervenants, sont-ils perçus comme légitimes par ces acteurs ? (Daré et al., 2010)

La légitimité de ces différents objets contribue à et sont contraints par le processus participatif dans son ensemble. Dans la suite de cette section, nous parlerons de la légitimité du processus dans son ensemble.

La description des différents profils adoptés par les praticiens et chercheurs de la participation montre que les positionnements possibles vis-à-vis des asymétries de pouvoir correspondent à différentes façons de penser la légitimité des processus mis en oeuvre. Différents registres de légitimité sont ainsi invoqués et, éventuellement, combinés :

- l'existence d'un mandat, d'une demande : le processus a été commandé par un acteur, et c'est donc cette demande qui rend le processus légitime, au moins aux yeux des acteurs qui estiment

que cet acteur est lui-même légitime pour être porteur d'un processus participatif. C'est le cas de la plupart des démarches participatives mises en œuvre par des praticiens, travaillant soit dans des bureaux d'études spécialisés dans la mise en œuvre de démarches participatives (dans ce cas, les mandataires sont leurs clients), soit directement dans la structure mandataire (par exemple les mairies de villes importantes recrutant des personnes compétentes dans la mise en œuvre de démarches participatives). Ce registre de légitimité peut-être invoqué dans différents profils concernant le positionnement vis-à-vis des asymétries de pouvoir, mais il peut être particulièrement dominant dans les profils de non-neutralité stratégique (profil 5) et de neutralité de type laisser-faire (profil 1).

- l'absence de parti pris : pour les chercheurs et praticiens adoptant des postures de neutralité dialogique (conditionnelle et inconditionnelle), l'absence de parti pris est l'un des garants les plus forts de la légitimité des processus participatifs et de ceux qui les mettent en œuvre.
- la transparence : dans le cas du profil de non-neutralité post-normale (profil 4), un parti pris en faveur de plus d'équité est au contraire affiché et revendiqué. La légitimité du processus se construit alors sur l'adhésion des participants : le concepteur du processus tâche d'être transparent sur son parti pris, de façon à ce que les acteurs puissent choisir d'adhérer ou non au processus proposé en toute connaissance de cause. La légitimité est ici vue comme une donnée qui se construit (et se déconstruit) au fil du processus participatif.
- des valeurs : dans certains cas, les concepteurs pourront considérer qu'une des sources de légitimité du processus participatif, c'est le fait qu'il soit conduit au nom de valeurs jugées collectives voire universelles, comme par exemple l'équité, la justice, le respect de la loi, ou encore la préservation de l'environnement. Dans le cas d'un profil de non-neutralité stratégique (profil 5), les concepteurs du processus participatif n'auront pas forcément intérêt à expliciter ce parti pris.

CONCLUSION : UN OUTIL D'ANALYSE REFLEXIVE

Le point de départ de cette communication est le constat que si de nombreuses critiques sont faites à l'égard des démarches participatives sur leur manque de prise en compte de la complexité des jeux d'acteurs au sein desquels elles s'insèrent, peu d'auteurs se penchent sur la question du comment : comment prendre en compte ces jeux de pouvoir ? Cet article ne répond pas directement à cette question au sens où il ne préconise pas une façon de faire plutôt qu'une autre. Par contre, partant du constat que dans les faits, dans leurs pratiques, les chercheurs et praticiens utilisant des démarches participatives adoptent, souvent de façon implicite voire inconsciente, des postures vis-à-vis des jeux de pouvoir et donc apportent des éléments de réponse à cette question, l'objectif de cet article est de proposer une méthode qui permette de rendre ces positionnements explicites. L'apport de cette communication pour les praticiens et chercheurs de la participation est double : d'une part, il donne à voir une diversité de positionnements vis-à-vis des symétries de pouvoir, leurs justifications, leurs cohérences, les différents registres de légitimité auxquels ils se réfèrent. Par ailleurs, il permet à chacun de se prêter au jeu du test et d'interroger ainsi son propre positionnement, de mieux cerner les valeurs ou les justifications sous-jacentes à ses pratiques, réflexivité qui permet de clarifier sa posture, d'interroger son éthique, d'améliorer ses pratiques, et de construire sa propre réponse à la question : comment prendre en compte les jeux de pouvoir dans les démarches participatives ?

BIBLIOGRAPHIE

Arnstein, S. R., 1969, A Ladder of Citizen Participation, *Journal of the American Planning Association*, 35, 4, 216-224.

Aubert, S., 2006, Production normative et modalités d'application des normes de gestion intégrée de la biodiversité dans un contexte de recherches interdisciplinaires. *Droit*, Paris, Université I Panthéon Sorbonne; Habilitation à Diriger les Recherches.

Barnaud, C., 2008, Equité, jeux de pouvoir et légitimité: les dilemmes d'une gestion concertée des ressources renouvelables. *Géographie humaine, économique et régionale*, Paris, Université Paris X; Thèse de doctorat, 407.

- Barnaud, C., P. D'Aquino, et al., 2010, Les asymétries de pouvoir dans les processus d'accompagnement, in *La modélisation d'accompagnement: une démarche participative en appui au développement durable*, M. Etienne, Paris, Quae, 125-152.
- Barnaud, C. and A. Van Paassen, 2010, *Equity, power games and legitimacy: dilemmas of participatory learning processes* Building sustainable rural future. The added value of systems approaches in times of change and uncertainty. Proceedings of the 9th European IFSA symposium., Vienna, Austria.
- Beuret, J.-E., 2006, *La Conduite de la Concertation - Pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources*, Paris, L'Harmattan.
- Boltanski, L. and L. Thevenot, 1991, *De la Justification, Les économies de la Grandeur*, Paris, Gallimard.
- Borrini-Feyerabend, G., M. Pimbert, et al., 2004, *Sharing power. Learning by doing in co-management of natural resources throughout the world*, Cenesta, Tehran, IIED and IUCN/CEESP/CMWG.
- Boulding, K. E., 1989, *Three Faces of Power*, Newbury Park, CA, Sage Publications.
- Bourdieu, P., 1979, *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Les éditions de Minuit.
- Bourdieu, P., 1994, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Le Seuil.
- Carnevale, J. P., 2006, Creativity in the outcomes of conflict, in *Handbook of conflict resolution: theory and practice, 2nd edition*, M. Deutsch, P. T. Coleman and E. C. Marcus, San Francisco, Jossey-Bass, 414-435.
- Chambers, R., A. Pacey, et al., 1989, *Farmer first: farmer innovation and agricultural research*, Londres, Intermediate technology publications.
- Checkland, P., 1981, *Systems thinking, systems practice*, Chichester, John Wiley and Sons.
- Cooke, B. and U. Kothari (Ed.), 2001, *Participation: the new tyranny?*, London, New York, Zed Books.
- D'Aquino, P., 2007, Empowerment and Participation: How could the wide range of social effects of participatory approaches be better elicited and compared?, Cirad.
- Daré, W., A. Boutet, et al., 2004, Le point de vue de sociologues sur l'usage de méthodes de modélisation d'accompagnement pour la gestion collective de l'eau. *Congrès de l'association des sociologues de langue française*, Tours, France.
- Daré, W. s., C. Barnaud, et al., 2010, La posture du commodien : un savoir être, des savoir-faire, in *La modélisation d'accompagnement: une démarche participative en appui au développement durable*, M. Etienne, Paris, Quae, 47-70.
- Dupont, C., 1994, *La négociation: conduite, théories et applications* Paris, Dalloz.
- Eversol, R., 2003, Managing the pitfalls of participatory development: some insight from Australia, *World development*, 31, 5, 781-795.
- Faure, G., P. Gasselin, et al. (Ed.), 2010, *Innover avec les acteurs du monde rural : La recherche-action en partenariat*, Paris, Editions Quae.
- Faysse, N., 2006, Troubles on the way: an analysis of the challenges faced by multi-stakeholder platforms, *Natural Resources Forum*, 30, 219-229.
- Follett, M. P., 1940, Constructive Conflict, in *Dynamic administration: The Collected Papers of Mary Parker Follett*, H. C. Metcalf and L. Urwick, New York, Harper, 30-49.

- Funtowicz, S. O. and J. R. Ravetz, 1994, The worth of a songbird: ecological economics as a post-normal science, *Ecological Economics*, 10, 3, 197-207.
- Giddens, A., 1984, *The Constitution of Society: Outline of the Theory of Structuration* Cambridge Polity Press.
- Habermas, J., 1987, *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard.
- Jackson, M. C., 2000, *Systems approaches to management*, New York, Kluwer Academic.
- Lavigne-Delville, P., N. E. Selamna, et al., 2000, *Les enquêtes participatives en débat, Ambition, pratiques et enjeux*, Paris, Karthala, ICRA, GRET.
- Le Page, C., G. Abrami, et al., 2010, Des modèles pour partager des représentations, in *La modélisation d'accompagnement: une démarche participative en appui au développement durable*, M. Etienne, Paris, Quae, 71-101.
- Leeuwis, C., 2000, Reconceptualizing Participation for Sustainable Rural Development: Towards a Negotiation Approach, *Development and Change*, 31, 931-959.
- Leeuwis, C., 2004, *Communication for rural innovation. Rethinking agricultural extension*, Oxford, Blackwell publishing Ltd.
- Lussault, M., 2003, Agir communicationnel, in *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, J. Lévy and M. Lussault, Paris, Belin, 49-50.
- Mathevet, R., M. Antona, et al., 2010, Contextes et dépendances des contextes d'accompagnement, in *La modélisation d'accompagnement: une démarche participative en appui au développement durable*, M. Etienne, Paris, Quae, 103-123.
- Pain, R., 2004, Social geography: participatory research, *Progress in Human Geography* 28, 5, 652-663.
- Pretty, J. N., 1995, Participatory learning for sustainable agriculture, *World Development*, 23, 8, 1247-1263.
- Reed, M. S., 2008, Stakeholder participation for environmental management: A literature review, *Biological Conservation*, 141, 10, 2417-2431.
- Röling, N. G. and M. A. Wagemakers, 1998, A new practise : facilitating sustainable agriculture, in *Facilitating Sustainable Agriculture : Participatory learning and adaptive management in times of environmental uncertainty*, N. G. Röling and M. A. Wagemakers, Cambridge, Cambridge University Press, 3-22.
- Scoones, I. and J. Thompson (Ed.), 1999, *La reconnaissance du savoir rural. Savoir des populations, recherche agricole et vulgarisation*, Paris - Wageningen, Karthala - CTA.
- Ulrich, W., 2003, Beyond methodology choice: critical systems thinking as critically systemic discourse, *Journal of the Operational Research Society* 54, 325-342.
- Veneklasen, L. and V. Miller, 2002, *A New Weave of Power, People and Politics: The Action Guide for Advocacy and Citizen Participation*, Oklahoma City, World Neighbors.
- Vermeulen, S., 2005, *Power Tools: Handbook to tools and resources for policy influence in natural resource management*, London, International Institute for Environment & Development.
- Weber, M., 1968, *Economy and Society: An Outline of Interpretive Sociology* New York, Bedminster Press.

Weber, M., 1995, *Économie et société*, Paris, Pocket.

Wollenberg, E., J. Anderson, et al., 2001, Pluralism and the less powerful: accommodating multiple interests in local forest management, *Agricultural Resources, Governance and Ecology*, 1, 3/4, 199-222.